Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Table des matières

PRÉAMBULE 5
INTRODUCTION 6
PARTIE 1 : CONTEXTE DU PLPDMA 6
I) Le cadre réglementaire de la prévention des déchets 7
A) Niveau national : 7
B) Niveau régional 8
C) Niveau départemental : 9
D) Niveau local 9
II) Focus sur le rôle de la CABCS 9
A) Mise en place du PLPDMA et Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) 9
B) Elaboration du diagnostic du territoire 11
C) Elaboration du programme selon les axes de la Prévention des déchets 12
D) Rétroplanning 13
PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE DE LA CABCS 15
I) Portrait de la CABCS 15
A) Données Sociales de la CABCS 16
B) Données économiques 24
C) Synthèse 27
II) FOCUS SUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE LA CABCS 27
A) Gestion des déchets au 1er janvier 2019 28
B) Evolution des performances des Ordures Ménagères Assimilées (OMA) 31
C) Evolution globale des apports en déchèterie 35
D) Evolution et performances de collecte des DMA 39
E) SYNTHESE : 41
PARTIE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA PREVENTION DES DECHETS SUR LA CABCS 42
I) Le PLPOMA de la CABCS (2011-2018) 42
A) Mise en œuvre du PLPOMA (2011-2018) 42
B) Le programme d'actions 42
C) PRESENTATION DES ACTIONS REALISEES PAR THEME 43
D) BILAN DU PLPOMA (2011-2018) 48
II) Comparaison des performances des DMA entre la région BFC et la CABCS 51
A) Evolution de la production de DMA en BFC et sur la CABCS 51
B) Rappel des objectifs régionaux 53
C) Comportement de la population concernant la prévention des déchets 54
III) Le PLPDMA de la CABCS 60
A) Programme d'action du PLPDMA 60
B) La sensibilisation et les partenaires sur le territoire 88
C) Fiches actions du PLPDMA 90
GLOSSAIRE 102

PRÉAMBULE

La prévention des déchets est un ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

La diminution des quantités de déchets produits par les ménages et les entreprises permet de limiter les flux à collecter et à traiter.

La prévention peut aussi être qualitative, en cherchant à diminuer la nocivité des déchets au niveau de la conception des produits, à travers l'utilisation de produits moins dangereux.

Dans le domaine des déchets ménagers, la prévention s'étend à toutes les actions permettant de réduire les flux de déchets à la charge de la collectivité.

Figure 1 : Schéma de la prévention et de la gestion des déchets

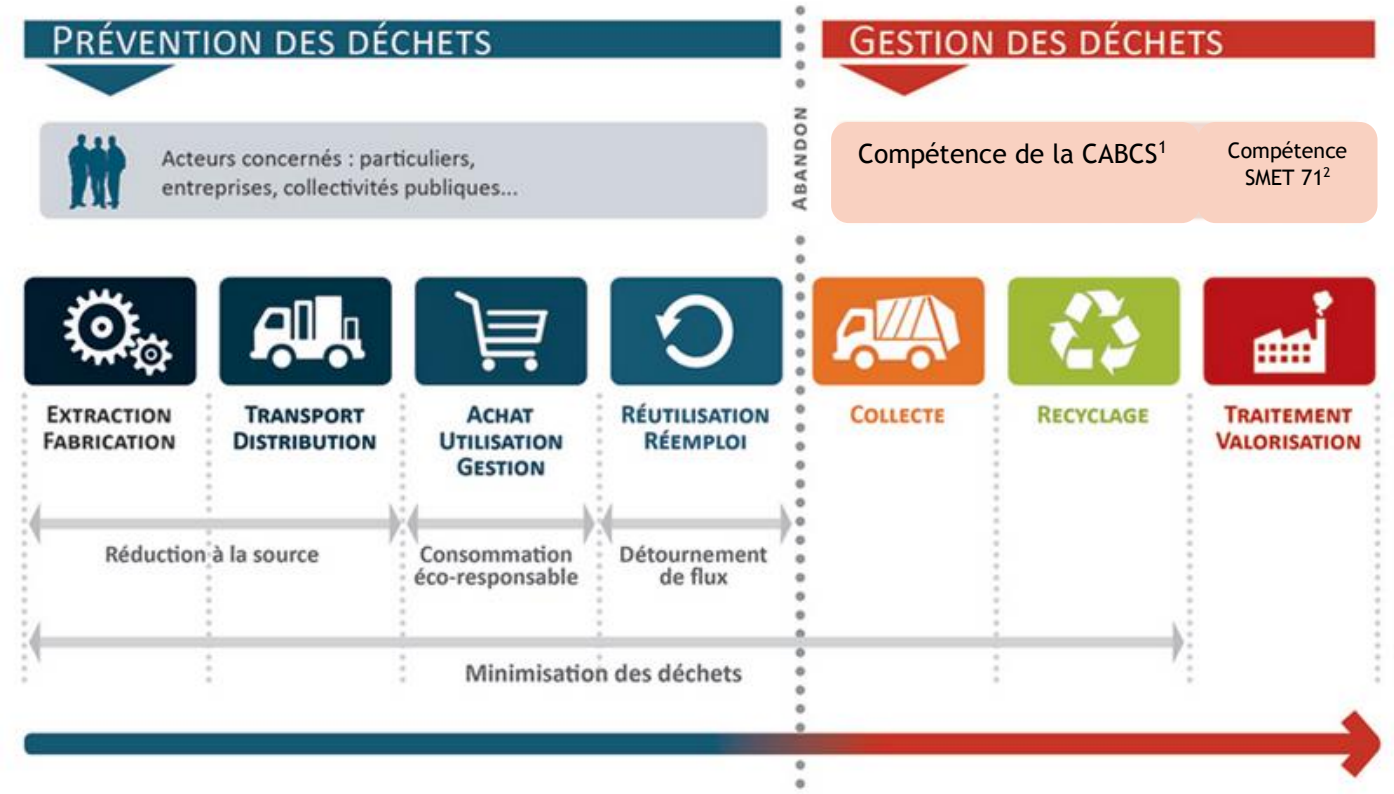

[1] Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
[2] Syndicat Mixte d'Elimination et de Traitement de Saône et Loire (71)

INTRODUCTION

La Directive Cadre européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une hiérarchie des modes de gestion des déchets, et placent la prévention au sommet des priorités des politiques des déchets.

Figure 2 : Hiérarchie des modes de traitement

Les lois Grenelles de l'Environnement puis plus récemment la loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) d'août 2015 et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de février 2020, fixent des objectifs de réduction des quantités de déchets et également l'augmentation de la valorisation matières des déchets. La priorité est donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener, pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) élaboré par la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) pour une période de 6 ans (2020 -2026), est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, et réglementé par le décret du 10 juin 2015. Il vise une mobilisation des acteurs du territoire souhaitant s'inscrire dans une démarche participative pour la mise en œuvre de différentes actions.

Afin de répondre aux exigences législatives, la CABCS souhaite continuer de proposer des actions déjà menées en faveur du changement des comportements et de la réduction de l'ensemble des déchets afin de promouvoir la prévention des déchets et l'économie circulaire. L'économie circulaire vise à limiter le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, en augmentant l'efficacité à toutes les étapes de la vie d'un produit.

Figure 3 : Les 7 piliers de l'économie circulaire

I) Le cadre réglementaire de la prévention des déchets

A l'échelle européenne, le Directive n°2008/98/CE dite « directive cadre déchets » de 2008, oblige les états membres à se doter d'un PNPD.

Sur le plan national, cette directive se traduit par la loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 », fixant une diminution de 15% des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération. Au niveau local, la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à définir un PLPDMA indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret du 10 juin 2015 relatif au PLPDMA met fin au principe de volontariat et impose aux collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA.

La loi de Transition Energétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, fixe les objectifs nationaux en matière de prévention. Elle définit un objectif de réduction de 10% des DMA en 2020, par rapport à 2010.

Figure 4 : Cadre réglementaire de la prévention (source ADEME)

Le cadre normatif en matière de prévention a beaucoup évolué depuis 2009. La réglementation française définit plusieurs niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets.

A) Niveau national :

L'objectif national de réduction fixé est une diminution des Déchets Ménagers et Assimilés de – 10% d d'ici 2020. Le tableau ci-dessous représente les objectifs pour le territoire de la CABCS à l'horizon 2020.

Objectifs	Bilan 2010	Bilan 2019	Objectifs 2020
-10% DMA en 2020 par rapport à 2010	694 Kg/hab.	648 Kg/hab.	**624,6 kg/hab.**

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), du 10 février 2020, affirme la volonté de réduction des déchets produits et traités et impose des objectifs de réduction entre 2010 et 2031.

Flux	Objectifs 2025	Objectif 2030
DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)		-15 %
DAE (Déchets d'Activités Economiques)		-5 %
Gaspillage alimentaire	-15 %	-20 % (2031)

B) Niveau régional

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Le nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) fixe des objectifs de réduction de -15% des DMA en 2025 et -20 % en 2031.
Ces objectifs appliqués à la CABCS sont les suivants.

Objectifs	Bilan 2010	Bilan 2019	Objectifs
-15% DMA en 2025 par rapport à 2010	694 Kg/hab.	648 Kg/hab.	**590 kg/hab.**
-20% DMA en 2031 par rapport à 2010	694 Kg/hab.	663 Kg/hab.	**555 kg/hab.**

Le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intègre notamment les volets suivants (liste non exhaustive, classé par type de déchets produit :

- <u>Déchets des ménages</u> :
  - Mise en réseau des acteurs au travers le réseau « A3P »
  - Thématique régionale annuelle
  - Lutte contre le gaspillage alimentaire
  - Réduction des déchets verts
  - Développement des actions de compostage de proximité
  - Evolution de la fonction déchèterie pour permettre le réemploi et la valorisation matière
  - Développement de services autour de la déchèterie (ex : service de réparation)
  - Collecte de proximité de certains flux associant les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

- <u>Déchets des entreprises</u> :

➢ Actions pour les Déchets d'Activité Economique (DAE) :
- Annuaire régional
- Conditions de collecte des DAE en déchèterie
- Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)
- Maillage de déchèterie privée

➢ Planification des déchets du domaine d'activité « Bâtiment - Travaux Public » (BTP) :
- Suivi des installations accueillant des déchets du BTP
- Formation de la maitrise d'ouvrage publique concernant l'intégration de critères environnementaux
- Assistance à la rédaction de Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE)
- Réseau de ressourceries dédié aux matériaux de déchets de chantiers
- Promotion de bourses aux déchets

➢ Formation, sensibilisation et accompagnement des entreprises

- <u>Traitement des déchets</u> :

- Diminution de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% d'ici 2025.

Liens avec le PLPDMA de la CABCS :

- ⇨ Intégrer la thématique annuelle dans les actions planifiées
- ⇨ Intégrer les axes de travail liés aux déchets des ménages dans les actions
- ⇨ Participer aux réunions de travail
- ⇨ Suivre les actions autour des déchets des entreprises
- ⇨ Intégrer des critères environnementaux dans les DCE et former les agents en charge des achats.

C) Niveau départemental :

Le Conseil Départemental de la Côte d'Or (CD21) a quant à lui engagé un Programme Départemental d'Economie Circulaire (PDEC) pour deux ans qui prendra fin en 2020 afin d'œuvrer en faveur de la prévention des déchets.

Les objectifs du PDEC sont de :

- Faire émerger en Côte d'Or des projets visant les économies de ressources, en mettant en relation les acteurs à l'échelle départementale,
- Permettre la réalisation d'économie d'échelle en mutualisant certaines actions,
- Organiser le suivi des actions

Liens avec le PLPDMA de la CABCS :

- ⇨ Relayer et soutenir les actions du CD21
- ⇨ Maintenir le partenariat avec le CD21
- ⇨ Participer aux réunions du réseau départemental

D) Niveau local

Les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA) sont obligatoires depuis le 1er janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

II) Focus sur le rôle de la CABCS

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

A) Mise en place du PLPDMA et Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)

L'élaboration du PLPDMA de la CABCS a été validé au Conseil Communautaire de décembre 2018

Le décret de juin 2015 détaille le contenu et les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), un organe consultatif pour l'élaboration, l'évaluation et le suivi du PLPDMA.
- Etablir un état des lieux qui :
  - Recense l'ensemble des acteurs concernés
  - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits
  - Rappelle les mesures de prévention déjà menées
  - Décrit les évolutions prévisibles des types de quantités de DMA.
- Définir les objectifs de réduction à atteindre

- Définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (niveaux technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel
- Définir les indicateurs de suivi
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté

Le PLPDMA concerne le périmètre des DMA, qui regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives des emballages, papiers, verre), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les déchets collectés en déchèterie.

Le PLPDMA est déterminé pour une durée de 6 ans, les orientations à prendre sur le territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production et/ou de la nocivité des déchets. Le PLPDMA doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans par la CCES. Les 1ères actions seront mises en place dès la validation du rapport PLPDMA en 2021.

L'article R. 541-41-22 CE impose la constitution d'une CCES par la collectivité, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat sans pour autant en imposer une composition-type.

Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.

La composition de la CCES ainsi que son règlement ont été validé au Conseil Communautaire de mars 2019. Suite aux élections municipales 2020, une nouvelle nomination des membres élus de la CCES a été réalisées dont vous trouverez ci-dessous le détail :

Le Président de la CCES est l'élu, Vice-Président en charge des Transports, de l'Elimination et de la Valorisation des déchets

Typologie	Membres
Acteurs prévention et gestion des déchets	Emmaüs, CITEO, Bourgogne Recyclage, SMET 71, le Pays beaunois
Société Civile	Bailleurs sociaux et agences immobilières
Autres élus	Xavier COSTE Jean-Luc BECQUET Jean – Christophe VALLET Jacques FROTEY Denis THOMAS Jean MAREY Pierre BROUANT Jean-Paul ROY Sylvain JACOB Jean-Claude BROUSSE Gérard GREFFE
Acteurs institutionnels	Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, Conseil Départemental 21, ADEME[3], Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).
Equipe Projet	Directeur service Environnement, Responsable service Déchets

[3] ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

Figure 5 : Etape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME)

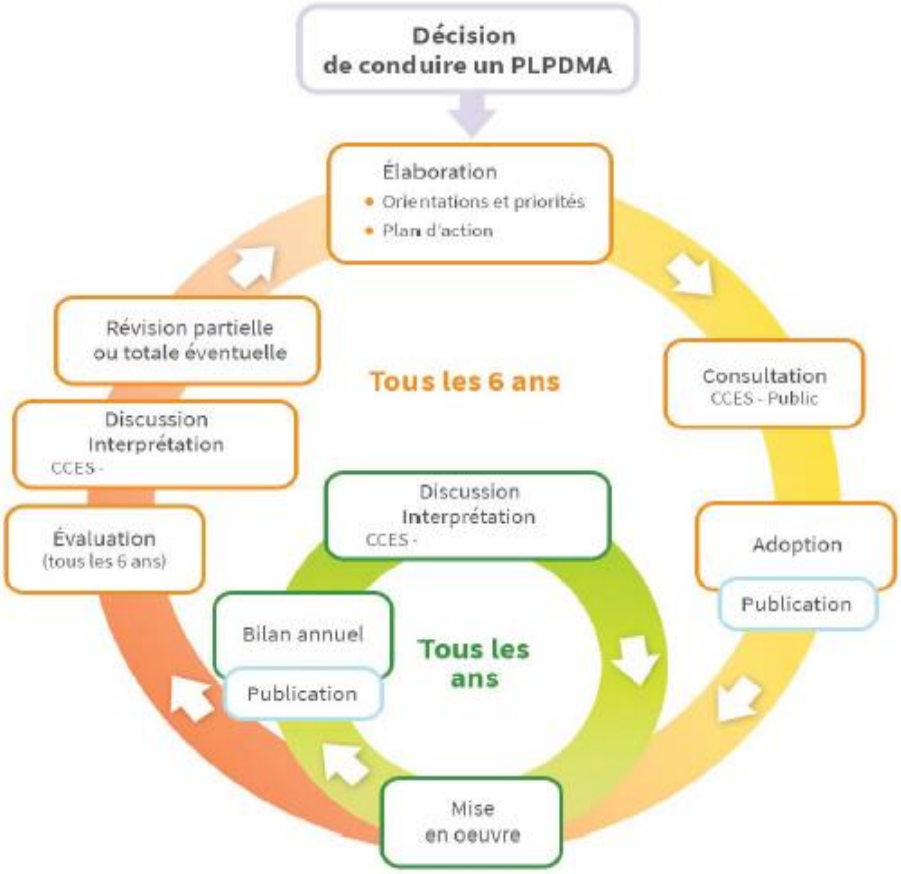

B) Elaboration du diagnostic du territoire

L'élaboration du diagnostic a été réalisée par le service Environnement - Déchets. Il reprend les objectifs ci-dessous.

Objectifs	Documents de travail	Contacts
Recenser l'ensemble des acteurs concernés	Liste des associations du territoire	Service Vie Associative de la Ville de BEAUNE + Autres mairies
	Liste des entreprises du territoire	Service Déchets Service Développement Economique - CABCS CCI CMA
Identifier les types et quantités de déchets ménagers et assimilées produits	Caractérisations OMR et DNR	Service Déchets
	Caractérisations Emballages	Service Déchets
	Suivi des tonnages et coûts	Service Déchets
	Matrice des coûts	Service Déchets
Décrire les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits	Enquête Conseil Départemental 21 Enquête CABCS	Conseil Départemental 21 Service Déchets
Rappeler les mesures en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés	Bilan du PLPOMA	Service Déchets
Cohérence avec les politiques menées	PNPD - National	ADEME
	PRPGD – Région BFC	Région BFC
	PDEC – CD 21	CD 21
	PCAET - CABCS	Service PCAET de la CABCS

La population INSEE[4] est prise en compte pour établir les objectifs de réduction des déchets dans l'ensemble des politiques publiques (PNPD : plan national, PRPGD : plan régional, PLPDMA : programme local CABCS).

C) Elaboration du programme selon les axes de la Prévention des déchets

Le PLPDMA a été élaboré en suivant les axes de la prévention des déchets qui sont présentés par le schéma ci-dessous. Les axes ont été hiérarchisés et les actions présentées ci-dessous ont été proposées par les membres de la CCES.

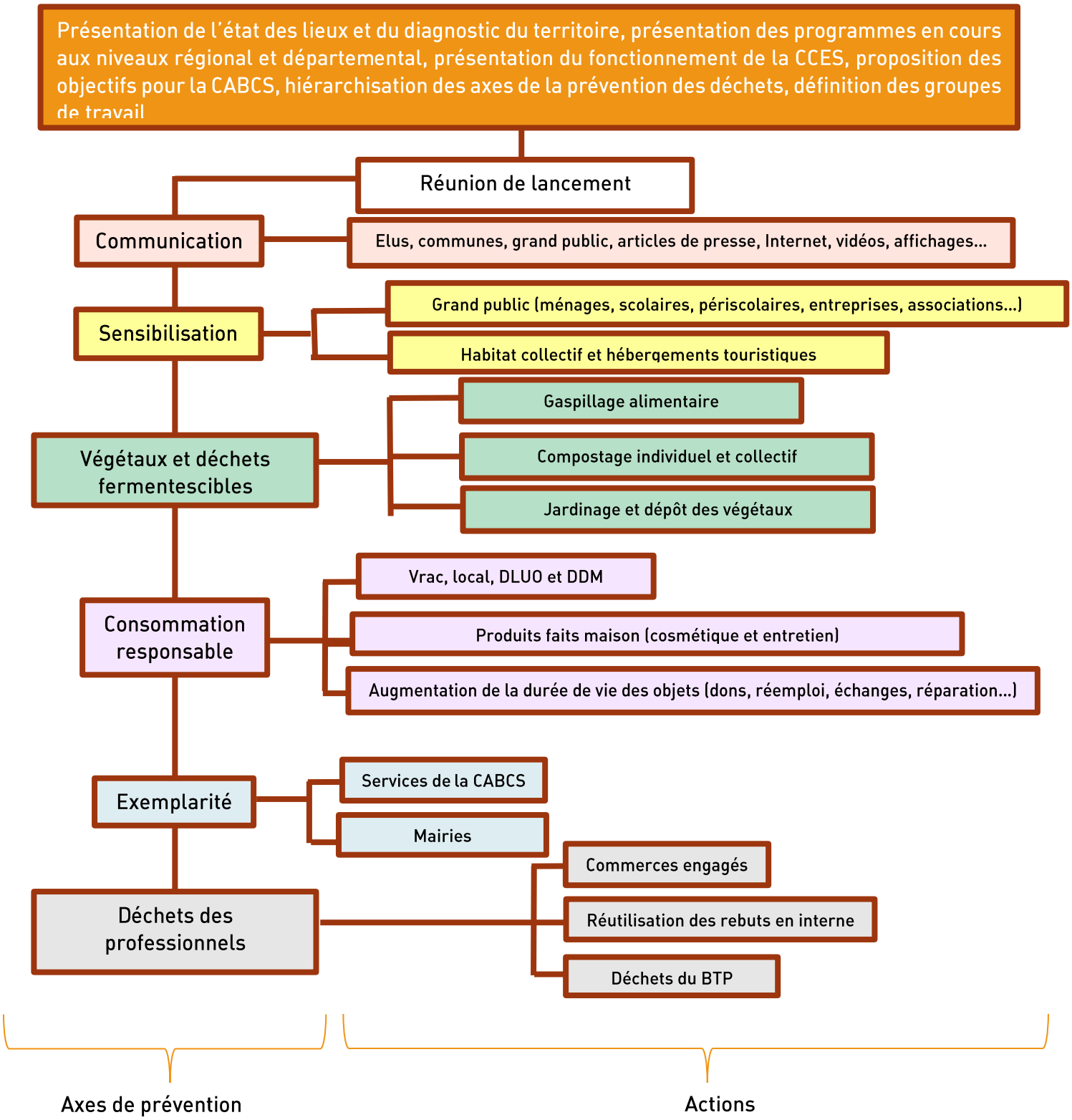

[4] INSEE : institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

D) Rétroplanning

déc-18	janv-19
Concertation / Rédaction	Concertation / Rédaction
Délibération élaboration PLPDMA en Conseil Communautaire	
févr-19	**mars-19**
Concertation / Rédaction	Concertation / Rédaction
avr-19	**mai-19**
Concertation / Rédaction	Concertation / Rédaction
	Prépa CCES n° 1
juin-19	**juil-19**
Rédaction	
CCES n° 1	Compte-rendu CCES n° 1
août-19	**sept-19**
Groupes de travail	Groupes de travail
	Bilan groupes de travail
oct-19	**nov-19**
	Rédaction
déc-19	**janv-20**
Rédaction	Rédaction
Préparation groupes de travail (Invitations, présentations, relances, analyse des documents de travail)	
Préparation CCES n° 2	CCES n° 2 / Compte rendu CCES n° 2
févr-20	**mars-20**
	Confinement
	Groupes de travail / Groupes de travail
	Bilan groupes de travail / Bilan groupes de travail
	Annulation groupes de travail
avr-20	**mai-20**
Confinement	*Confinement*
Groupes de travail : Annulés cause COVID - 19	
juin-20	**juil-20**
2 nd tour des élections municipales + Elections des instances Communautaires et mise en place des délégations	
	Préparation groupes de travail (Invitations, relances, analyse des documents de travail)
	Envoi rapport mis à jour + synthèse pour 1ère lecture

août-20					sept-20				
Préparation des présentations groupes de travail					Groupes de travail	Bilan groupes de travail		Rencontre nouveaux élus membres de la CCES	CCES n° 3
Préparation groupes de travail (relances, analyse documents)									Compte rendu CCES n° 3
		Retour rapport pour modification PLPDMA + synthèse			Modification rapport avant présentation Direction				
oct-20					**nov-20**				
			Analyse retour de la consultat° publique		Présentat° document synthétique au Président				
						Finalisat° du rapport après retour du Président			
			Préparation CCES n° 4 ?	CCES n° 4 ?	Compte rendu CCES N° 4 ?				
Consultation publique									
déc-20					**janv-21**				
Présentation du rapport en Commission Environnement		**Délibération élaboration PLPDMA en Conseil Communautaire**				**Envoi Rapport Préfecture + ADEME**			

L'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à compétence collecte, il est encadré réglementairement et l'objectif de la CABCS est de valider le programme d'ici fin 2020 afin de pouvoir engager de nouvelles actions, dès 2021. Pour cela, il conjoint de réaliser un diagnostic précis, basé notamment sur les données sociales et économiques du territoire.

PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE DE LA CABCS

I) Portrait de la CABCS

Créée au 1er janvier 2007, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) est issue de la fusion entre les SIVOM du Pays Beaunois, SIVOM du Canton de Nolay et de la Ville de Beaune. Elle est présidée par Monsieur SUGUENOT, également maire de Beaune.

Figure 6 : Le territoire de la CABCS

La Communauté d'Agglomération comprend 53 communes, s'étend sur 558 km² et compte plus de 52 000 habitants répartis sur les départements de la Côte d'Or et de la Saône et Loire. Selon l'INSEE, en 2015, la densité moyenne de la population sur le territoire est de 93,8 habitant au km².

La carte du territoire ci-dessus représente en bleu les 46 communes gérées par la CABCS pour les déchets et en gris les 7 communes gérées par le SIRTOM[5] de Chagny.

Les 46 communes gérées par la CABCS dans le cadre de la compétence déchets, représentent 44 193 habitants (Source INSEE 2015).
Beaune est la ville centre et compte à elle seule 21 661 habitants. La commune est considérée comme semi-urbaine.

[5] Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de Chagny

A) Données Sociales de la CABCS

a. Evolution de la population du territoire

Les données statistiques INSEE présentées dans cette partie sont élaborées à partir des populations issues du recensement de 2015 certaines sont de 2017, elles sont spécifiées. Les données des communes gérées par le SIRTOM de Chagny sont déduites lorsque celles-ci-sont connues.

Figure 7 : Evolution annuelle de la population de la CABCS

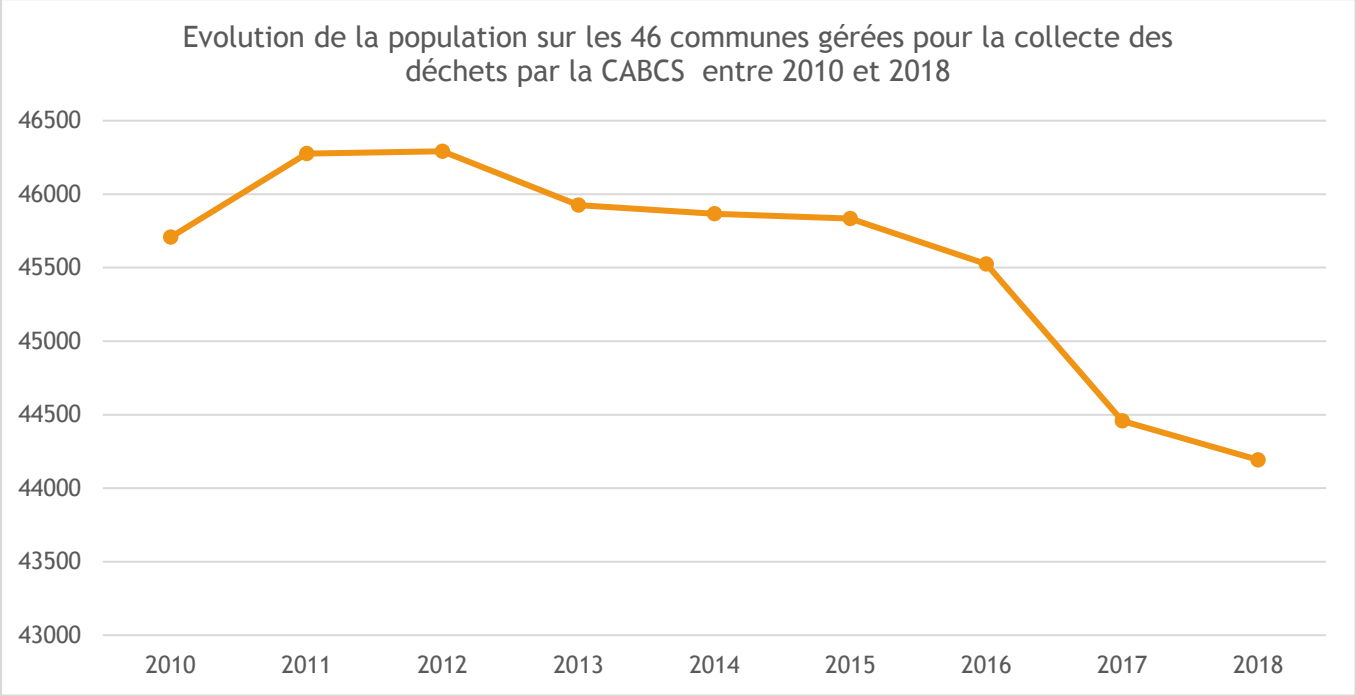

Les chiffres présentés ci-dessus représentent la population pour les 53 communes faisant parties de la CABCS.

L'évolution de la population adhérente de la CABCS se situe autour de 52 000 habitants. Elle est estimée par l'ADEME à 52 385 et 52 360 habitants pour les années 2017 et 2018. Ces éléments chiffrés sont issus de la base de données SINOE[6] qui prend en compte la population municipale.

La dynamique démographique est marquée par une double tendance sur le territoire. Certaines zones géographiques sont dynamiques et gagnent des habitants tels que les secteurs de Corpeau et la périphérie de Beaune.
Le secteur de la plaine enregistre la plus forte dynamique démographique avec un taux d'évolution annuel moyen de 15,5% entre 2007 et 2015.

Beaune est la ville centre de l'Agglomération, elle compte un peu plus de 21 000 habitants, en 2017, selon l'INSEE.
D'autres zones géographiques enregistrent un léger recul de leur population. C'est le cas des secteurs de la côte et du plateau de Nolay.

[6] SINOE : Outil d'analyse sur la gestion des déchets pour les collectivités

Figure 8 : Évolution de la population de la CABCS entre 2007 et 2015
Source : INSEE, 2017, Traitement CABCS

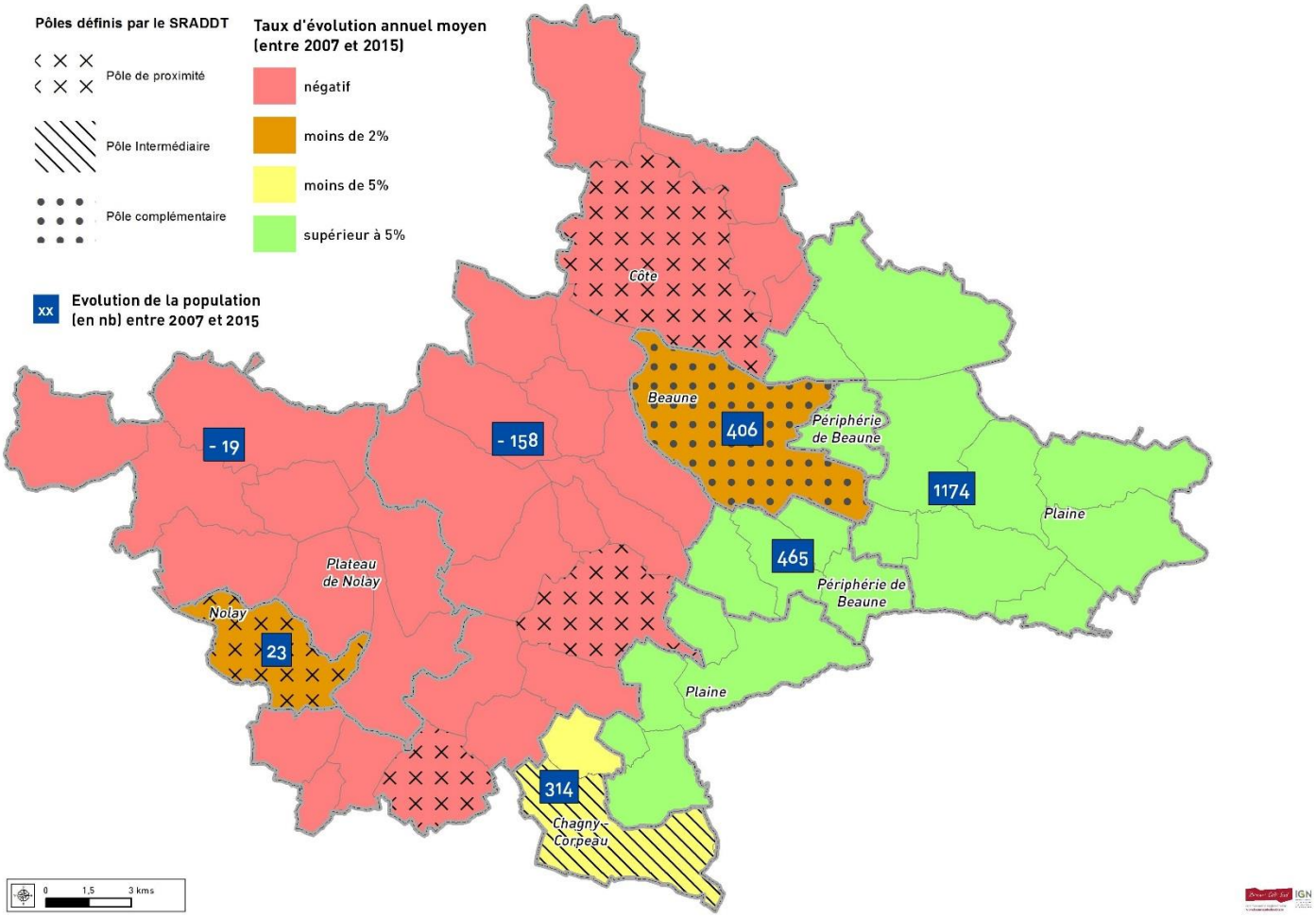

La population est comprise entre 900 et 1 800 habitants sur 1ère couronne de villages autour de Beaune comme Ladoix Les Serrigny (1 831 habitants), Meursault (1 476 habitants), Savigny Les Beaune (1 317 habitants); Bligny Les Beaune (1 247 habitants).
Deux autres communes comptent plus de 1 000 habitants, il s'agit de Nolay (1 478 habitants) et de Corpeau (963 habitants). Ces deux communes limitrophes de la Saône et Loire sont à l'extrémité de la collectivité.

b. *Caractéristiques de la population du territoire*

Les publics jeunes représentent respectivement 17 % de la population pour le 0 -14 ans et 15,8 % pour les 15 -29 ans.

La catégorie de personnes âgées de 30 ans à 59 ans représente 39,6% de la population, la plus importante et celle sur laquelle la CABCS devra intervenir en priorité.

Tandis que les personnes de 60 à 74 ans représentent 16,8% de la population totale. Celles âgées de 75 ans et plus représentent 10,8 % de la population.

L'augmentation de la population âgée est assez marquée sur les secteurs de Nolay de la périphérie de BEAUNE. Cette augmentation peut s'expliquer par une espérance de vie plus importante et le maintien des services et commerces de proximité qui encourage les personnes âgées à vivre plus longtemps dans les centres bourgs.

Figure 9 : Population par tranche d'âge

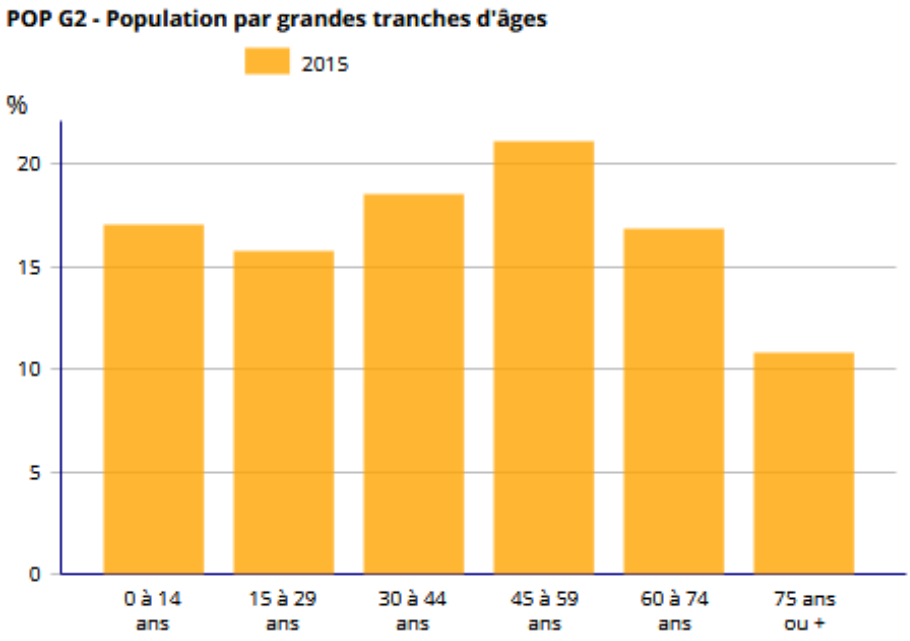

La composition familiale des ménages a peu évolué. Plus d'un tiers des ménages sont composés de personne seule. Cela engendre des besoins plus importants en petits logements.

Le taux de familles monoparentales reste constant. Les couples avec ou sans enfant, représentent les parts les plus importantes, même si ceux avec enfants ont tendance à diminuer depuis 2007.

Figure 10 : Composition familiale des ménages en 2015 (Source : INSEE)

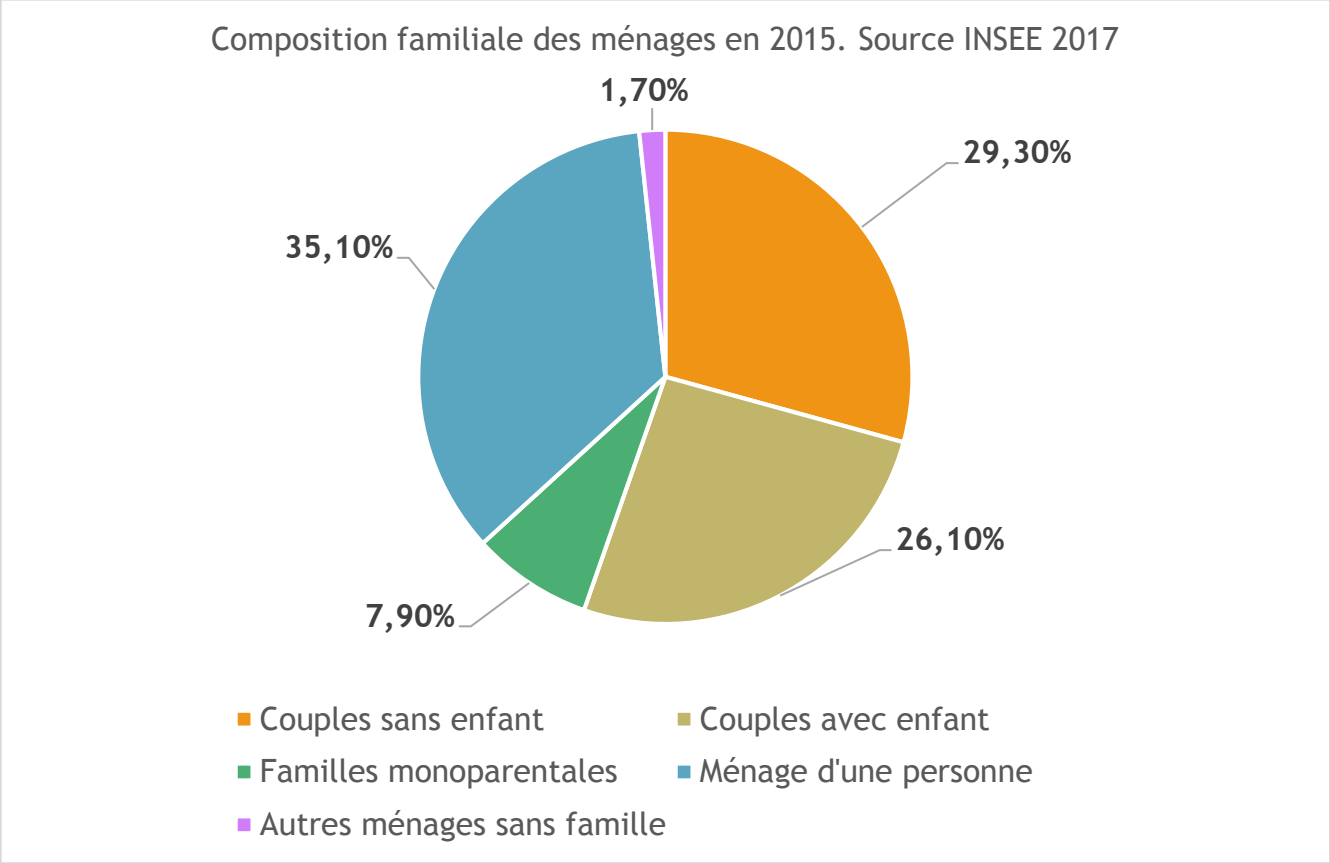

c. *Caractéristiques des logements*

L'habitat sur le territoire communautaire est dynamique. L'étalement urbain se développe sur la partie Est du territoire essentiellement tourné vers un marché de la construction neuve orienté sur le logement pavillonnaire.
Le taux de vacance de logements est important, près de 11% de vacance en 2015 soit environ 3 200 logements vacants. Ce qui est cependant à nuancer selon les secteurs géographiques.

Par ailleurs, le vieillissement de la population nécessite une offre de services spécifiques.

La répartition des besoins en logements par secteurs estimés en 2012, pour 2018 est présentée ci-dessous.

Figure 11 : Répartition des besoins en logements par secteurs à l'horizon 2018

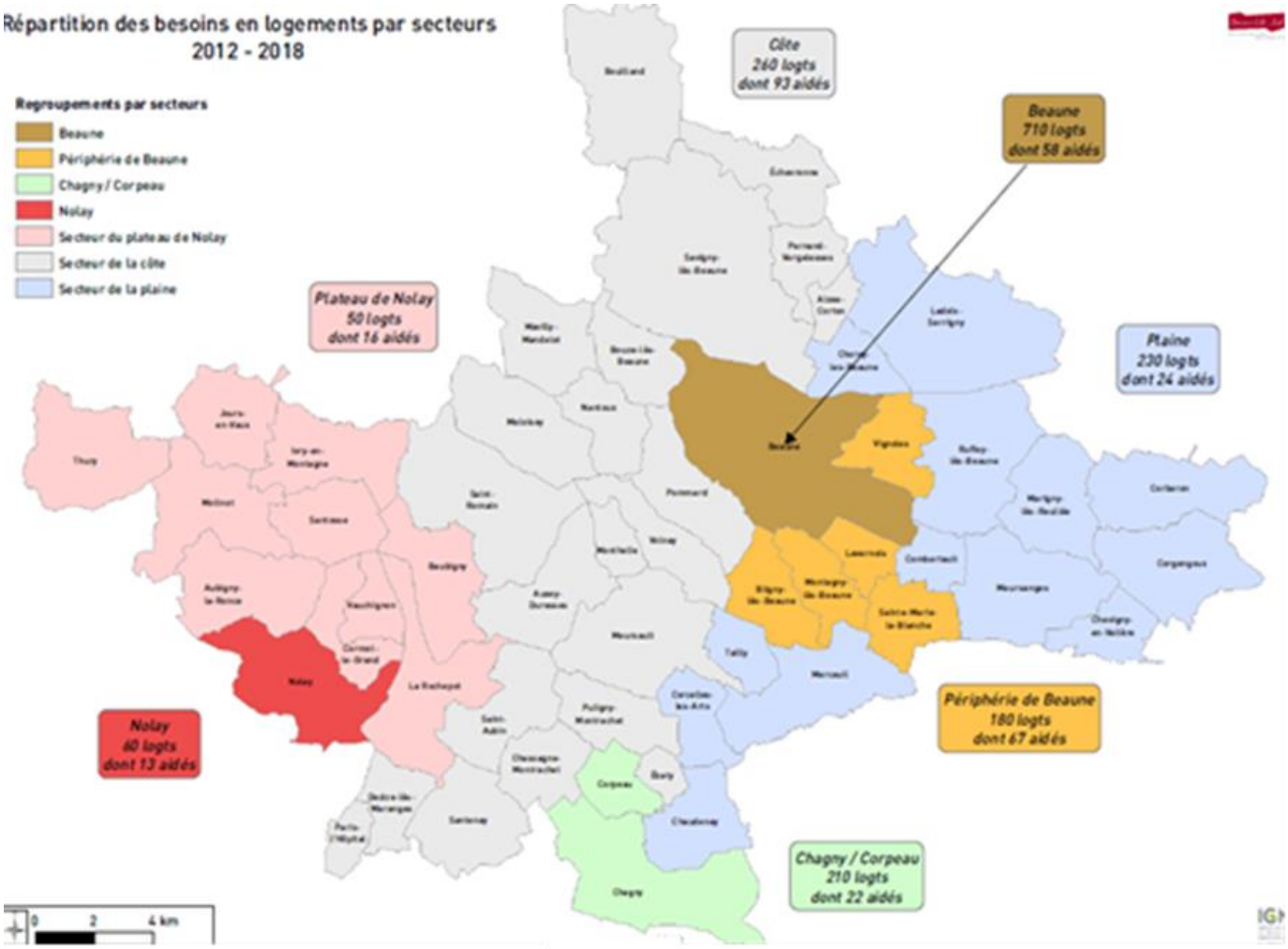

En 2015, la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud se compose de 29 821 logements dont 82 % de résidences principales et près de 7 % de résidences secondaires. Près de 63 % des logements sont individuels et le parc est plutôt vieillissant car 45% de ce dernier a été construit avant 1949.

Figure 12 : Caractéristique du parc de logements de la CABCS

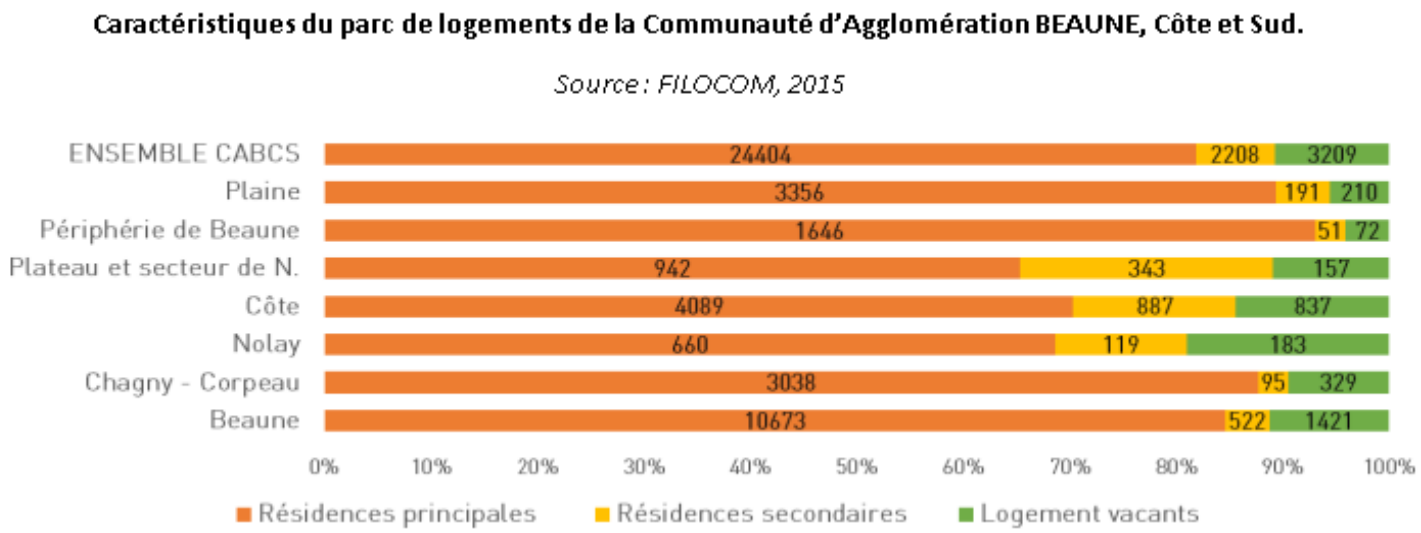

Sur la période 2013-2015, les secteurs de Nolay et de la Côte et Beaune, enregistrent les taux de vacance les plus élevés. Le secteur de Nolay, est le plus concerné par la vacance : 19% du parc soit près de 183 logements vacants.

Le parc vacant sur la CABCS est ancien, puisque près de 72% de ces logements ont été construits avant 1949, soit 2 303 logements vacants. Cette vacance connue sur le territoire est structurelle : 50% des logements vacants le sont depuis 2 ans ou plus, et donc hors du marché immobilier. La mobilisation de ce parc vacant est essentielle, d'une part pour remobiliser des logements disponibles souvent en centre-ville (redynamiser les centres bourgs) et d'autre part, pour lutter contre la consommation foncière et l'étalement urbain.

Figure 13 : Évolution du taux de vacances entre 2013 et 2015. Source : SOeS – Filocom d'après DGFiP, 2015

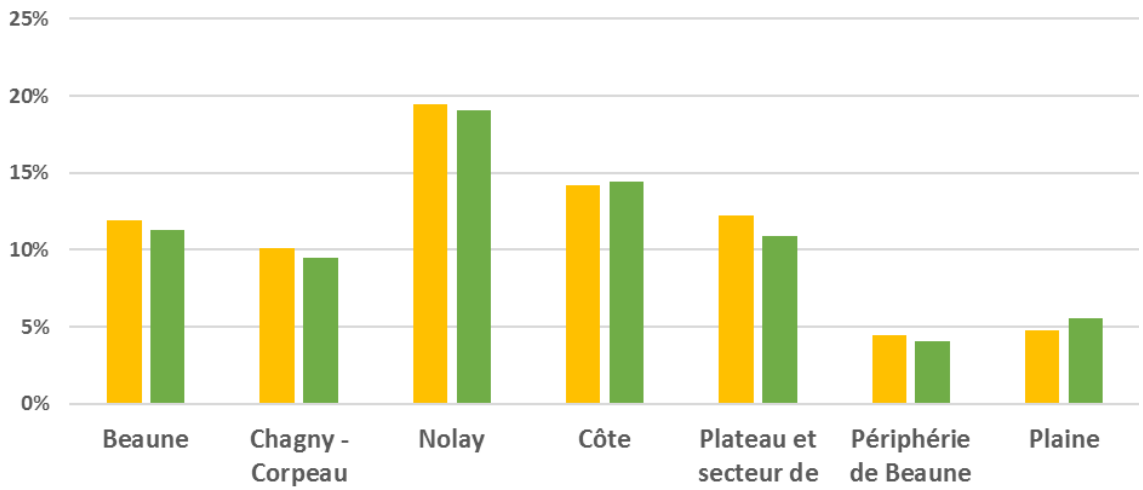

C'est à Beaune, que l'habitat collectif social est le plus important. La présence de nombreux bailleurs comme ORVITIS, CDC Habitat (ancien SCIC Habitat), VILLEO, représentent une offre de + 2 700 logements en habitat collectif. De nombreuses copropriétés gérées par des syndics et agences immobilières comme RYAUX, NEYRAT, ECHINARD, IMMOLYS, NEXITY sont également présentes.

Sur le territoire communautaire, l'offre locative sociale représente 3 684 logements en 2016. **Cependant, 90% du parc social est situé sur deux centres urbains : 70% pour Beaune et 20% pour Chagny.** Le parc social est quasi absent en dehors des villes de Beaune et Chagny. Les autres communes possèdent, parfois, un parc communal qui remplit la fonction de parc social pour les ménages à revenus modestes.

Figure 14 : Nombre de logements locatifs sociaux (SRU[7]). Source : DDT 21/71, 2018

	2015	2016	2017
Beaune	2 618	2 594	2 645
Chagny - Corpeau	737	740	694
Nolay	82	82	/
Côte	105	108	/
Plateau et secteur de N.	35	37	/
Périphérie de Beaune	36	44	/
Plaine	80	79	/
ENSEMBLE CABCS	**3 693**	**3 684**	**3 339**

À noter qu'à partir de 2017, l'inventaire ne se fera plus que sur les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

Le territoire est concerné par l'Article 55 de la Loi SRU qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants inscrits dans une agglomération de plus de 50 000 habitants à respecter un quota d'au moins 20 % de logements sociaux, Beaune et Chagny atteignent ce taux.

Figure 15: Répartition géographique du parc social sur le territoire communautaire.

Source : SRU, 2017

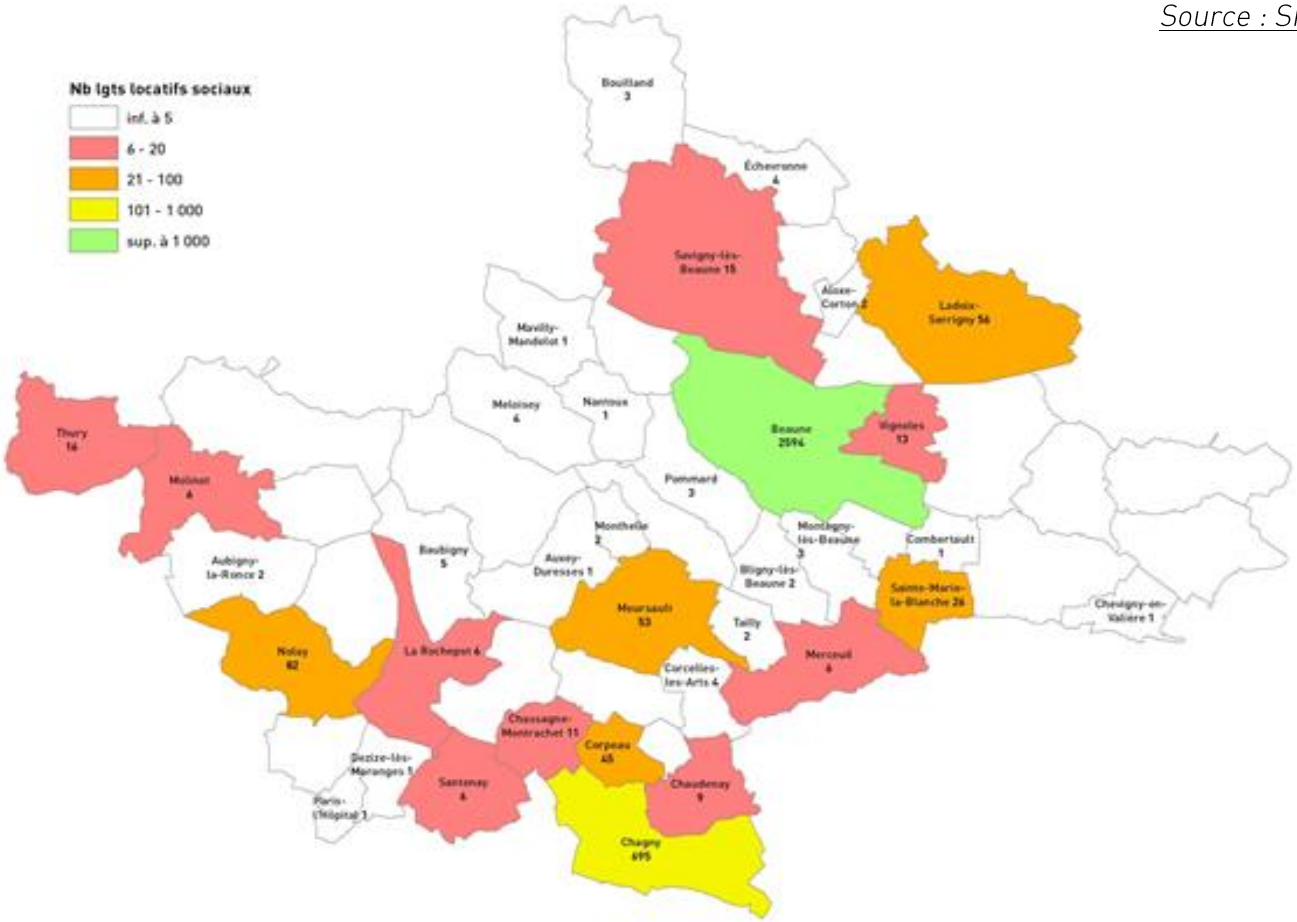

d. Education

Les communes de l'Agglomération gérées par le service Environnement - Déchets comptent de nombreux établissements publics et privés allant des écoles élémentaires jusqu'au

[7] SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain votée en 2000.

BTS. Il y a également des structures de formations professionnelles pour les adultes plus spécifiquement dans le domaine viti-vinicole.

On dénombre :

- 34 écoles élémentaires
- 4 collèges (dont 1 privé)
- 4 lycées (dont 1 privé)
- 6 établissements scolaires (privé, agricole, MFR[8], hors contrat, CFA[9], spécialisé)

e. *Activités et emplois*

25 643 emplois sont proposés sur le territoire communautaire. Le taux d'activité des 15 – 64 ans représente 77,5% quand le taux de chômage de cette même catégorie d'âge s'élève à 10,7 %.

Figure 16 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle sur le territoire de la CABCS

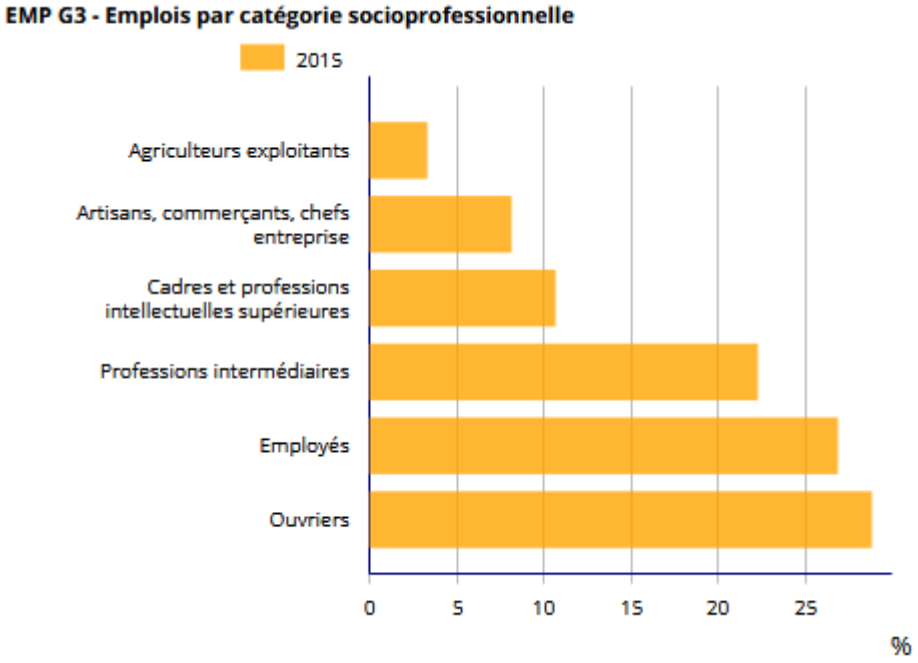

Les professions intermédiaires sont très représentées sur le territoire (22,3%) comme les catégories employés et ouvriers (26,8 % et 28,8 %).

Le graphique ci-dessous permet de mettre en avant une comparaison du type d'emploi par catégorie socio-professionnelles (CSP) et sociale entre le territoire de la CABCS et le Conseil Départemental de la Côte d'Or. Deux CSP sont mises en avant, il s'agit des artisans, commerçants et chefs d'entreprise ainsi que les ouvriers. Il faut savoir que de nombreux emplois liés au travail de la vigne sont présents sur le territoire.

Figure 17 : Répartition des emplois par catégorie professionnelle et sociale (données 2014)

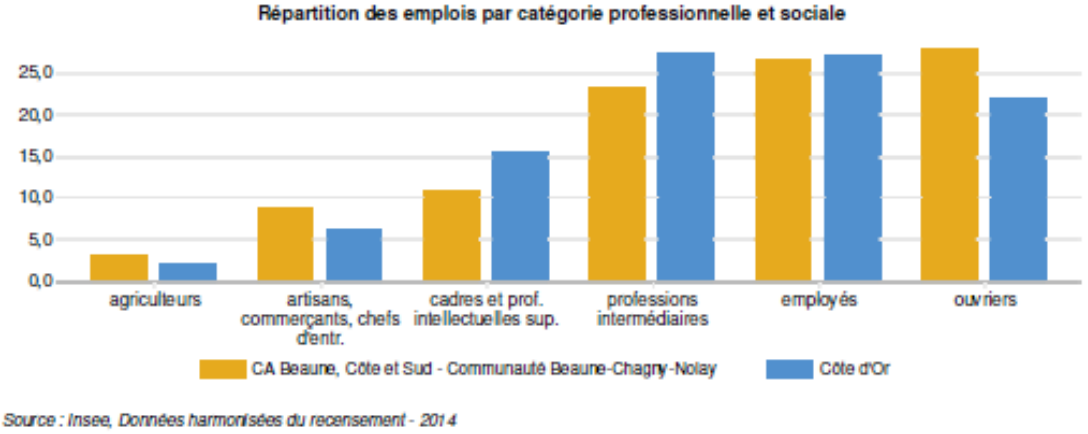

[8] MFR : Maison Familiale et Rurale
[9] CFA : Centre de Formation d'Apprentis

Figure 18 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2015

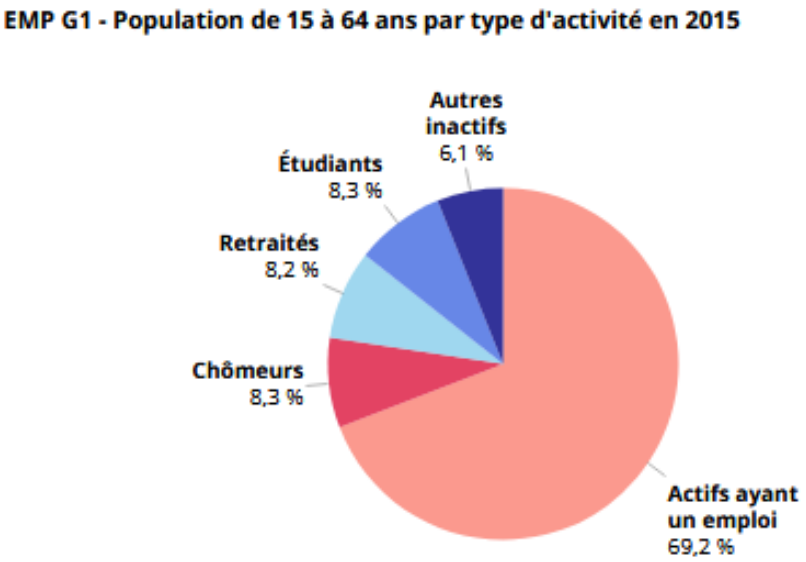

La part de la population de 15 à 64 ans actifs ayant un emploi atteint 69 %. Le taux de chômage sur le territoire est de 8%. Le territoire de la CABCS est un territoire qui propose de nombreux emplois dans les domaines de la viticulture et du tourisme.

Figure 19 : Taux de chômage des 15 -64 ans par sexe en 2015

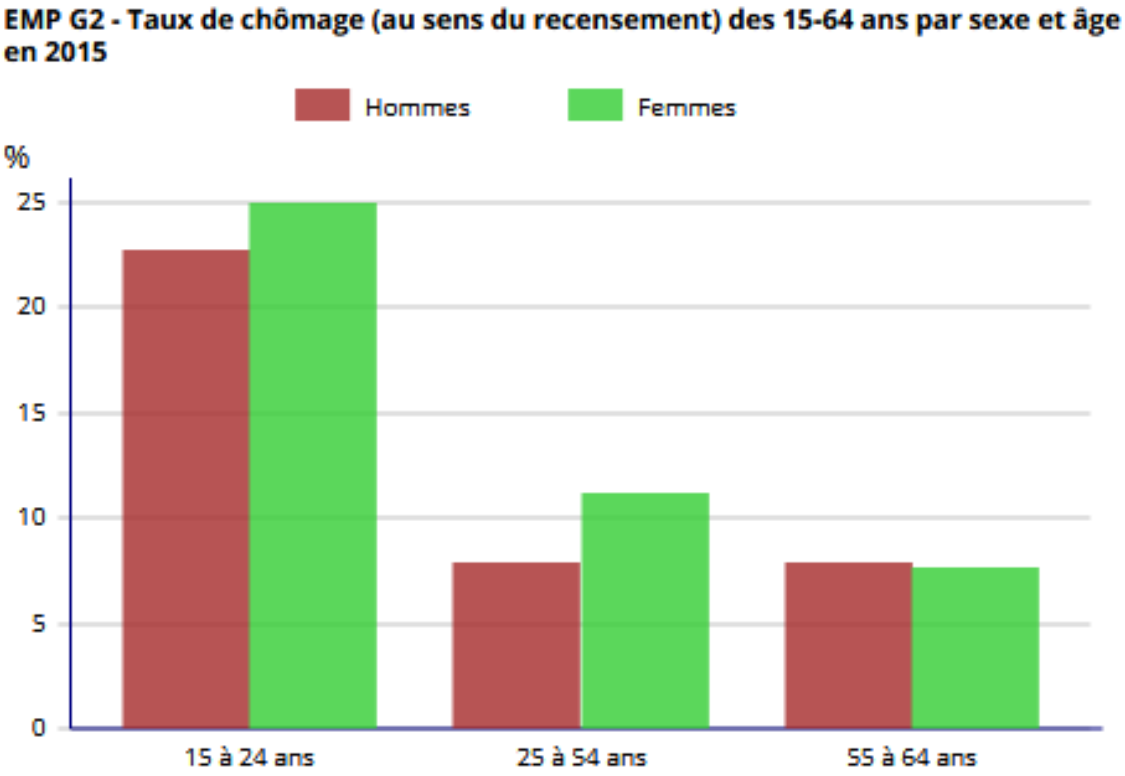

Le chômage des femmes est plus présent sur le territoire de la CABCS, surtout pour les 15-54 ans.

f. L'action sanitaire et sociale sur le territoire

Les structures sanitaire et sociale sont présentes sur le territoire de la CABCS.
Les structures d'aides à l'orientation et à l'intégration dans la vie professionnelle sont présentes sur le territoire (Centre d'orientations et d'informations, Mission Locale et Pôle Emploi).

L'Agglomération compte un foyer d'hébergement des jeunes travailleurs, ainsi que divers organismes en charge des publics jeunes qu'il faut parfois loger (Pep 21, Association Beaunoise pour la Protection de l'Enfance : ABPE).

Le territoire est pourvu d'un hôpital sur la commune de Beaune. D'une maison médicale, d'une maison de santé.

De nombreux praticiens médicaux sont présents sur le territoire regroupés pour une partie d'entre eux dans une maison de santé, située à Beaune.
On compte 9 établissements d'hébergements collectifs pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD[10] ou foyer logement) et 1 résidence privée pour les séniors.

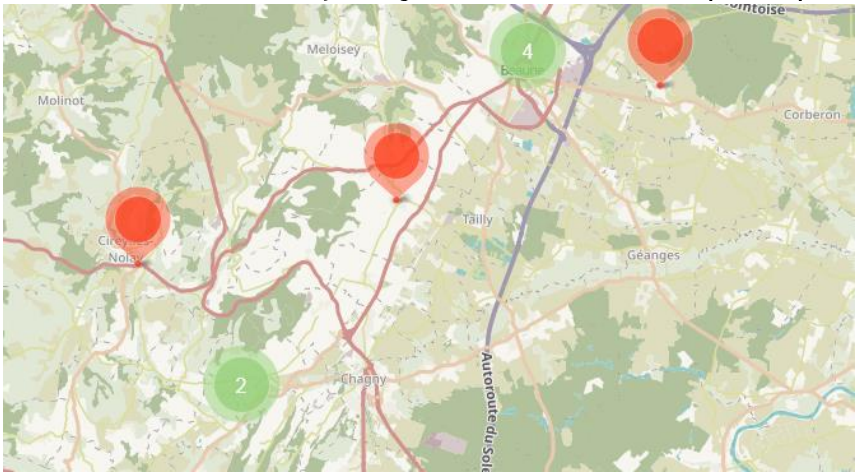

Source : https://www.cotedor.fr/votre-service/personnes-agees/trouvez-un-etablissement-avec-viatrajectoire

Il existe également 6 établissements médico-sociaux sur le territoire, principalement sur les communes de BEAUNE et de NOLAY.
Les associations à but sanitaire ou sociale sont également présentes sur le territoire. La Croix Rouge, Les Restaurants du Cœur, Le Secours Populaire, le Secours Catholique, Emmaüs, la SDAT –ASCO.

B) Données économiques

a. Les entreprises du territoire

Le territoire de la CABCS est attrayant de par sa situation géographique mais également grâce à sa renommée dû aux grands domaines viticoles. La ville centre de Beaune est située sur l'axe Dijon – Chalon Sur Saône. En plein cœur du vignobles bourguignon, Beaune et son agglomération, accueillent de nombreuses entreprises liées au vin.

Figure 20 : Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31/12/2016

	Nombre	%
Ensemble	**4 269**	**100,0**
Industrie	304	7,1
Construction	363	8,5
Commerce, transport, hébergement et restauration	1 747	40,9
Services aux entreprises	1 134	26,6
Services aux particuliers	721	16,9

[10] EHPAD : Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes

En 2017, 388 entreprises ont été créées sur le territoire de la CABCS.

Figure 21 : Création des entreprises par secteurs d'activité en 2017

	Entreprises créées	
	Nombre	%
Tous secteurs	**388**	**100,0**
Industrie	17	4,4
Construction	40	10,3
Commerce, transport, hébergement et restauration	132	34,0
Services aux entreprises	120	30,9
Services aux particuliers	79	20,4

Les secteurs du commerce, transports, hébergement et restauration sont fortement représentés (34 %) tout comme les entreprises de services aux entreprises (30,9%).
La répartition des postes salariés par secteurs d'activité au 31/12/2015 permet de confirmer les chiffres présentés en amont.

Figure 22 : Postes salariés par secteur d'activité au 31/12/2015

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	**20 954**	**100,0**	**6 126**	**2 859**	**3 579**	**3 568**	**4 822**
Agriculture, sylviculture et pêche	1 868	8,9	1 370	231	207	60	0
Industrie	3 603	17,2	426	366	649	1 217	945
Construction	994	4,7	415	283	137	0	159
Commerce, transports, services divers	9 824	46,9	3 398	1 493	1 998	1 249	1 686
dont commerce et réparation automobile	4 355	20,8	1 435	581	1 114	564	661
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	4 665	22,3	517	486	588	1 042	2 032

Le secteur d'activité le plus important du territoire est celui du commerce, transports, services divers. Ce secteur représente plus de 46 % du taux d'emploi. Vient ensuite l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale qui représente 22,3% des emplois.

On peut également constater que les employeurs les plus importants sont soit les entreprises de 1 à 9 salariés (29 %) ou à contrario les structures plus importantes de 100 salariés ou plus (23%).

b. *Le transport*

Les salariés du territoire utilisent principalement un véhicule pour réaliser les trajets entre leur domicile et leur lieu de travail (77,3%). La marche à pied (8,5%) mais également les transports en commun (4%) sont également des modes de déplacements utilisés par les actifs du territoire.

La Communauté d'Agglomération est située au carrefour des autoroutes du Sud et du Nord de la France.

Les communes de Beaune, Chagny, Meursault et Santenay, sont desservies par la SNCF, ce qui permet à de nombreuses personnes de se rendre sur leur lieu de travail.

Les transports publics en autocar sont aussi proposés sur le territoire. D'une part, par la Communauté d'Agglomération avec les réseaux urbain (à Beaune) et inter-urbains (Beaune et son agglomération). Les transports scolaires pour les écoles élémentaires hors Beaune sont gérés par la CABCS également. Ces prestations sont réalisées en délégation de service public. Il existe d'autre part, l'offre de transport Mobigo développé par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté.
L'Agglomération est géographiquement, proche de la Métropole Dijonnaise mais également du Grand Chalon. Cela peut permettre de mettre en avant les solutions proposées sur ces territoires voisins et de s'en inspirer.

Figure 23 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2015

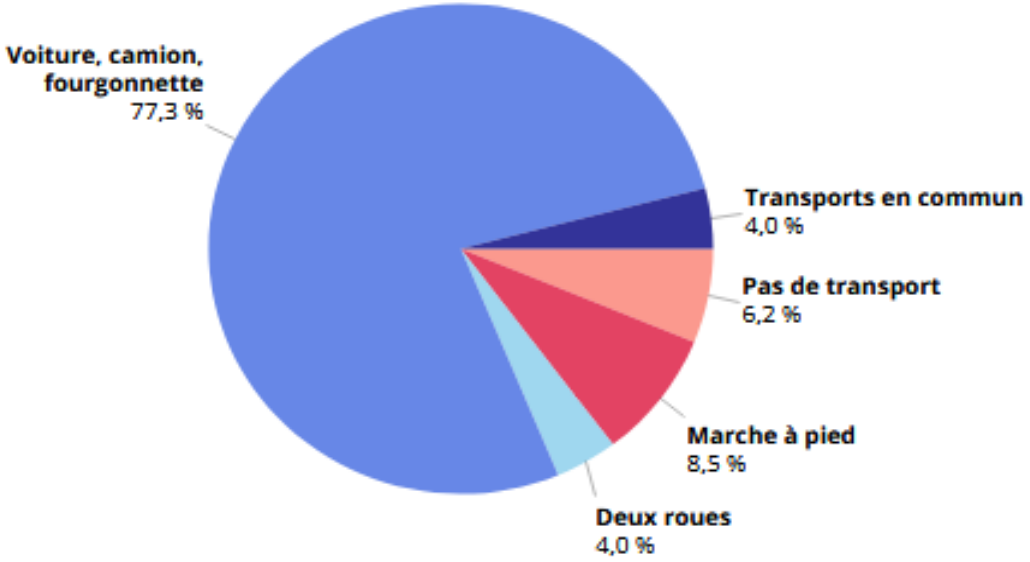

c. *Le tourisme*

La CABCS est également un territoire touristique dynamique. Connu dans le monde entier et symbole de la Côte d'Or, les hospices de Beaune sont en 2017, le site touristique le plus visité avec plus de 436 800 visiteurs.

De nombreux sites touristiques attirent de nombreux visiteurs comme les multiples châteaux, domaines viticoles, les vignobles pour certains inscrits aux Climats de Bourgogne. Des sites peuvent également avoir une affluence importante sur le nombre de visiteurs accueillis sur la CABCS. C'est le cas du Musée du Vin à Beaune, le Casino de Santenay, les Etangs d'Or de Tailly-Merceuil, le site de baignade naturelle à Montagny les Beaune, mais également les infrastructures développées sur le territoire comme les vélos routes, les sentiers de randonnées.

Le territoire communautaire enrichie l'offre culturel par les manifestations de renommées parfois mondiales qui attirent de nombreux visiteurs (Ventes des Vins des Hospices Civils de BEAUNE, le Festival International du Film policier, la Fête du train, les festivités liées aux dégustations de vins...). Le séjour des visiteurs est en général compris entre 1 à 3 nuits sur le territoire. L'afflux de touriste est compris entre fin mars et fin novembre, soit environ 9 mois de l'année.

La CABCS propose une offre d'hébergements touristiques importante. On dénombre 76 hôtels et 2 414 chambres. De plus, la capacité d'accueil dans les 9 campings du territoire s'élève à 746 emplacements. Par ailleurs, Les autres hébergements collectifs proposés, liés aux résidences de tourisme et hébergements assimilés représentent 360 places (en nombre de lits).

Depuis 2012, le nombre de nuitées totales sur le territoire de la CABCS ne cesse d'augmenter.

Figure 24: Evolution des données de taxe de séjour sur la CABCS

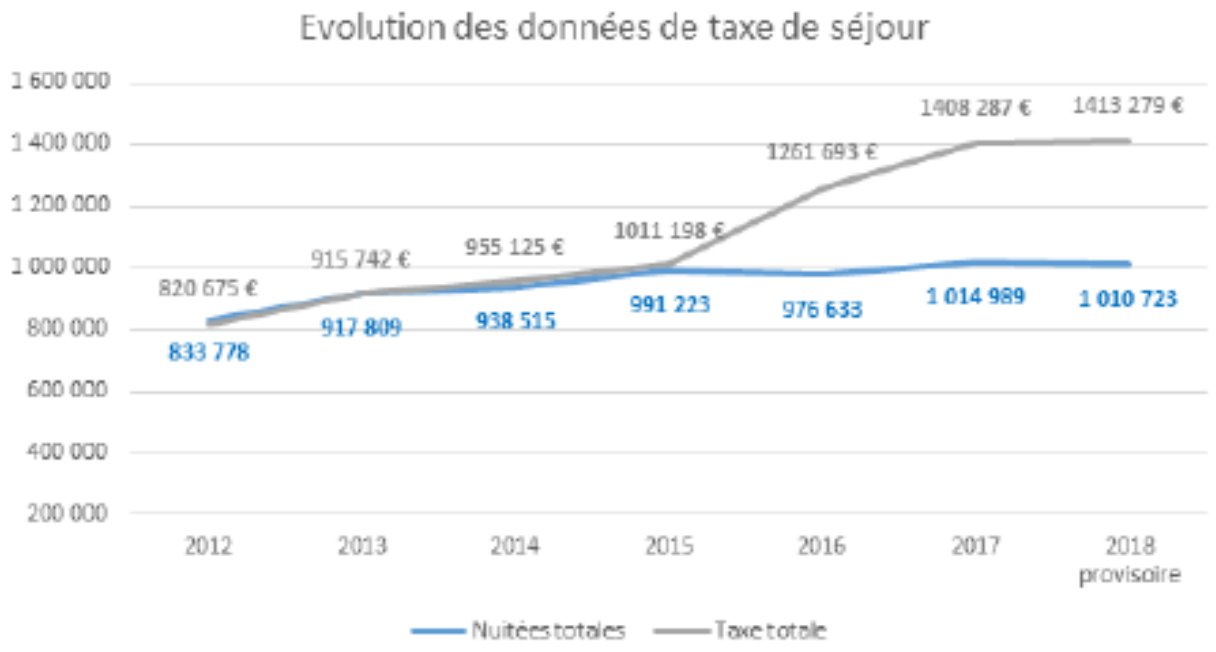

En 2019, il y a eu 1 084 217 nuitées déclarées par les particuliers hors opérateurs sur la CABCS.

C) Synthèse

Démographie	La population est en baisse sur le territoire de l'Agglomération. La commune la plus dense est la ville de Beaune. 40 % de la population est âgée de 30 à 59 ans. La population est vieillissante.
Territoire	Le territoire est de typologies Urbain et semi urbain voire rural.
Logements	63 % des logements sont individuels. 82 % des logements sont des résidences principales. + 2 700 logements sont des logements en habitat collectifs. + 2 000 logements sont vacants. 70% du parc de logements dits « social » est situé à Beaune.
Activité et emploi	Le territoire de la CABCS est caractérisé par un taux d'emploi très représenté des professions intermédiaires, employés et ouvriers. Les secteurs de la santé, du commerce, des transports, de l'hébergement, de la restauration sont fortement présents.
Eléments économiques	Les établissements situés sur la CABCS les plus représentés sont ceux de l'industrie, du commerce, de la restauration et de l'hébergement.

II) FOCUS SUR LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE LA CABCS

L'objectif de cette étape est de réaliser un état des lieux de la production des différents flux de déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CABCS. Les données disponibles concernent les DMA, c'est-à-dire les déchets produits par l'activité domestique quotidienne des ménages, ainsi que les déchets issus des activités économiques (de l'artisanat, des commerces, des bureaux, des entreprises, des administrations publiques) pris en charge par le service public.

Les Déchets Ménagers et Assimilés comprennent :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR)
- les collectes sélectives
- les apports en déchèterie (Les Déchets d'Activités Economiques – DAE, apportés en déchèterie ne sont pas quantifiables).

A) Gestion des déchets au 1er janvier 2019

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud créée au 1er janvier 2007, a pris la compétence déchets au 1er janvier 2008.

Elle regroupe pour la compétence déchets, les 46 communes suivantes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Beaune, Bligny-les–Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Chorey-les Beaune, Combertault, Corberon, Corcelles-les-arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebaty, Echevronne, La Rochepot, Ladoix-Serrigny, Levernois, Marigny-les-Reullée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Ruffey-les-Beaune, Saint-Aubin, Saint-Romain, Sainte-Marie-La-Blanche, Santenay, Santosse, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val -Mont, Vauchignon, Vignoles, Volnay.

Pour les sept autres communs membres de la Communauté d'Agglomération (Chagny, Chassagne – Montrachet, Chaudenay, Dezize-les-Maranges, Paris-l'Hôpital, Puligny – Montrachet), la collecte des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence du SIRTOM de Chagny.
La population totale est de 44 269 habitants soit 19 967 foyers pour 2019.

Toutes les constructions collectives ou pavillonnaires, les bureaux, commerces, ateliers et entreprises produisant des DMA doivent respecter les règles définies par le règlement sanitaire départemental, le plan régional de prévention et de gestion des déchets ainsi que les lois, les directives, décrets et arrêtés en vigueur sur le territoire nation ou instruits par l'Union Européenne.

a. La collecte

Les déchets sont gérés par la Communauté d'Agglomération pour 46 communes du territoire.

Les OMR et les emballages ménagers recyclables, sur les communes de Beaune, Chorey-les-Beaune, Ruffey-les-Beaune et Vignoles sont collectées en régie. C'est-à-dire avec des moyens propres à la collectivité. Les agents sont salariés de l'agglomération, le matériel de collecte est propriété de l'agglomération. Les OMR et les emballages sont collectés sur deux jours différents.
Les autres communes sont collectées par un prestataire à l'aide d'un camion de collecte bi-flux qui permet un unique passage pour la collecte des OMR et des emballages ménagers recyclables.

La CABCS propose des contenants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et pour la collecte des emballages ménagers recyclables.

La collecte de certains déchets comme les papiers et le verre, est assurée par un prestataire. La collecte est réalisée en point d'apport volontaire pour ces flux tout comme pour les textiles.

Enfin, il est possible pour les usagers de déposer des déchets spécifiques sur l'une des 4 déchèteries du territoire communautaire : Ruffey-les-Beaune, Meursault, Savigny – les - Beaune et Nolay. Les particuliers ont accès via une carte d'accès en déchèterie aux 4 sites ouverts aux usagers de l'agglomération. L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers. Afin de contrôler les apports, des quotas pour les dépôts ont été fixés. Les dépôts sont limités à 8m^3 par semaine et par foyer pour les végétaux et 3m^3 pour les autres déchets.

La déchèterie de Ruffey-les-Beaune est interdite aux professionnels puisqu'une déchèterie professionnelle est située dans la même commune, en face de la déchèterie pour les particuliers.

Les 3 autres déchèteries accueillent les professionnels. Le dépôt des déchets des professionnels est facturé au mètre cube sur les déchèteries où les professionnels sont acceptés. Le premier mètre cube est gratuit. Les tarifs des dépôts sont votés en Conseil Communautaire.

L'agglomération est propriétaire des déchèteries. Elle fait cependant appel à un prestataire pour le gardiennage, ainsi que pour l'évacuation des bennes de déchets.

Figure 25 : Schéma de collecte

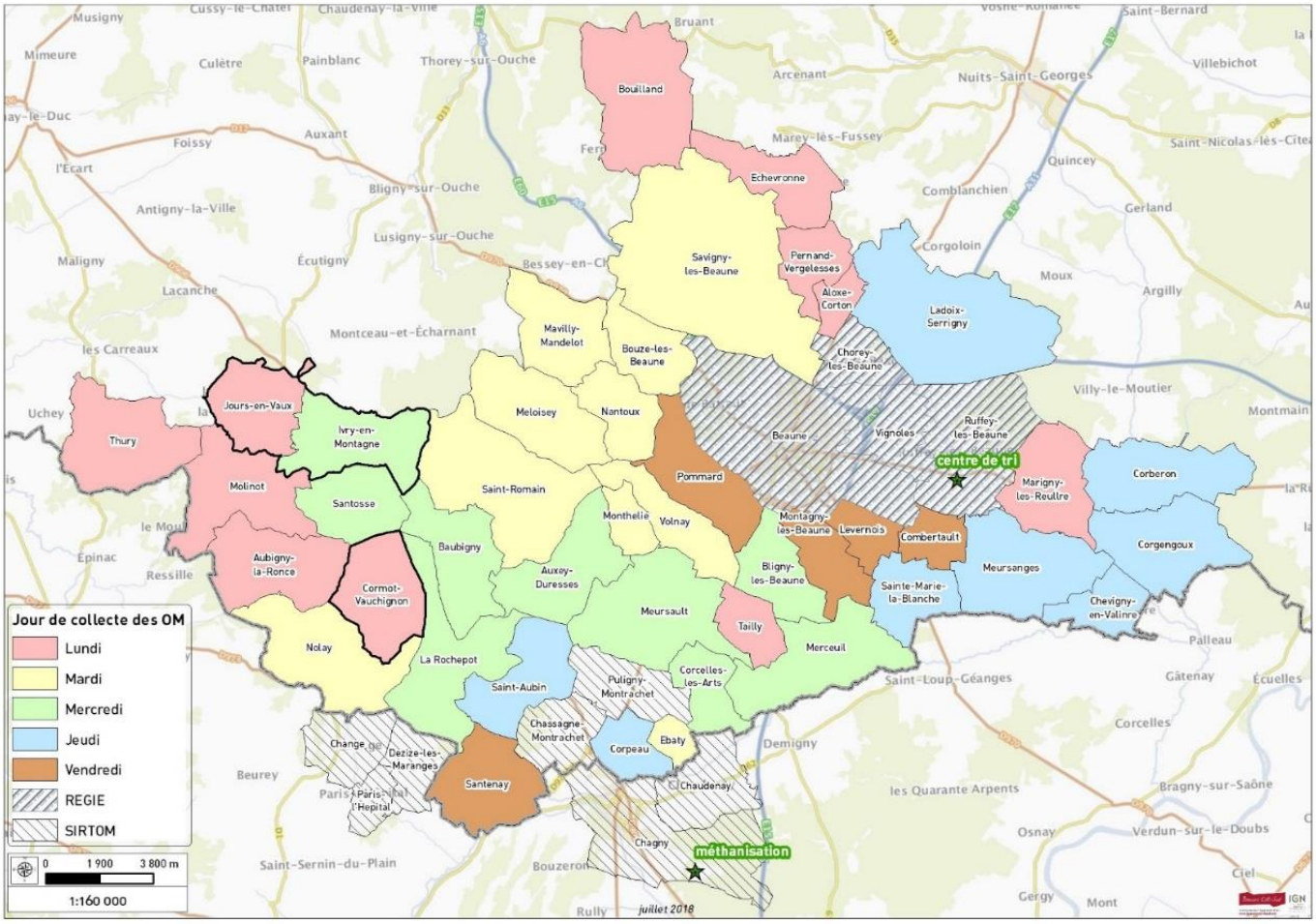

Figure 26 : Organisation de la gestion des flux d'OMA

Flux	Pré-collecte	Collecte	Fréquence	Exutoire
OMR	Bacs ou sacs	Porte à porte Régie ou Prestation	C1 à C2	Unité Tri – Méthanisation – Compostage ECOCEA et Enfouissement ISDND[11] de CHAGNY
Emballages Ménagers Recyclables	Bacs ou sacs	Porte à porte Régie ou Prestation	C1	Centre de tri de Ruffey-les- Beaune
Refus de tri des emballages	-	-	-	Unité de Combustible Solide de Récupération (CSR) de Ruffey-les-Beaune
Papiers	PAV	Point d'apport volontaire Prestation	C1 à C3	Unité de recyclage Golbey (Vosges)
Verre	PAV	Point d'apport volontaire Prestation	C1 à C3	Unité de recyclage Saint Gobain (Saône et Loire)

[11] ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Figure 27 : Localisation des déchèteries de la collectivité

Les flux acceptés en déchèteries sont :

• Le carton • La ferraille et les matériaux non ferreux • Les gravats • Les déchets non recyclables • Les végétaux • Les pneus des véhicules légers • Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) : peintures, solvants, aérosols, produits phytosanitaires, colles, désherbants, … • Les meubles	• Les textiles • Les piles et les batteries • Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) / Les lampes et néons, … • L'huile moteur, bidons et filtre • L'huile végétale • Les radiographies • Le verre / Les papiers • Les cartouches d'encre • Les bouchons en liège

Seule la commune de Beaune propose un service gratuit de collecte des encombrants, sur rendez-vous, en porte à porte.

La collecte des Textiles Linges et Chaussures (TLC) s'effectue à l'aide de bornes mises en place sur le territoire par Le Relais Bourgogne. On compte 41 bornes mises à disposition des particuliers. Les textiles collectés sont ensuite transportés au centre Le Relais Bourgogne à Chalon sur Saône afin d'y être triés selon des critères de qualité et de matière. Le but étant de proposer les textiles dans les magasins de seconde main ou en les transformant en isolant.

b. Le financement du service déchets

Le service public de gestion des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), et le cas échéant par la redevance spéciale pour les professionnels et les administrations.

La TEOM est un impôt prélevé par les Finances Publiques via l'impôt foncier pour l'ensemble des propriétaires.

Les établissements professionnels produisant des déchets assimilés à ceux des ménages, bénéficient de la même collecte que les particuliers. Ils peuvent bénéficier, sur toute ou une partie de l'année, d'une seconde collecte hebdomadaire. En contrepartie, ils sont assujettis à la redevance spéciale, calculée en fonction des volumes de déchets collectés chaque semaine. Le tarif est fixé chaque année par le Conseil Communautaire.

Pour les établissements redevables, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance spéciale lorsque celui-ci est supérieur, cela afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Les 46 communs membres sur lesquelles la Communauté d'Agglomération exerce directement la compétence déchets sont assujetties au paiement d'une redevance spéciale pour la production des déchets municipaux.

B) Evolution des performances des Ordures Ménagères Assimilées (OMA)

a. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les OMR sont les déchets produits par les ménages ou les assimilés restant dans la poubelle classique après le tri des déchets valorisables (emballages ménagers recyclables, verre, papiers).
Le ratio d'OMR a globalement diminué de 13% entre 2010 et 2019. Il est passé de 275 Kg/hab./an en 2010 à 239 Kg/hab./an en 2019. Le ratio des OMR en 2018, sur la CABCS, s'élevait à 249 Kg/hab./an, contre 222 Kg/hab./an pour le département et 261 Kg/hab./an au niveau national.

Figure 28: Evolution du ratio des OMR sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019 (en Kg/habitants)

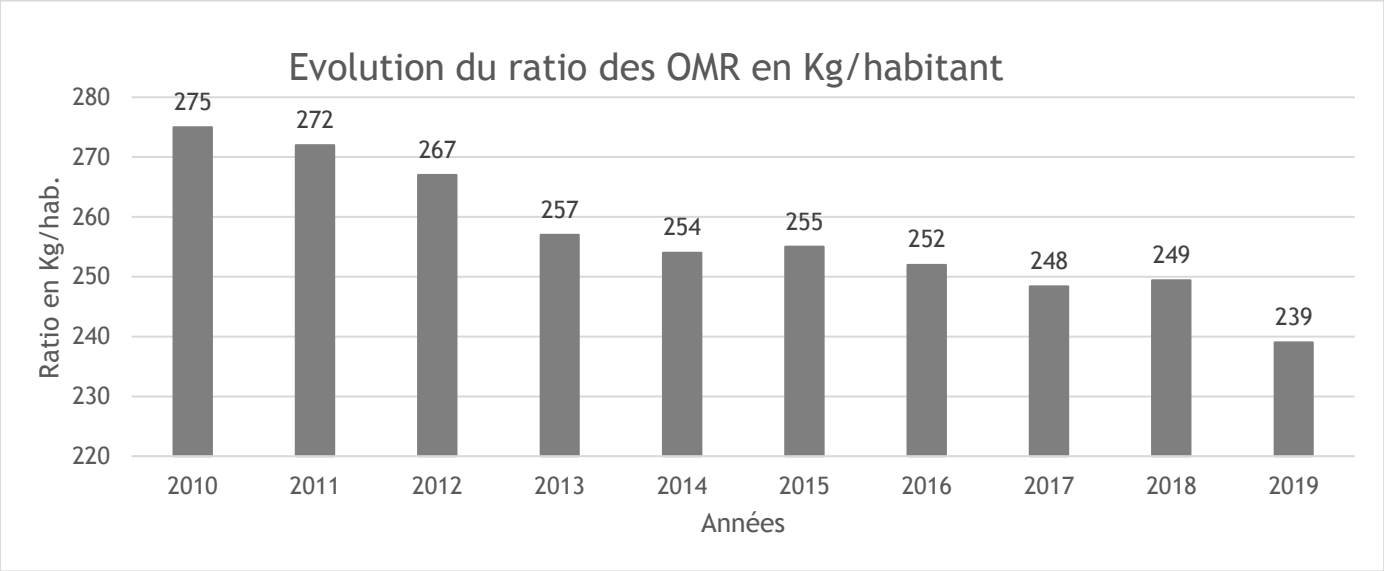

La CABCS a réalisé en 2017 une campagne de caractérisations sur les OMR du territoire afin de mettre en avant la part de chaque flux présent dans les OMR. Cette campagne de caractérisations a été réalisée dans le cadre de l'ancien PLPOMA de la CABCS, engagé en 2011. Cela a permis de mettre en avant les résultats des actions déployées sur le territoire entre 2012 et 2018.

Les résultats des caractérisations permettent à l'Agglomération d'envisager des actions de prévention des déchets.

Le graphique ci-dessous met en avant l'ensemble des flux de déchets présents dans les échantillons d'OMR triés lors des caractérisations.

Figure 29: Composition des OMR de la CABCS

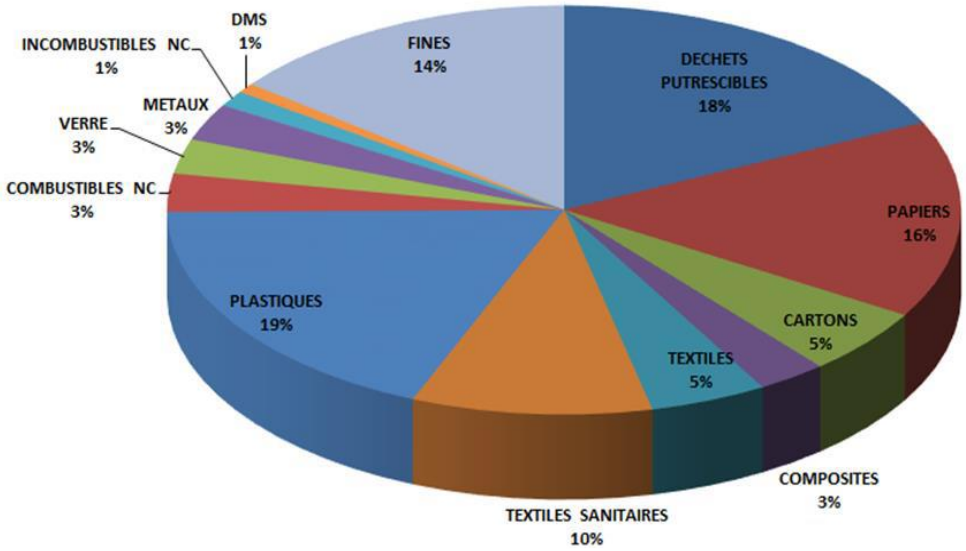

On peut remarquer qu'il existe des flux plus représentés que d'autres comme les déchets putrescibles, les plastiques, papiers....

Le document ci-dessous met en avant les principaux flux de déchets présents dans les OMR. Ces catégories de déchets sont des gisements sur lesquels la CABCS doit intervenir afin de réduire la quantité d'OMR collectées et de mieux valoriser les déchets.

b. Evolution des collectes sélectives (CS)

La quantité de la collecte sélective est en évolution. Les papiers ont tendance à diminuer tandis que les emballages restent stables et que la collecte du verre est en progression constante. C'est d'ailleurs ce flux qui a un impact sur le ratio en kg/hab./an puisqu'il a augmenté de 20% entre 2010 et 2019.

Figure 30: Evolution du ratio des collectes sélectives sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019 (en Kg/habitants)

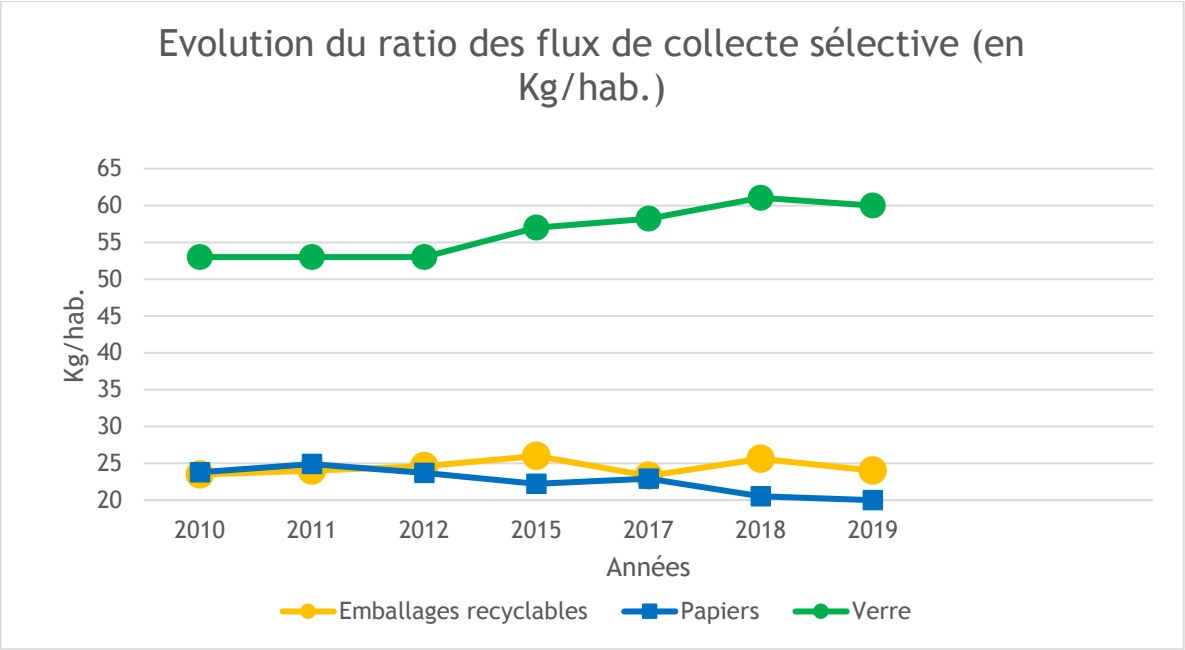

c. Traitement des OMA

Depuis le 1er janvier 2018, les OMR collectées sont soit préalablement regroupées au quai de transfert de l'entreprise Bourgogne Recyclage à Travoisy soit directement apportées sur le site de tri – méthanisation – compostage ECOCEA et l'installation de stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du SMET 71 situé à Chagny (71).

Dans le cadre du PRPGD, le SMET 71 est soumis à l'objectif de réduction de -50% de l'enfouissement entre 2010 et 2025. Ce qui implique de modifier les tonnages autorisés à l'enfouissement de 65 000 tonnes/an en 2018-2019-2020 à 30 000 tonnes/an en 2024-2025.

Figure 32 : Schéma de fonctionnement de l'unité de tri-méthanisation compostage ECOCEA

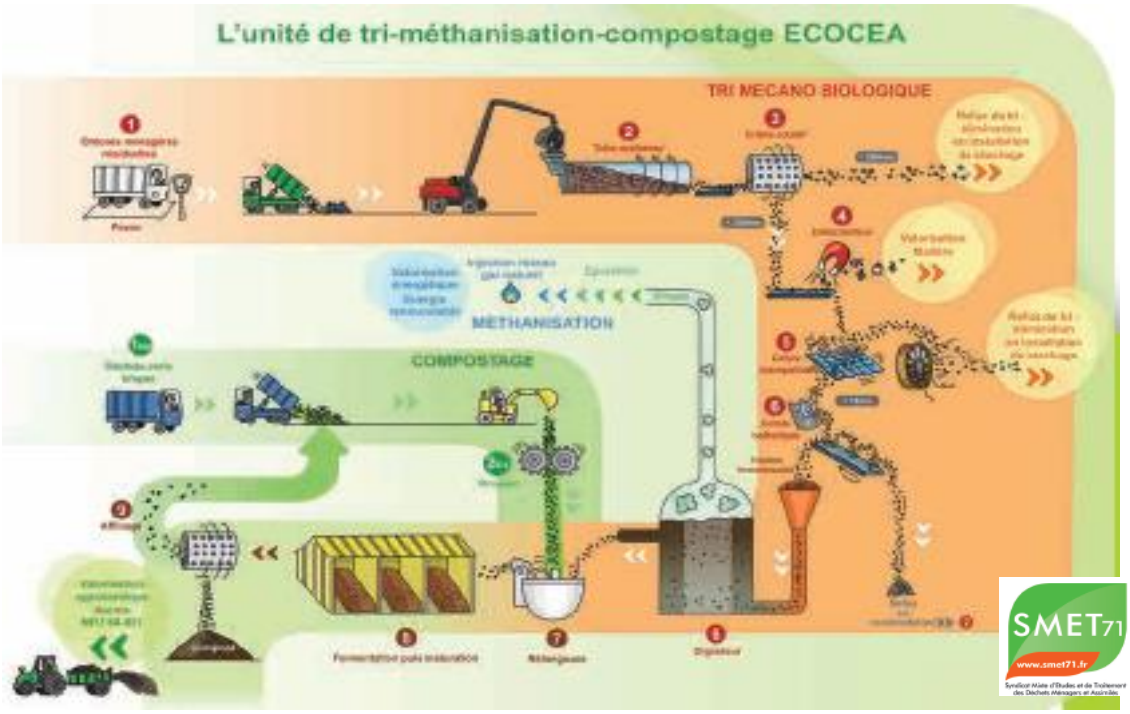

Figure 33: Schéma de fonctionnement d'une ISDND

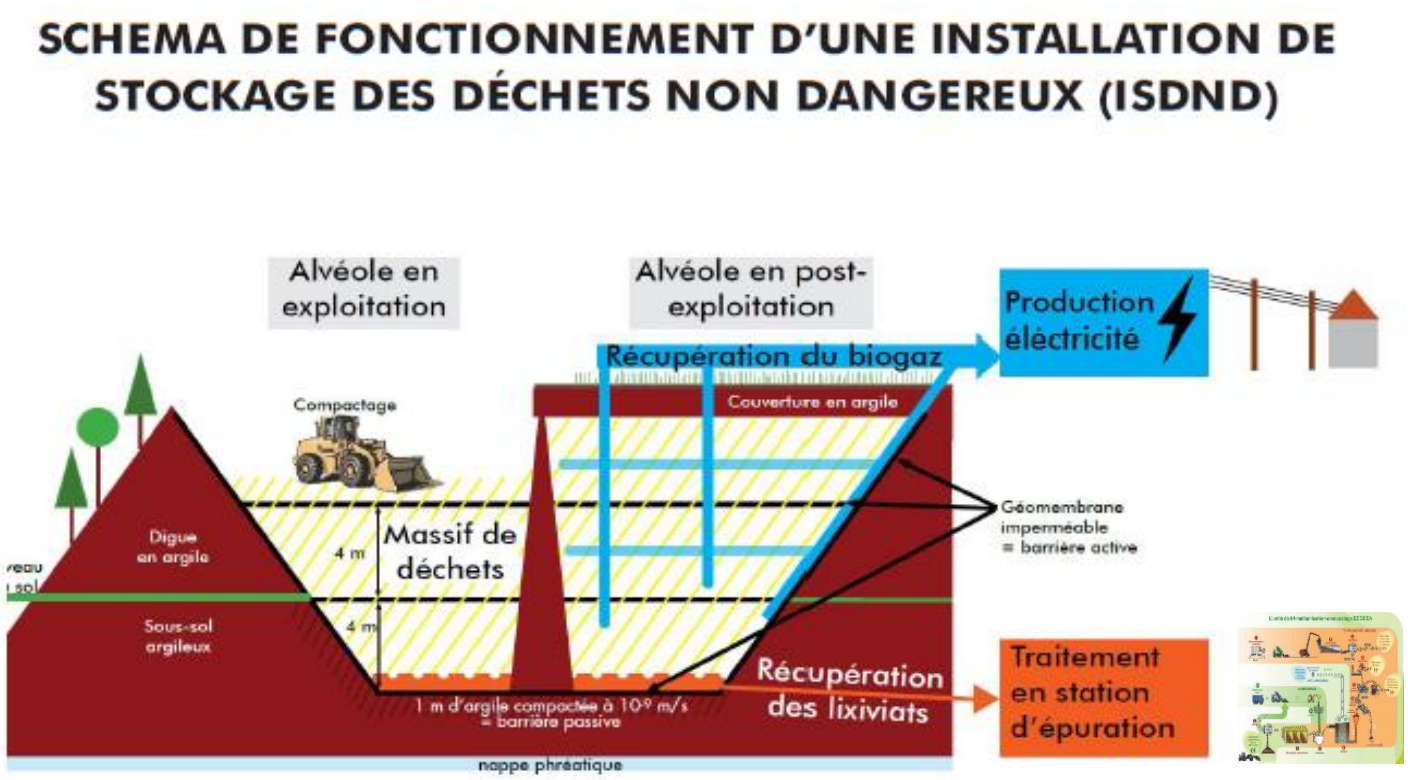

Les emballages ménagers recyclables déposés dans les bacs à couvercle jaune ainsi que les papiers déposés dans les points d'apports volontaires sont acheminés au centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à Travoisy – hameau de Ruffey Les Beaune.

Le verre est acheminé directement vers l'usine de Vérallia – Saint Gobain à Chalon sur Saône.
Les emballages recyclables y sont triés et conditionnés sous forme de balles avant d'être renvoyés dans les usines de recyclages présentées ci-dessous.

Figure 34 : Usines de recyclage des flux issus de la collecte sélective sur le territoire de la CABCS

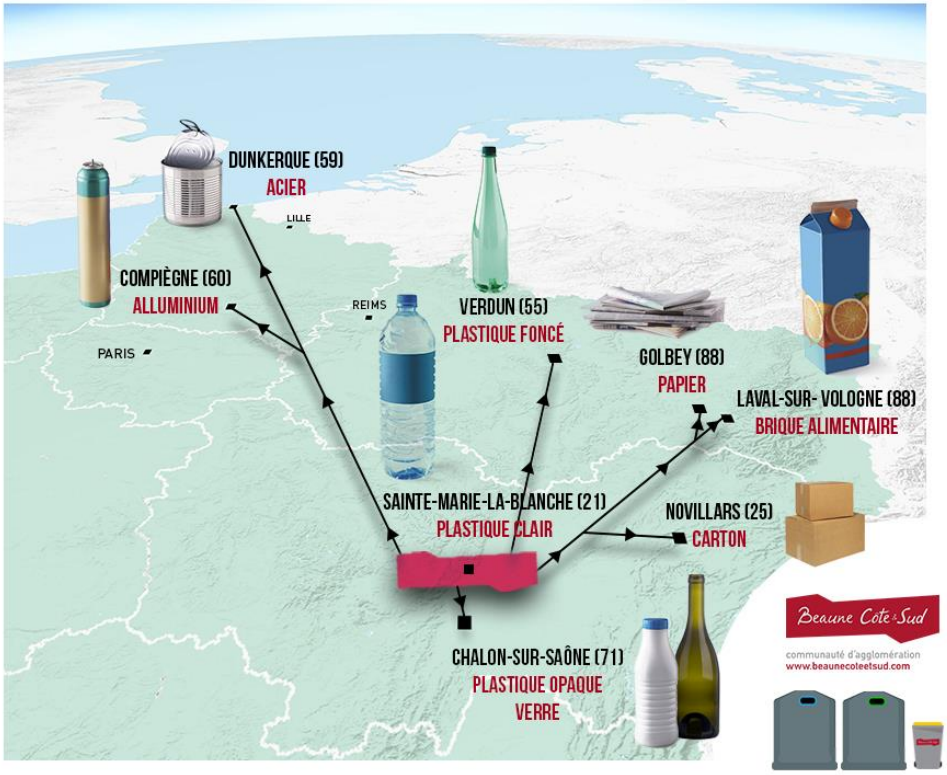

C) Evolution globale des apports en déchèterie

Entre 2012 et 2019, les tonnages des flux apportés sur les 4 déchèteries du territoire ont diminué de 9 %. Le ratio est en moyenne de 282 kg/hab./an, soit environ 13% de moins qu'en 2010.

Les caractérisations réalisées en 2018 sur les bennes de DNR en déchèterie ont permis d'identifier des flux de déchets valorisables (300 tonnes) qui sont déposés dans les mauvaises filières en déchèterie :

La mise en place du contrôle d'accès sur chaque déchèterie a permis de réguler les apports sur les déchèteries et d'éviter les dépôts des habitants des collectivités alentours.

La déchèterie la plus fréquentée du territoire est celle de Ruffey-les-Beaune, du fait des horaires d'ouverture.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages déposés sur les 4 déchèteries du territoire entre 2008 et 2019.

Figure 35 : Evolution des tonnages des déchèteries

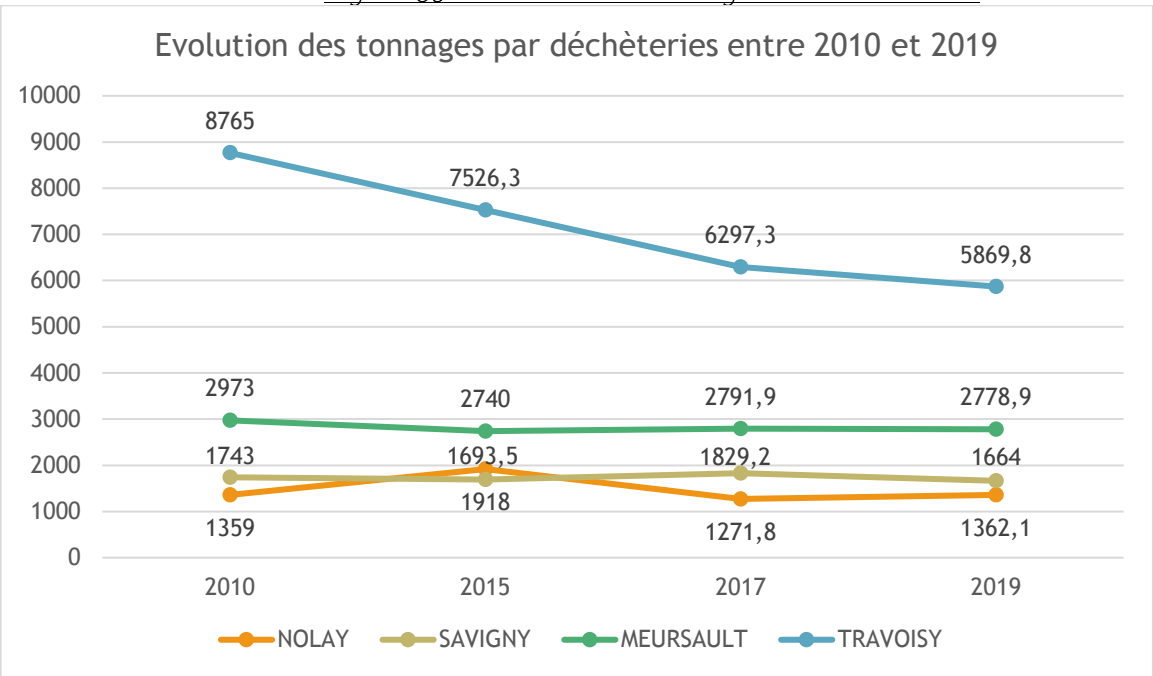

Des évolutions et de nouvelles filières de valorisation sont mises en place en déchèterie dans l'objectif de réduire l'enfouissement des déchets et de promouvoir leur valorisation.

Les bennes Ecomobiliers installées sur les 4 déchèteries en 2016 et 2017 ont permis de réduire les tonnages destinés à l'enfouissement et par la même occasion de valoriser les dépôts de mobiliers.

Quantités de mobiliers collectés en tonnes	2016	2017	2018	2019	Evolution entre 2016 /2017 et 2019
Meursault	63,5	90	115	126,5	+ 63 Tonnes
Savigny – lès –Beaune	19,6	57	98,1	91	+ 71,4 Tonnes
Nolay	35,3	62,3	78,6	74,6	+ 39,3 Tonnes
Ruffey-les-Beaune	-	207	461	483,7	+ 276,7 Tonnes
TOTAL	**119**	**416**	**753**	**775,8**	**+ 656,8 Tonnes**

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des flux déposés dans les principales bennes présentes en déchèterie. Les flux les plus importants sont les végétaux, les gravats, viennent ensuite les Déchets Non Recyclables (DNR) enfin le bois.

On constate que les apports des cartons augmentent depuis 2016, tandis que sur la même période, la ferraille diminue.

Pour les flux les plus importants, il y a une nette diminution des tonnages des DNR pris en charge en déchèterie.

Figure 36 : Evolution des tonnages par flux en déchèterie entre 2012 et 2019 sur le territoire de la CABCS (en Tonnes)

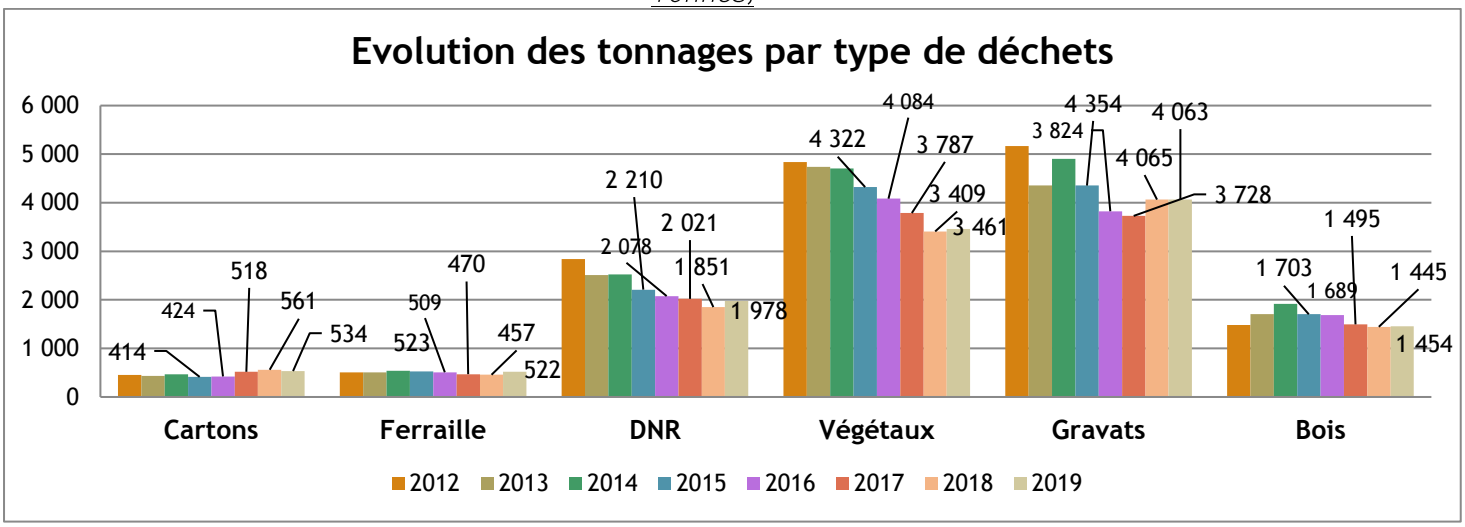

Dans le cadre du PLPDMA et en cohérence avec le PRPGD, les flux ciblés par des objectifs de réduction sont les déchets non recyclables (DNR), les végétaux et les gravats.

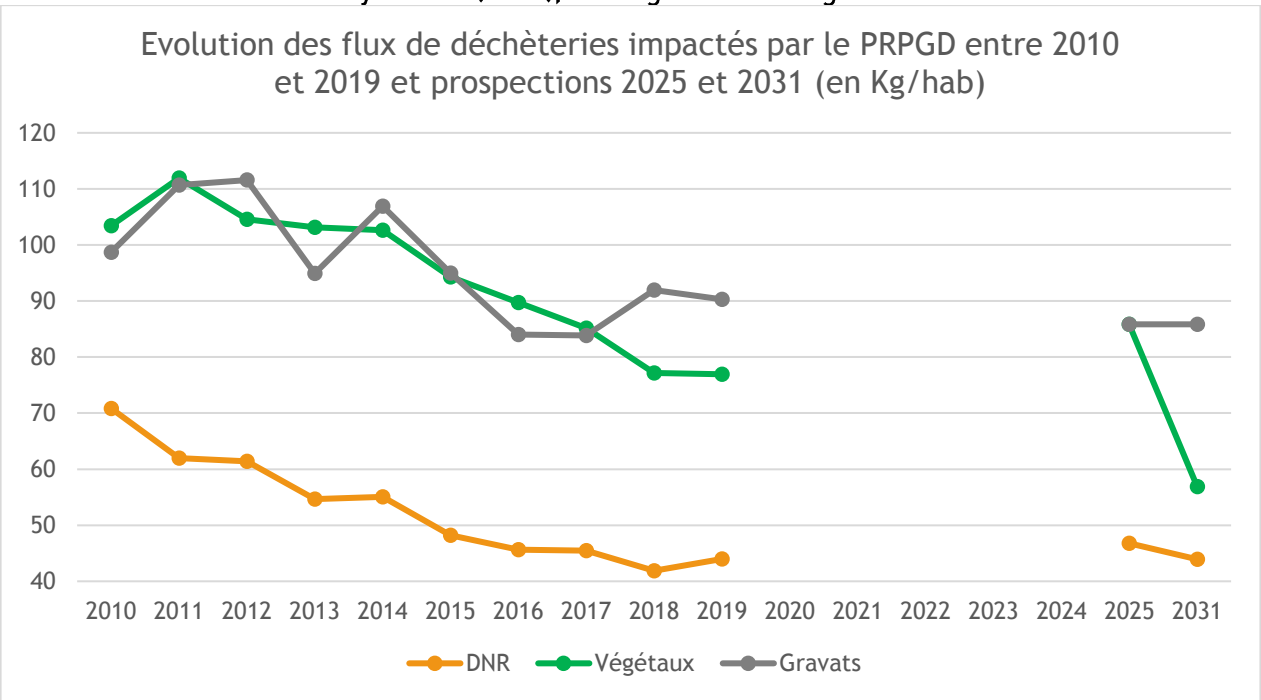

a. *Les Déchets Non Recyclables (DNR)*

Le flux de DNR est en baisse depuis 2010, environ 1 120 tonnes de DNR ont été détournées de l'enfouissement et orientées vers une nouvelle filière de traitement et de valorisation. Cela correspondant à différentes actions mises en place sur le territoire afin de contrôler au mieux les apports en déchèterie.

Quantité en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2010/2019
Travoisy	1 367	1 281	1 486	1 475	1 384	1 083	1 002	916	759	799,5	**-567,5 T**
Meursault	774	766	518	593	571	523	469	486	450	495,7	**-278,3T**
Savigny	545	580	586	209	295	320	337	366	402	410,8	**- 134,2 T**
Nolay	411	242	252	232	276	285	271	253	240	271,7	**- 139,3 T**
TOTAL	**3 097**	**2 869**	**2 842**	**2 509**	**2 526**	**2 211**	**2 079**	**2 021**	**1 851**	**1978**	**- 1 119 T**

Les tonnages du flux DNR a fortement diminué sur l'ensemble des déchèteries. La baisse la plus forte est réalisée sur la déchèterie de Ruffey-les-Beaune. Les travaux, les nouvelles filières REP et le contrôle d'accès avec une carte ont permis une telle diminution des apports.

Les Déchets Non Recyclables des déchèteries ainsi que les refus de tri sont valorisés par l'entreprise Bourgogne Recyclage pour être transformés en Combustibles Solides de Récupération (CSR).

A savoir que le traitement des DNR coûte environ 145 € la tonne.
A l'instar du PRPGD, les objectifs de réduction du ratio de DNR sont (en Kg/hab. /an) :
- 34% entre 2010 et 2025, soit pour la CABCS :
-38% entre 2010 et 2031

	2010	2019	2025	2031
Ratio DNR	71 Kg	44 Kg	47 Kg	44 Kg

b. *Les végétaux*

Quantité en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2010/20119
Travoisy	3 096	3 247	3 315	3 372	3 320	2 700	2 657	2 474	2 203	2 219	**- 877**
Meursault	939	850	857	840	775	716	749	695	627	641	**- 298**
Savigny	375	361	387	239	327	336	372	358	355	369,7	**- 5,3**
Nolay	319	265	280	286	285	569	306	260	234	231,8	**- 87,2**
TOTAL	**4 729**	**4 723**	**4 839**	**4 737**	**4 707**	**4 321**	**4 084**	**3 787**	**3 419**	**3 461,5**	**- 1 267,5**

A savoir que le traitement des végétaux coûte environ 77 € TTC la tonne.

Le flux « végétaux » est également un flux important sur les apports en déchèterie. La benne pour les végétaux accueille les déchets issus des tailles de haies, la tonte de pelouse, les feuilles mortes.

Les tonnages des apports de végétaux en déchèterie baisse depuis 2012, cependant les apports dépendent des conditions météorologiques qui parfois peuvent avoir des impacts sur l'apport des tontes de pelouses, des branchages.

L'interdiction des dépôts des professionnels sur la déchèterie de Travoisy permet de détourner ce flux. On note par ailleurs que le flux de végétaux est en baisse sur l'ensemble des déchèteries. Entre 2010 et 2019, il y a eu – 1 267 Tonnes de végétaux déposés dans les bennes.

Cela peut être le résultat des actions de sensibilisation autour du compostage, du paillage et de la valorisation des déchets de jardins in situ. Mais également grâce aux opérations de broyage de végétaux proposés aux particuliers au minimum une fois par an sur les déchèteries de Meursault et de Travoisy.

Ce qui permet de valoriser les branchages apportés par les usagers et de détourner ce flux des bennes afin qu'il soit réutilisé au domicile des personnes.

Le PRPGD fixe les objectifs suivant de réduction du ratio de végétaux (en Kg/hab. /an) :
- 17% entre 2010 et 2025, soit pour la CABCS :
-45% entre 2010 et 2031

	2010	2019	2025	2031
Ratio végétaux	103 Kg	77 Kg	86 Kg	57 Kg

c. *Les gravats*

Quantité en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2010/2019
Travoisy	2 522	2 794	2 858	2 603	2 788	2 284	1 689	1 667	1 690	1 674,6	**- 847,4**
Meursault	920	1 029	985	837	955	849	842	957	1 093	993,8	**+ 73,8**
Savigny	622	768	768	378	584	679	827	689	865	832,7	**+ 210,7**
Nolay	447	530	554	541	576	542	465	455	417	561,6	**+114,6**
TOTAL	**4 510**	**5 121**	**5 165**	**4 359**	**4 903**	**4 354**	**3 823**	**3 768**	**4 065**	**4 062,8**	**- 447,2**

A savoir que le traitement des gravats coûte environ 33 €TTC la tonne.

Entre 2010 et 2019, les gravats sont un flux qui a diminué de 447 tonnes au global sur les déchèteries du territoire. On note une baisse est très marquée sur la déchèterie de Travoisy (- 847 tonnes sur la même période) tandis que les trois autres déchèteries enregistrent une augmentation des tonnages. L'augmentation des tonnages est plus importante sur la déchèterie de Savigny les Beaune avec + 210 tonnes de gravats déposées entre 2010 et 2019. Ces différences de tonnage peuvent être dues aux apports des professionnels qui sont acceptés sur les autres déchèteries alors qu'ils sont interdits sur la déchèterie de Travoisy à Ruffey-les-Beaune.

La création de la nouvelle déchèterie de Travoisy en 2015 avec l'instauration du système de carte d'accès a permis de détourner de nombreux apports extérieurs ou professionnels vers la déchèterie professionnelle située juste en face de la déchèterie communautaire. De fait, entre 2015 et 2016, l'apport de gravats a diminué de près de 600 tonnes.

Le PRPGD fixe les objectifs suivant de réduction du ratio de gravats (en Kg/hab. /an) :
- 13% entre 2010 et 2025, soit pour la CABCS :
- 13% entre 2010 et 2031

	2010	2019	2025	2031
Ratio gravats	99 Kg	90 Kg	86 Kg	86 Kg

d. *Les cabanons EMMAÜS*

Ces espaces ont permis, depuis leur mise en place en 2016, de détourner de l'enfouissement et de valoriser par le réemploi de plus de 592 tonnes d'objets et matériaux.

Figure 37 : Evolution des tonnages du flux de réemploi en déchèterie depuis 2016

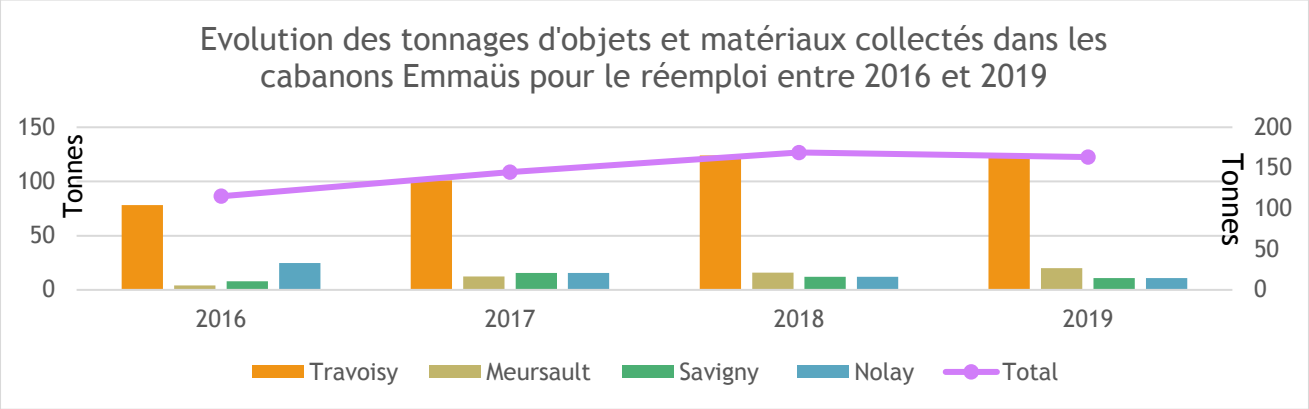

D) Evolution et performances de collecte des DMA

a. Collecte

Les DMA constitués des OMR, des emballages ménagers recyclables (bac de tri et verre), les papiers, les apports en déchèterie, ont dans la globalité diminuée sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019. Les ratios de déchets les plus importants composants les DMA sont : les OMR et les apports en déchèterie. On constate également que la performance de collecte du flux « verre » est en augmentation depuis 2010.

Le tableau ci-après présente l'évolution des tonnages de DMA collectés entre 2010 et 2019. Les quantités de déchets produits les plus importants sont les OMR d'une part et les apports en déchèterie d'autre part.

Entre 2011 et 2018, la CABCS a déployé un Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères et Assimilées (PLPOMA), contractualisé avec l'ADEME. Ce qui a permis de réduire la part des OMR.

Les quantités de déchets apportées en déchèterie ont diminué grâce à la mise en place du contrôle d'accès, instauré sur les déchèteries depuis 2013 mais également grâce à la mise en place de cabanon avec Emmaüs ainsi que les filières REP (Mobilier).

Les tonnages de DMA ont été réduits de – 14 % entre 2010 et 2019 grâce aux nombreuses actions mises en œuvre par l'Agglomération sur son territoire. Cependant il existe de fortes disparités sur les flux ayant un fort potentiel de réduction.
Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production des DMA entre 2010 et 2019. On note la part importante des déchets apportés en déchèterie mais également les OMR.

Figure 38 : Evolution de la production des DMA sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019 (en tonnes)

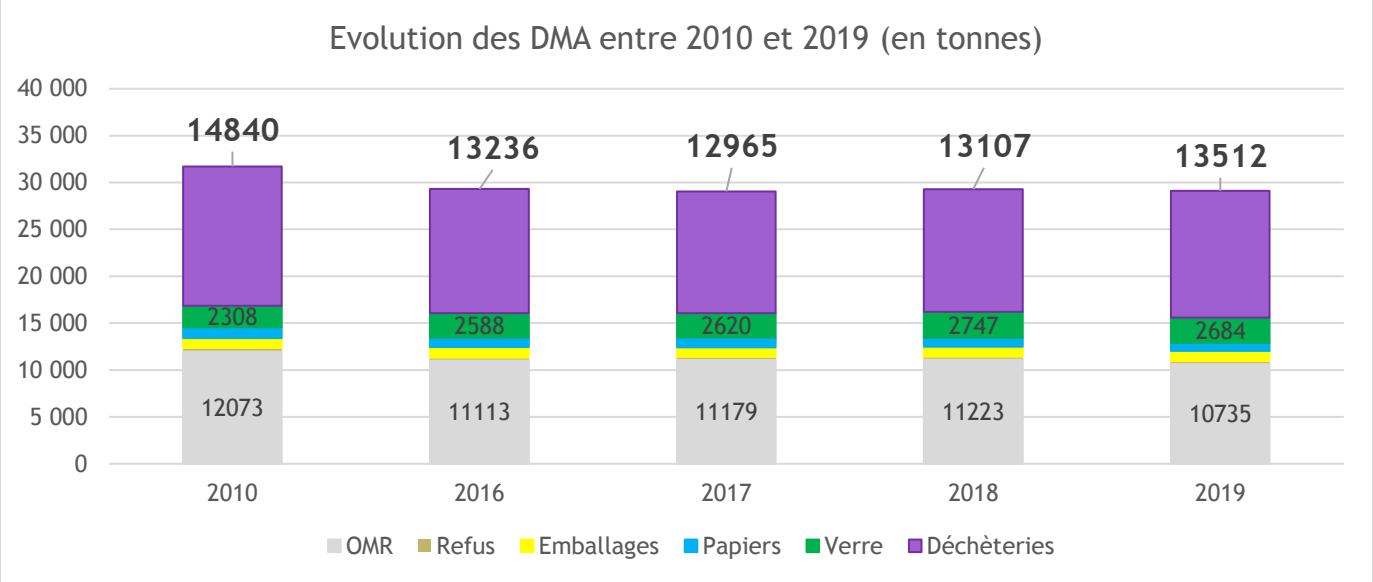

Figure 39 : Evolution du ratio des DMA sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019(en Kg/habitants)

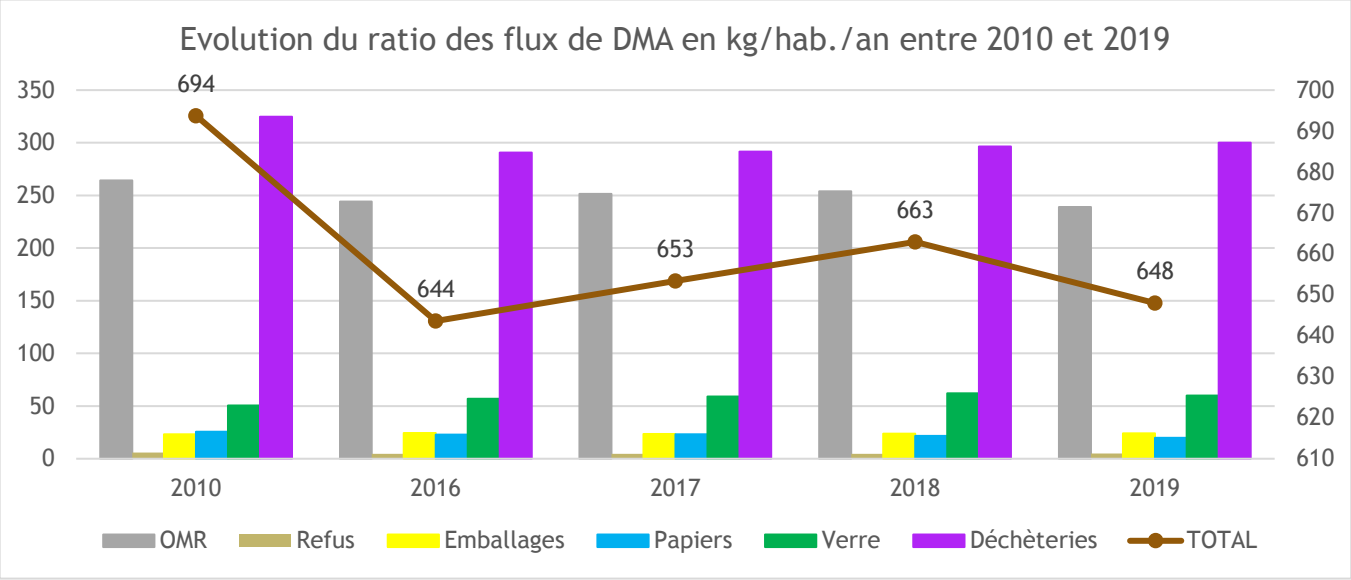

b. *Evolution de l'enfouissement des DMA*

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'enfouissement des OMR (hors gravats), qui a diminué de 31 % entre 2010 et 2019.

L'enfouissement des OMR a été réduit grâce à trois actions principales. Dans un premier temps, les actions de prévention mises en place entre 2012 et 2018 ont été maintenues par la CABCS en 2019, ensuite les modes de traitement ont été modifiés pour les flux d'OMR. Les OMR sont traitées depuis 2018, en unité de tri-méthanisation-compostage ECOCEA à Chagny. Seule la partie ultime des déchets est enfouie, qui représente 52% des tonnages entrants. Enfin, les refus de tri et les Déchets Non Recyclables (DNR) des déchèteries sont traités depuis août 2015, en usine de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à Ruffey les Beaune (Travoisy) par l'entreprise Bourgogne Recyclage.

Figure 40: Evolution de l'enfouissement des OMR sur le territoire de la CABCS entre 2010 et 2019 (en tonnes)

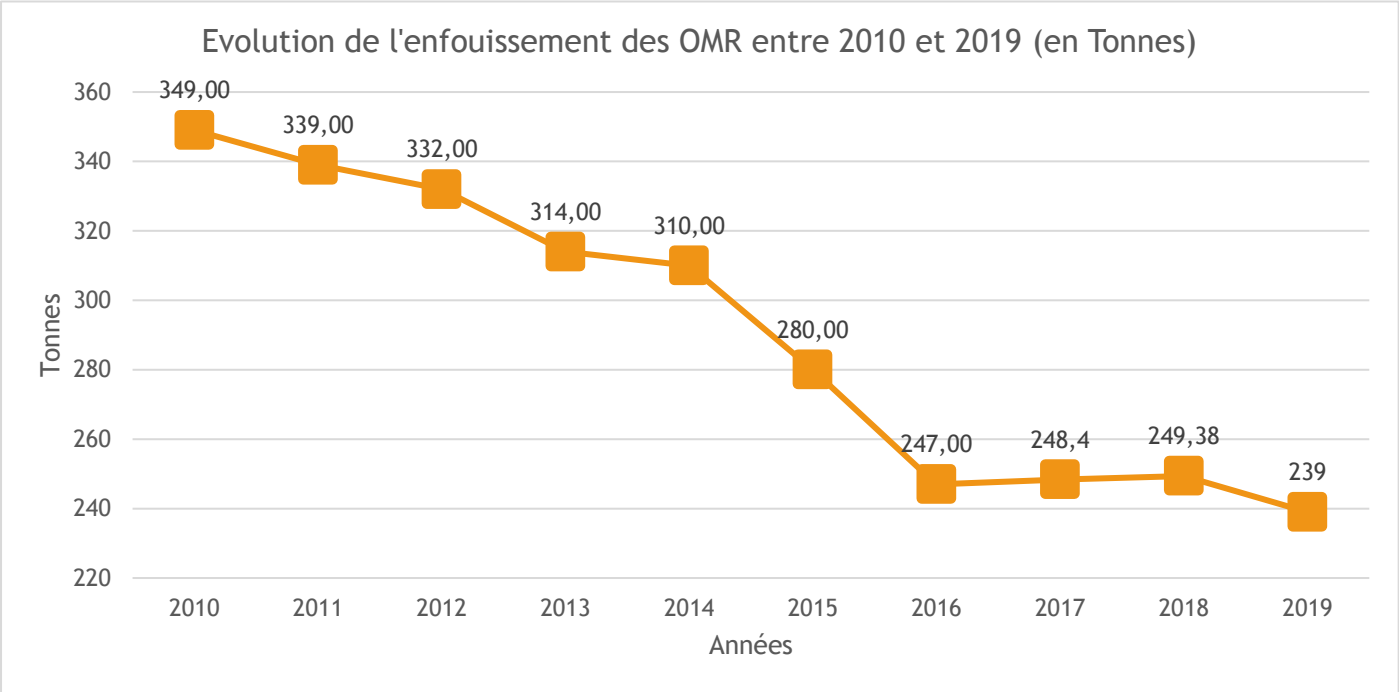

Le SMET71, en charge du traitement des OMR a également des objectifs de réduction sur l'enfouissement des déchets. Les tonnages de déchets enfouis doivent être divisés par 2 d'ici 2026 (base 2010), passant de 60 000 à 30 000 tonnes de déchets enfouis.

L'Agglomération doit mettre en œuvre des actions pour réduire les OMR enfouis au SMET 71. Si la part des OMR doit être réduite de 50 % pour se conformer à l'objectif de réduction imposé au SMET71, le ratio d'OMR doit passer de 349 kg/hab./an en 2010 à 174 kg/hab./an en 2026.

La CABCS est un territoire dynamique. Bien que la population soit en baisse à BEAUNE qui est la commune la plus peuplée de la CABCS, le reste du territoire se développe.

Profitant d'une situation géographique stratégique en regroupant un noyaux autoroutier, l'Agglomération attire de nombreuses entreprises. Le chômage est faible sur le territoire.

Le territoire communautaire est prisé des touristes grâce à des monuments comme les Hospices Civils de l'Hôtel Dieu, à Beaune, qui accueillent chaque année + de 400 000 visiteurs, le nom de grands vins de Bourgogne facilite également le tourisme par les circuits oenotouristiques.

Le territoire attractif est un territoire sur lequel la production des déchets est plus élevée que la moyenne régionale. L'Agglomération Beaune Côte et Sud, bien qu'elle ne soit pas un territoire appliquant une part incitative dans le financement du service public de la gestion des déchets, réduit ses déchets, grâce à des projets sur son territoire comme l'accès en déchèterie par un système de carte d'accès, des ateliers de sensibilisation des publics. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles filières de tri et de valorisation des déchets ou de traitements des déchets permettent de valoriser au mieux les déchets et de réduire leur enfouissement.

La réduction des déchets est une thématique intégrée dans la gestion du service Environnement, la valorisation des biodéchets en compost a débuté dans certaines communes en 2006 pour être largement proposé à l'ensemble des communes du territoire en 2008. De plus, entre 2011 et 2018, l'Agglomération a mis en place un Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères et Assimilées qui a permis d'avoir un impact sur la production des déchets.

E) SYNTHESE :

	Production 2019	Actions
DMA	29 099 Tonnes 648 Kg/hab./an	La CABCS doit continuer les actions de réduction des déchets sur les gisements de déchets : Pour les OMA : - les biodéchets (30 Kg/hab./an), le gaspillage alimentaire (10kg/hab./an), les suremballages (25 Kg/hab./an), textiles (12 Kg/hab./an), l'essuie-tout et serviettes en papier jetables (15 Kg/hab./an ➡ Sensibilisation, promotion des contenants réutilisables, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage. Pour les apports en déchèterie : - Les végétaux, les gravats, les DNR, papiers, bois, métal, cartons : ➡ Promouvoir le réemploi, la réutilisation, améliorer le tri des déchets. ➡ Favoriser le compostage et le broyage des végétaux. ➡ Favoriser le broyage des végétaux
OMA	15 587 Tonnes 348 Kg/hab./an	

PARTIE 3 : ETAT DES LIEUX DE LA PREVENTION DES DECHETS SUR LA CABCS

I) Le PLPOMA de la CABCS (2011-2018)

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères et Assimilées (PLPOMA) en 2011. Le PLPOMA a été contractualisé avec l'ADEME. Il avait pour objectif la baisse de -7 % des OMA en 5 ans (Loi Grenelle 2), sur le territoire communautaire.

Pour atteindre cet objectif, un programme d'actions a été mis en œuvre sur le territoire afin de promouvoir la prévention des déchets et d'inciter aux changements de comportement.

A) Mise en œuvre du PLPOMA (2011-2018)

Période /Date	Evénement
2011	Signature du PLP
2011	Diagnostic du territoire / définition du programme d'actions / recherche partenaires et relais
2012	1ère année du programme d'actions Campagne de caractérisation OMR et DNR - MODECOM
2013	2ème année du programme d'actions
2014	3ème année du programme d'actions
2015 – 1er semestre 2016	4ème année du programme d'actions
2ème semestre 2016 - 2017	5ème année du programme d'actions
Janvier 2018	Comité de suivi et bilan du PLPOMA
Juin 2018	2ème campagne de caractérisation des OMR et DNR - MODECOM

B) Le programme d'actions

Suite au diagnostic réalisé en année 1 et à la campagne de caractérisation des OMR et DNR, des objectifs et un programme d'actions ont été définis. Les actions ont été mises en œuvre à partir de janvier 2012 ont porté sur dix thèmes :

Thèmes	N°	Action	Planning									
			2012		2013		2014		2015		2016	
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	1	Sensibilisation des publics										
	2	Sensibilisation des scolaires/extrascolaires										
Actions éco-exemplaires de la collectivité	3	Exemplarité des communes et de la CA										
Actions emblématiques nationales	4	Promotion du compostage individuel										
	5	Promotion du compostage collectif										
	6	Lutte contre le gaspillage alimentaire										
Actions d'évitement de la production de déchets	7	Promotion du prolongement de la durée de vie des produits										
	8	Promotion de l'eau du robinet										
	9	Promotion de l'utilisation de changes lavables										
Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative	10	Eco-distribution										

Un très grand nombre d'actions a été mis en place par la Communauté d'Agglomération sur le territoire. L'action emblématique du compostage individuel, débuté en 2006 par la ville de BEAUNE, a été reconduite par la CABCS et sera poursuivie dans le cadre du PLPDMA

Les principales animations mises en places par l'Agglomération sont des ateliers, des stands, des expositions, des visites qui ont permis un contact direct avec le public. Des animations réalisées par des partenaires sur de nombreuses thématiques comme celles du gaspillage alimentaire, de la création de produits cosmétiques et d'entretien naturels, les actions de sensibilisation à la valorisation des déchets issus du jardin et du potager autour des thématiques du broyage, paillage et compostage des végétaux, sont entre autre des actions qui ont permis de changer les comportements des usagers du service déchets et de réduire les déchets.

La CABCS a utilisé différents moyens de communication afin d'informer et de sensibiliser les différents publics, les relais mais également les partenaires de la Communauté d'Agglomération ont permis de diffuser les messages.

Les canaux de communication ont été multipliés. Les articles de presse, l'affichage en abris-bus, les publications sur le site Internet de l'agglomération, les affichages chez les relais et/ou prestataires de du territoire ont continué d'être utilisé. La communication via les réseaux sociaux a été développé.

C) PRESENTATION DES ACTIONS REALISEES PAR THEME

La présentation ci-après des actions mis en place depuis 2012 effectués ci-dessous, intègre les données 2018.

Action 1 : Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	
Objectifs :	- Faire changer les comportements des usagers du service en animant des stands en point de vente, en déchèterie, lors de manifestations. - Sensibilisation du public adulte.
Données et résultats :	+ 7 600 personnes sensibilisées à la prévention des déchets depuis 2012 grâce aux stands, animations, articles de presse, visite en PAP.
Actions mises en place :	- Stands en point de vente. - Stands en déchèterie. - Stands lors des manifestations de quartier. - Visites en PAP. - Articles de presse, Publication Internet et réseaux sociaux. - Défi Familles Zéro Gaspi Zéro Déchet pour 24 familles du territoire de l'agglomération fin 2018 début 2019 (soit 60 personnes). -Distribution de Stop-Pub aux usagers de la CABCS gratuitement en mairie, à l'accueil de la CABCS et lors de chaque animation.

Action 2 : Sensibilisation des scolaires et extrascolaires	
Objectifs :	- Sensibiliser au minimum 500 enfants à la prévention des déchets. - 5 visites de centre de tri - 2 animations périscolaire par an.
Données et résultats :	+ 5 500 élèves sensibilisés à la prévention des déchets grâce aux interventions scolaires et périscolaires depuis 2012.
Actions mises en place :	- Animations par les ambassadeurs tri-prévention dans le programme proposé aux écoles. - Animations par la ADTP dans le programme proposé aux accueils périscolaires et extrascolaires. - Prestataire de livraison de repas.

Action 3 : Exemplarité des services communautaires et des communes adhérentes	
Objectifs :	- Impliquer les services communautaires et les communes à la réduction des déchets.
Données et résultats :	- 56 services communautaires, communes ou associations ont emprunté du matériel afin de trier et réduire les déchets lors de manifestations (kermesses, tournois, rencontres sportives, réunions…) depuis 2012. - 14 communes ont installés des espaces tri dans les cimetières afin de séparer les gravats, végétaux et autres déchets non recyclables depuis 2012.
Actions mises en place :	- Proposer des actions selon 4 thématiques : gestion des déchets verts, les papiers de bureau, les achats durables ; la réduction de la nocivité. -Ateliers de création et de cuisine alternative pour les agents de la CABCS et de la Ville de BEAUNE.

Action 4 : Promotion du compostage individuel	
Objectifs :	Diminution de la partie fermentescible des biodéchets dans les ordures ménagères ainsi que les apports en déchèterie et diminuer les tonnages traités en enfouissement.
Données et résultats :	+ 5 600 composteurs individuels ont été mis à disposition des foyers du territoire depuis 2006. Selon le sondage téléphonique de mai 2017, réalisé sur la CABCS, 69 % des foyers sondés qui habitent sur le territoire de l'Agglomération sont équipés d'un composteur individuel.
Actions mises en place :	- Mise à disposition de composteurs individuels pour les foyers du territoire. - Réunion d'information et permanence de distribution des composteurs. - Suivi des composteurs mis à disposition. - Conseils sur la gestion des végétaux des jardins. - 6 Sessions de broyage des végétaux entre 2014 et 2018.

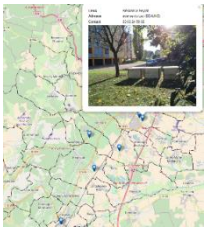

Action 5 : Promotion du compostage collectif	
Objectifs :	-Développer le compostage autonome en établissement, en pied d'immeuble ou en quartier. - Equiper au moins 3 sites en restauration collective par an. - Equiper au moins 3 sites en compostage collectif - Marché d'accompagnement à la mise en place et au suivi des sites de compostage partagé.
Données et résultats :	56 sites de compostage installés sur le territoire entre 2012 et 2018. Site de compostage partagé en pieds d'immeubles, en établissements d'enseignements, en restauration collective, site de quartiers, ou en entreprises.
Actions mises en place :	- Appel à candidature pour la mise en place de site de compostage partagé sur le territoire. - Installation de site de compostage dans les établissements scolaires, les quartiers et en pied d'immeuble. - Rédaction d'un marché de mise en place et de suivi des sites de compostage partagé.

Action 6 : Lutte contre le gaspillage alimentaire auprès des particuliers et en restauration collective	
Objectifs :	Réduire la part de déchets alimentaires présente dans les ordures ménagères et réduire la quantité de déchets alimentaires non consommés et encore emballés dans les OMR.
Données et résultats :	- Etude relative aux gros producteurs de biodéchets afin d'identifier les producteurs de + 10 tonnes de déchets alimentaires sur le territoire de la CABCS. / Identification des prestataires de collecte et des exutoires à proximité de la ville de BEAUNE, commune la plus importante de l'agglomération). / Identification et proposition des actions de prévention pour les gros producteurs.
Actions mises en place :	- Ateliers de sensibilisation. - Animations anti-gaspillage alimentaire. - Campagne d'affichage en abris-bus.

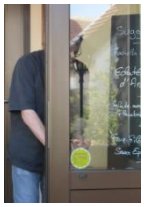

Action 7 : Promotion de la durée de vie des produits	
Objectifs :	Faire changer les modes de consommation, promouvoir le partenariat avec des associations sociales et solidaires. Favoriser le don, le réemploi et la réparation des objets.
Données et résultats :	41 animations pour la promotion de la durée de vie des objets depuis 2012 (Village de la réparation, stands en déchèterie…).
Actions mises en place :	- Partenariat avec EMMAÜS pour la mise en place de Cabanon de dons sur les déchèteries. - Animations en déchèteries. - Organisation du Village de la Réparation (1 par an) en partenariat avec la CMA). - Communication.

Action 8 : Promotion de l'eau du robinet	
Objectifs :	Réduire la consommation des bouteilles d'eau en plastique.
Données et résultats :	Indicateurs de cette action difficiles à quantifier. Opération peut développée sur le territoire et intégrée dans la sensibilisation grand public.
Actions mises en place :	- Carafe « Beaun'Eau » édité par le distributeur VEOLIA. - Communication sur la consommation de l'eau du robinet.

Action 9 : Promotion des changes lavables	
Objectifs :	Faire connaitre les changes lavables afin de faire évoluer les mentalités sur leur utilisation et réduire la quantité de couches jetables dans les OMR.
Données et résultats :	- D'après le sondage réalisé en 2017 par la CABCS, 11 % des foyers utilisent des changes lavables et 15 % des usagers sondés sont prêts à le faire. - Aucune action spécifique n'a été développée sur cette thématique.
Actions mises en place :	- Test dans une crèche communautaire. - Création et diffusion de dépliants pour sensibiliser les futurs parents à l'utilisation des couches lavables.

Action 10 : Eco-distribution	
Objectifs :	Engager les professionnels dans une démarche de réduction des déchets. 20 professionnels engagés dans des actions d'éco-distribution.
Données et résultats :	50 artisans et commerçants se sont engagés dans l'opération dans 5 communes et centre-bourgs : BEAUNE, LADOIX-SERRIGNY, MEURSAULT, NOLAY et SAVIGNY-LES-BEAUNE.
Actions mises en place :	- Promotion de la consigne des emballages de livraison. - Promotion de la non-distribution des sacs de caisse - Promotion du sac de course réutilisable - Opération « Artisan, commerçant, je m'engage c'est ma nature ! » en partenariat avec l'UCIA de NOLAY, la CMA et la CCI de Côte d'Or.

D) Bilan du PLPOMA (2011-2018)

Le Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères et Assimilées (PLPOMA) mis en œuvre entre 2012 et 2017 avait pour objectif la réduction de 7% les ordures ménagères et assimilées sur 5 ans.

Des campagnes de caractérisations des OMR ont été réalisées en 2012 afin de pouvoir évaluer l'évolution de la quantité des déchets produits entre 2012.

Actions	Objectif Année 1 pour sur 5 ans	Résultats Année 5	Remarques
Sensibilisation du grand public	2 000 personnes	+ 5 600 personnes	Manifestations (Fête de l'Environnement, stand en magasin) réalisée en prestation ou par les agents de la CABCS.
Sensibilisation des scolaires et extrascolaires	3 500 élèves	+ 5 200 élèves	Classes de maternelle au BTS, en passant par l'Ecole des Beaux-Arts, les accueils périscolaires
Eco-exemplarité des communes	88 structures ayant emprunté du matériel de tri et/ou gobelets réutilisables	102 structures qui ont emprunté du matériel	Services communautaires, communes, associations emprunteurs
Promotion du compostage individuel	Equiper 2 300 foyers individuels	1 870 composteurs individuels ont été distribués	Réunions et distribution des composteurs. Permanence de distribution des composteurs individuels le dernier mercredi après-midi de chaque mois. Marché de fourniture de composteurs individuels.
Promotion du compostage collectif et professionnel	3 à 6 nouveaux sites/an soit entre 15 et 30 nouveaux sites / 5 ans 3 à 6 sites relancés/an soit entre 15 et 30 sites relancés / 5 ans	7 nouveaux sites installés 4 sites relancés entre mi-2016 et fin 2017	Marché de service : Accompagnement à la mise en place et au suivi de sites de compostage partagé en pied d'immeuble, de quartier. Marché de fourniture de composteurs collectifs de 800 litres.
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Intervention en Espaces Familles et en milieu scolaire	Ateliers cuisines, anti-gaspi. Interventions en milieux scolaire et périscolaire.	Campagne d'affichages en abris-bus. Utilisation des outils de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires développés par le Conseil Départemental de la Côte d'Or. Etude relative aux producteurs de biodéchets sur le territoire de la CABCS, actions de prévention à mettre en œuvre, identification des entreprises de collecte et de traitement des déchets alimentaires. Enquête téléphonique.
Promotion du prolongement de la durée de vie des produits	Mise en place de 4 espaces de récupération Emmaüs sur les déchèteries 40 animations pour promouvoir	4 espaces dons Emmaüs installés sur chaque déchèterie. 41 animations.	Tournées des DEEEglingués en déchèteries. Animations par Emmaüs en déchèterie. Village de la réparation en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat entre 2016 et 2017.

	l'augmentation de la durée de vie des objets.		
Promotion de l'eau du robinet	Objectif de -0,19kg/hab.	-	Thématique intégrée dans la sensibilisation des publics
Promotion de l'utilisation de couches lavables	10% des enfants langés en couches lavables	Information aux habitants. Thématique en suspens.	Test réalisé sur la crèche des Blanches Fleurs à Beaune non concluant
Eco-distribution	25 professionnels sensibilisés et engagés	50 professionnels se sont engagés entre 2015 et 2017	Création d'une charte de l'éco-distribution auprès d'un échantillon de commerçants

Les indicateurs de performances du premier PLP sur les OMA sont les suivants :

Indicateurs		Valeur pour l'année de référence 2011	Objectif pour l'année 5 du PLP	Valeurs réalisées					
				2012	2013	2014	2015	2016	2017
Evolution des kg/habitant	OMA	334,6	311,2	327,3	321,2	323,5	319,9	320,6	325,6
	%		-7.0%	-2.2%	-4.0%	-3.3%	-4.4%	-4.2%	-2.7%
	DMA	543,9		540,5	529,4	537,6	514	509,1	471
	%			-0.6%	-2.7%	-1.2%	-5.5%	-6.4%	-13.4%
Nbre d'ETP de l'équipe projet		2		3	3	3	3	3	3
Nbre d'actions d'éco-exemplarité			96	0	96	96	96	96	96
Nbre de partenaires mobilisés			21	7	10	11	15	21	25
Nbre de relais mobilisés			17	8	14	28	18	17	18

Le PLPOMA a été ajusté tant sur la période de mise en œuvre du programme d'actions que sur les actions proposées.

La transition entre le PLPOMA et le nouveau PLPDMA a été une période sur laquelle des marchés lancés en 2016 ou 2017 ont été clôturés. Le planning suivant présente le programme de travail de l'après PLPOMA.

Echéance	Etape	Responsable
Déroulement des actions du programme		
Action 1 : Sensibilisation des publics		*Equipe projet*
Juin 2018	2ème campagne de caractérisations des OMR et DNR.	
Toute l'année	Animations réalisées lors d'évènements grand public (SERD, SEDD, la Vente des Vins, ...), dans les 3 espaces Beaunois, le CCAS, lors de manifestations... Ateliers thématiques dans les bibliothèques municipales de du territoire.	
Action 2 : Sensibilisation des scolaires/extrascolaires		

Année scolaire 2017-2018	Animations sur le thème de la prévention et du tri des déchets en école primaire, collèges, lycées et dans les centres de loisirs Transmission des livrets de propositions d'interventions scolaires et extrascolaires aux directeurs d'écoles et directeurs de structures Réunion pédagogique avec l'Inspection Académique. Animation dans les accueils périscolaires en partenariat avec le Service Enfance/Petite Enfance.	
Action 3 : Eco-exemplarité de la collectivité		
Toute l'année	Généralisation de l'aménagement d'espaces de tri dans les cimetières des communes Mise en place et suivi d'autres actions de prévention/tri dans les communes. Suivi de la mise en place.	
SERD ou SEDD	Ateliers de création de produits d'entretien ou de cosmétique naturel.	
Toute l'année	Prêt de matériel de tri et de gobelets lavables aux associations du territoire.	
Toute l'année	Construction du PLPDMA et proposition pour approbation aux élus.	
Action 4 : Promotion du compostage individuel		
Toute l'année	Réunions d'informations et de distribution de composteurs Permanences mensuelles de distribution de composteurs (remplacement des composteurs mis à disposition en 2006, 2007,2008). Formation de guides composteurs et animation du réseau.	
2 par an	Sessions gratuites de broyage de végétaux pour les particuliers.	
Toute l'année	Mobilisation des relais compostage recensés lors des réservations de composteurs	
Fin 2017	Formation via la CNFPT de la chargée de prévention au titre de maitre composteur.	
Action 5 : Promotion du compostage collectif		
Toute l'année	Equipement de sites de compostage en pied d'immeuble dans un quartier ciblé de BEAUNE (prestation par le CPIE Pays de Bourgogne jusqu'en juin 2018). Mise en place de nouveaux sites et relance des sites en stand-by.	
Toute l'année	Généralisation des sites de compostage partagé dans les sites de restauration scolaires.	
Toute l'année	Suivi des sites de compostage déjà existants et ceux qui fonctionnent déjà	
Action 6 : Lutte contre le gaspillage alimentaire		
1er semestre 2018	Suivi du marché concernant l'étude relative aux gros producteurs de biodéchets. Fin phase 1 et phase 2 : Rencontre professionnels selon les types de biodéchets produits (restauration, grand surface).	
Toute l'année	Animations scolaires dans les collèges et lycées Animations périscolaires en lien avec les établissements qui ont demandé des interventions scolaires auprès des ambassadeurs du tri. Actions de communication grand public.	
Action 7 : Promotion du prolongement de la durée de vie des produits		
Toute l'année	Promotion du réemploi. Animation de stands et information sur l'annuaire de la réparation et sur les cabanons EMMAÜS mis en place sur les déchèteries de TRAVOISY, NOLAY, SAVIGNY LES BEAUNE et MEURSAULT.	

	Organisation du Village de la réparation en partenariat avec la CMA. Sensibilisation des usagers des déchèteries au don et au réemploi lors de la SERD en partenariat avec Emmaüs.	
Action 9 : Promotion de l'utilisation de couches lavables		
Sur sollicitation du service petite-enfance	Information et présentation des modèles de couches et des produits d'hygiène lavable lors de la Fête de l'Environnement.	
Action 10 : Eco-distribution		
Toute l'année	Suivi des éco-gestes choisis par les professionnels volontaires engagés dans l'opération « Artisan, commerçant, je m'engage, c'est ma nature ! », des 5 centres bourgs des communes de LADOIX SERRIGNY, MEURSAULT, NOLAY, SANTENAY et SAVIGNY LES BEAUNE. Suivi des éco-gestes pour les professionnels de l'opération 2015 et 2016	

II) Comparaison des performances des DMA entre la région BFC et la CABCS

A) Evolution de la production de DMA en BFC et sur la CABCS

La région Bourgogne Franche Comté est la collectivité compétente en matière de planification des déchets (Déchets Non Dangereux, Déchets Dangereux et Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics), auparavant, cette compétence était détenue pour le Département de la Côte d'Or. Le Conseil Départemental continue de mettre en œuvre des actions de réduction des déchets dans le cadre de son PDEC.

Le graphique ci-dessous, présente la comparaison des rations par flux de déchets collectés en 2019 pour la CABCS (en Kg/hab.) avec les performances réalisées en région BFC et au niveau national.

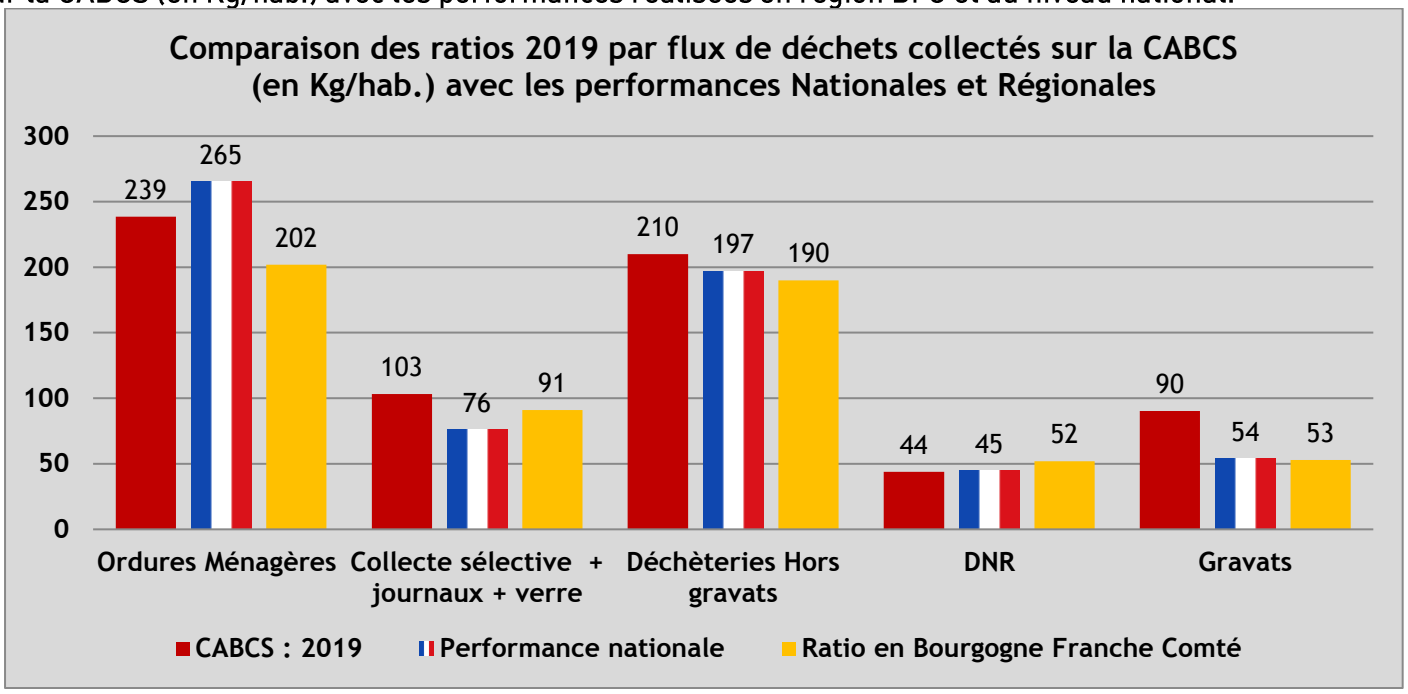

Les performances de réduction des DMA au niveau régional varient selon le secteur géographie. La figure ci-dessous présente un portrait du territoire.

Figure 41 : Performance de collecte des DMA en Bourgogne Franche Comté

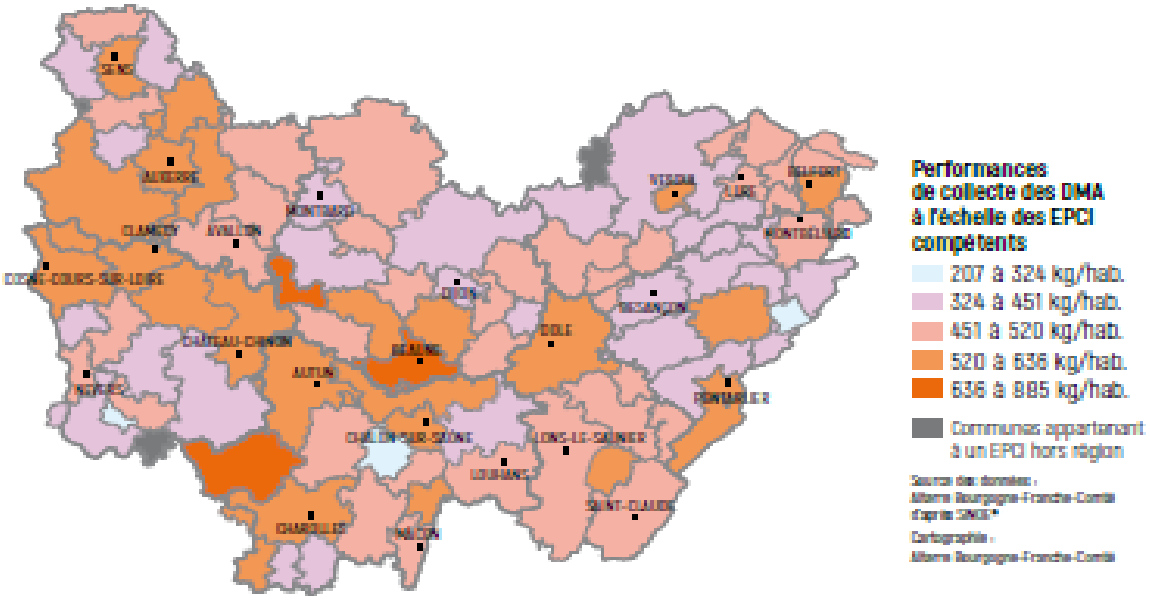

Source : observatoire déchets Bourgogne Franche Comté, Alterre Bourgogne Franche Comté, édition 2019

Les données sur le territoire de la CABCS peuvent être comparées à celles de la Région Bourgogne Franche Comté (BFC). La base de comparaison peut être réalisée sur l'année 2015, qui a été retenue par la région dans le cadre de l'élaboration du Plan Régionale de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Les données entre la région et la CABCS peuvent être comparées grâce au graphique ci-dessous représente les ratios en Kg par habitant et par an.

Figure 42: Comparaison des ratios de la CABCS avec la moyenne de la région BFC (en Kg/hab./an)

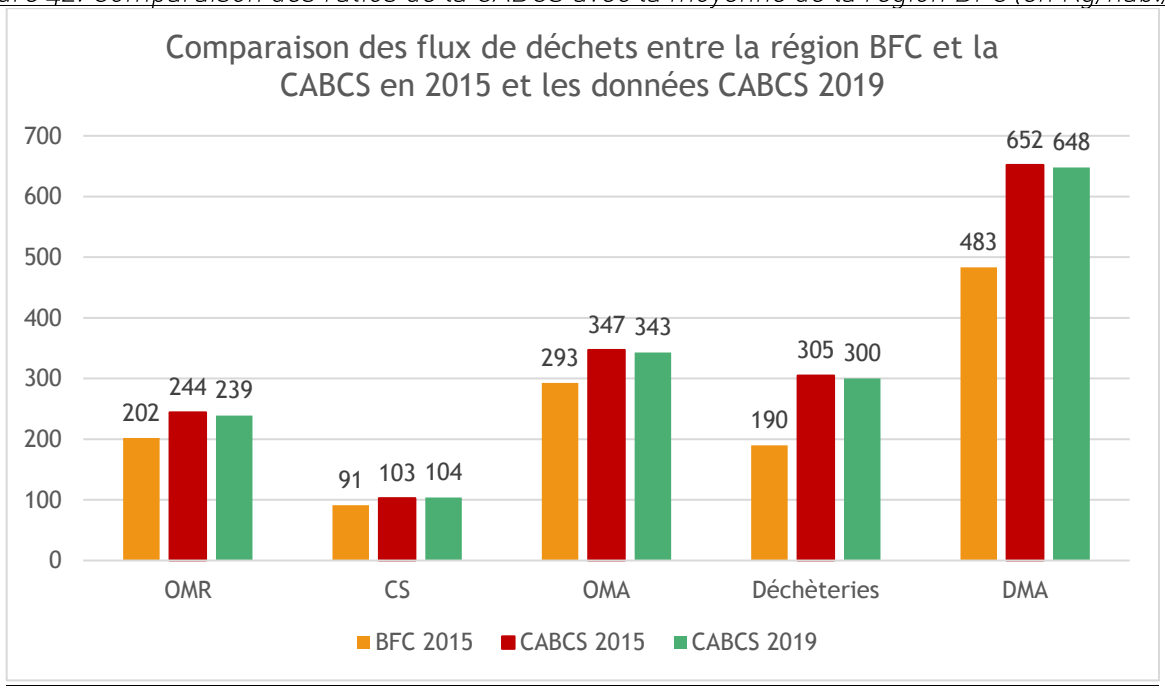

Les ratios produits sur le territoire sont plus importants que ceux de la moyenne régionale en 2015.

Les plus gros écarts sont ceux des flux OMR et des apports en déchèterie. Ces disparités peuvent être expliquées par le fait que de nombreux territoires sur la région Bourgogne Franche Comté ont mis en place une tarification incitative intégrant une forte réduction des OMR. L'accès en déchèterie réglementé par une carte d'accès, un badge et instaurant un nombre annuel de passages en déchèterie à

chaque foyer permet aussi de réduire les apports. **La CABCS est également un territoire touristique, les activités liées au tourisme produisent une part non négligeable de déchets (hébergements touristiques, restauration, les activités marchandes…).**

La production des DMA globale, sur le territoire de la CABCS a augmenté entre 2015 et 2019.

2018 et 2019 sont des années de transition puisque le PLPOMA a été clôturé en janvier et certaines actions engagées en 2017 se sont poursuivies en 2018 sans autres actions nouvelles et que le PLPDMA a été élaboré.

B) Rappel des objectifs régionaux

Le PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012 pour les collectivités qui détiennent la compétence collecte des Déchets Ménagers et assimilés (DMA).

L'objectif national réglementaire est de – 10 % des DMA en kg/hab. /an entre 2010 et 2020.

La CCES créée pour donner un avis sur le PLPDMA a souhaité mettre en cohérence les objectifs de la CABCS avec ceux du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.

La CABCS a donc pour objectif la réduction de -15% des DMA entre 2010 et 2025 et -20% des DMA entre 2010 et 2031.

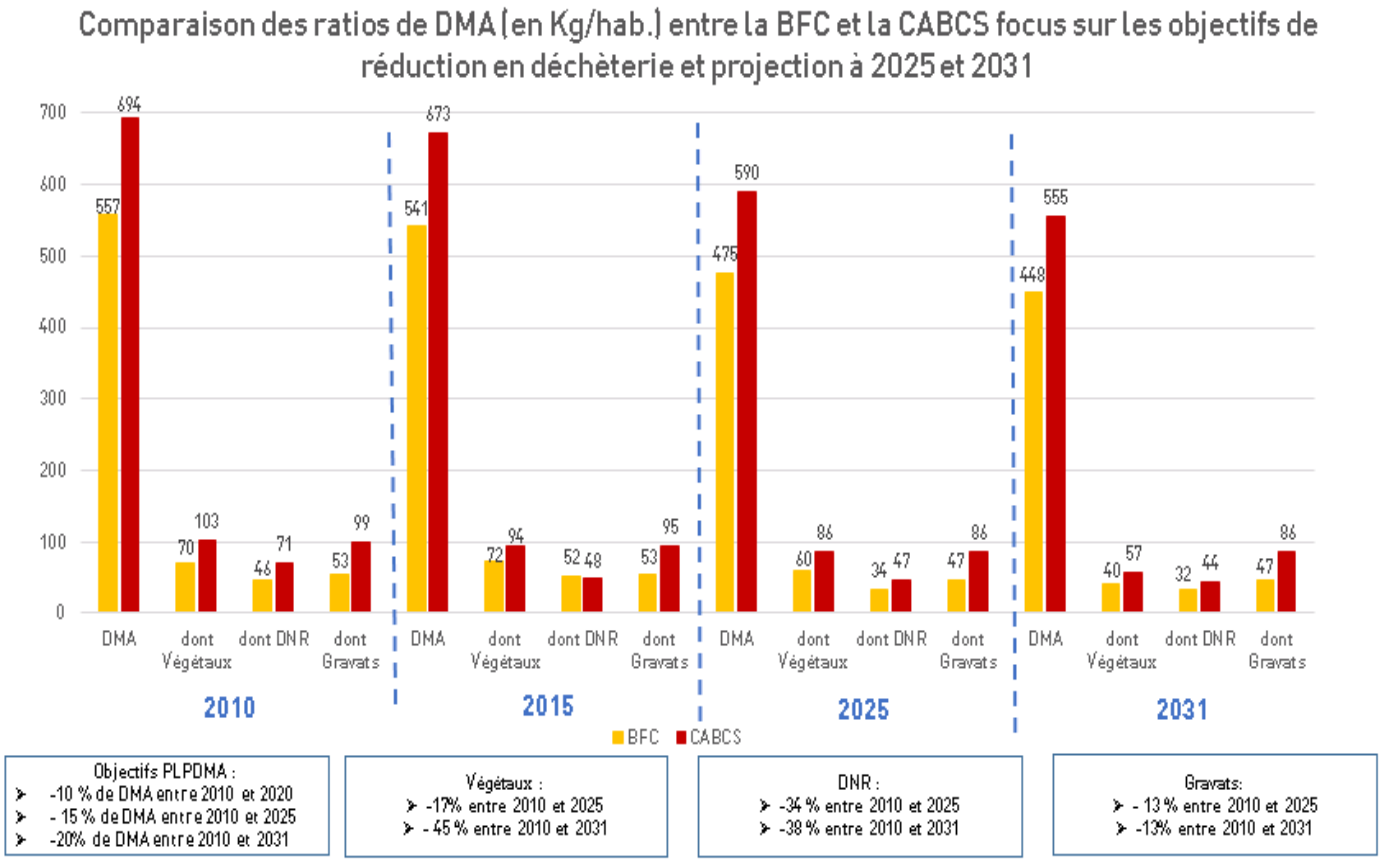

Objectifs	Bilan 2010	Bilan 2019	Objectifs 2025
-15% DMA en 2025 par rapport à 2010	694 Kg/hab.	648 Kg/hab.	**590 kg/hab.**
-20% DMA en 2031 par rapport à 2010			**555 kg/hab.**

Les objectifs de la Région appliqués à ceux de la CABCS sont certes ambitieux mais ils coïncident le plus avec le programme d'actions que doit mettre en œuvre la CABCS dans le cadre de son PLPDMA.

C) Comportement de la population concernant la prévention des déchets

Différents sondages réalisés par le Conseil Départemental de la Côte d'Or mais également par la CABCS permettent de voir l'évolution des comportements des habitants des territoires face à la prévention des déchets.

a. Résultats du sondage réalisé par le Conseil Départemental

Le territoire de la Côte d'Or a été divisé en plusieurs territoires pour le sondage réalisé en 2018.

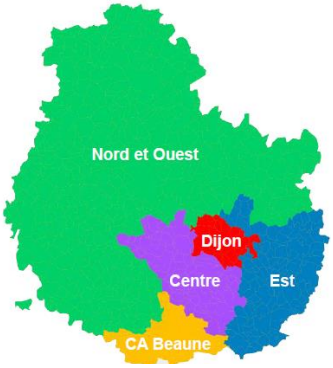

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des pratiques de réduction des déchets en Côte d'Or.

	Pratiques en progrès (↖)	Pratiques plutôt bien ancrées	Pratiques à développer
Gaspillage alimentaire		Cuisine des restes de repas et/ou fruits/légumes abîmés (- Nord et Ouest CO)	Diminution de la fréquence du gaspillage alimentaire
Déchets de cuisine et jardin	Notoriété du lombricompostage (+ Centre CO / - Dijon Métropole) Mulching (+ CA Beaune, Centre CO) Paillage Broyage	Notoriété du broyage (+ Centre CO / - Dijon Métropole) Compostage (+ Centre CO, Nord/Ouest CO, Est CO) En nourriture aux animaux (+ Nord/Ouest CO)	Notoriété du paillage (+ Centre CO, Nord/Ouest CO / - Dijon Métropole)
2ème vie des objets	Achat d'occasion	Réparation des appareils en panne ou objets cassés Connaissance d'artisans réparateurs (+ Nord/Ouest CO)	Location d'outils Partage de l'usage d'objets (+ Nord/Ouest CO)
Emballages	Achat en vrac	Confection de produits alimentaires	Utilisation d'une boîte pour l'achat à la coupe
Produits dangereux	Utilisation de produits alternatifs pour le ménage	Fabrication de produits ménagers (+ Nord/Ouest CO)	Utilisation de produits alternatifs pour le jardinage
STOP PUB		Utilisation d'un STOP PUB	… mais 41% pas prêts
Produits durables et changes lavables	Utilisation d'éponges, chiffons, serpillères, torchons	Utilisation de vaisselle classique, piles rechargeables, de rasoir électrique/réutilisable	Utilisation de carrés démaquillants lavables Visibilité (+ Centre CO) et utilisation des changes lavables

Source : Sondage en Côte d'Or sur les pratiques d'économie circulaire – Mars 2018

Le sondage réalisé en 2018, permet au Département de prioriser les actions à mettre en œuvre dans le PDEC.

En priorité les actions suivies dans le PDEC de la Côte-d'Or…

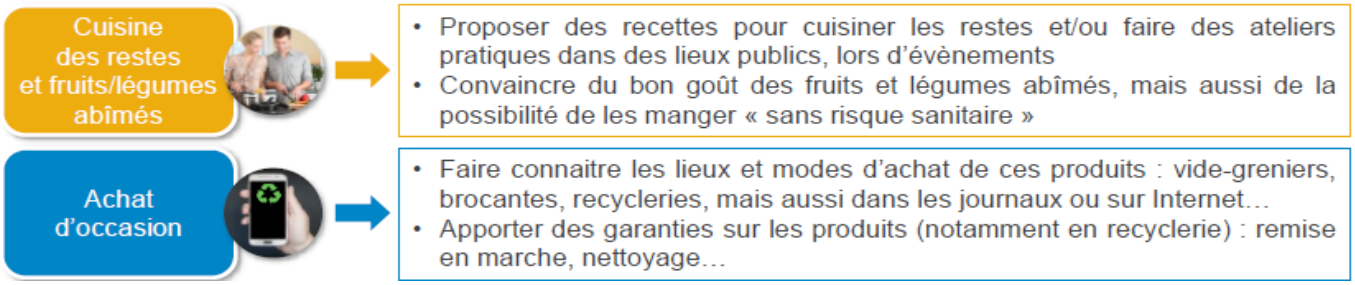

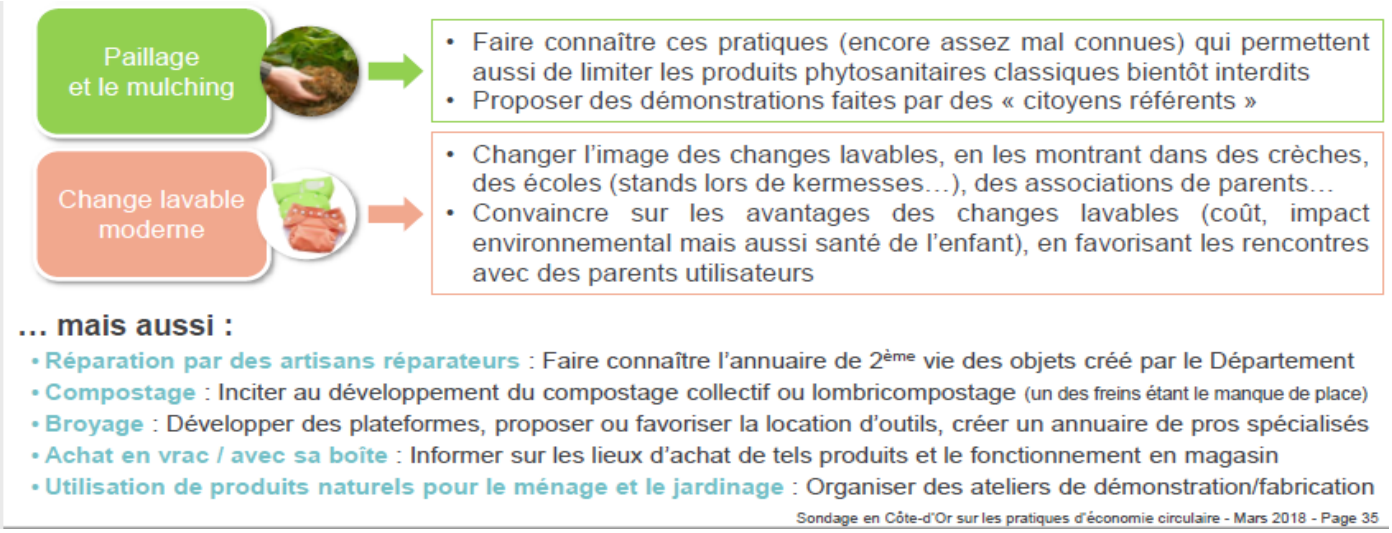

Source : Sondage en Côte d'Or sur les pratiques d'économie circulaire – Mars 2018

b. *Résultats du sondage réalisé par la CABCS*

La CABCS a également réalisé des sondages sur son territoire afin de pouvoir estimer l'impact des actions de communication, de sensibilisation sur la thématique de la prévention des déchets.

Ces sondages ont permis de mettre en avant l'évolution des connaissances et des pratiques de réduction des déchets sur l'ensemble du territoire communautaire à partir d'un échantillon de la population de la CABCS.

La figure ci-dessous permet de mettre en avant les gestes connus par les habitants du territoire de la CABCS pour réduire la quantité de déchets. 8 habitants sur 10, citent au moins un geste emblématique permettant de réduire les déchets.

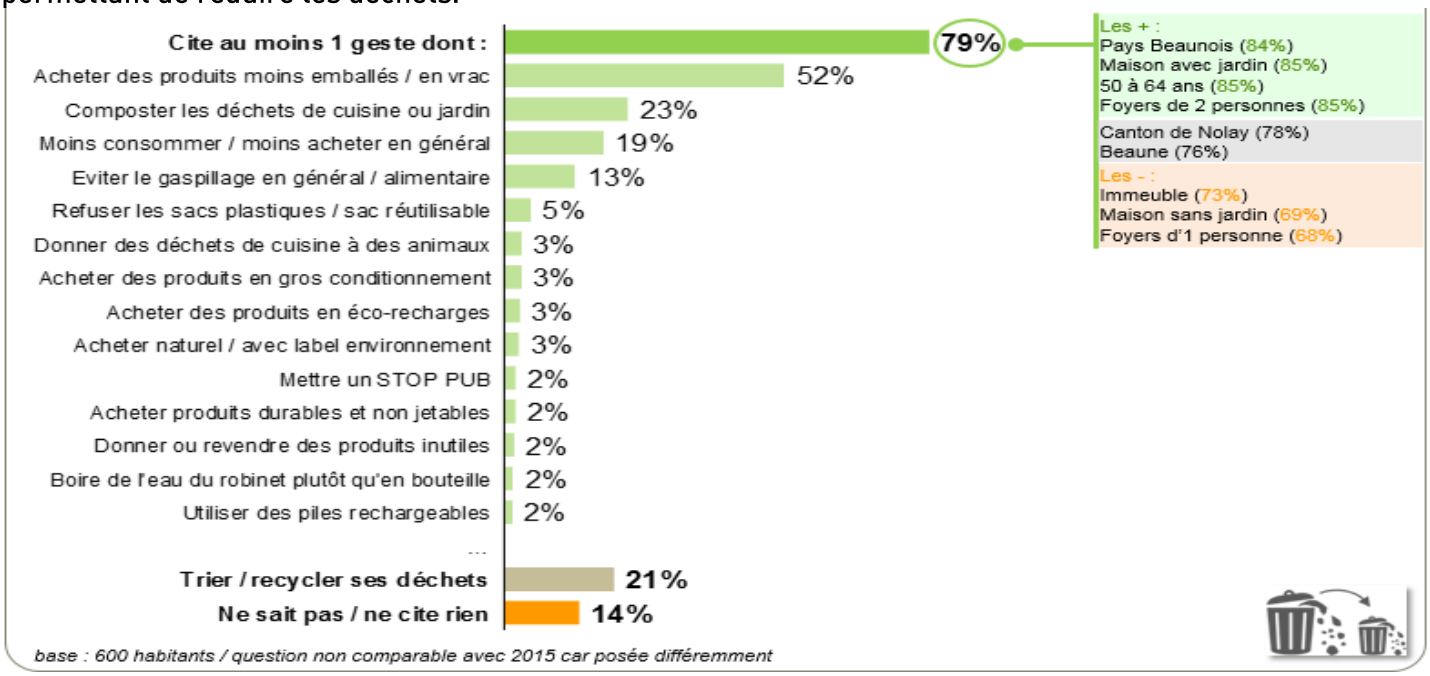

Source : Enquête satisfaction et prévention des déchets ménagers auprès de la population de la CABCS – Mai 2017

Le sondage réalisé sur le territoire de l'Agglomération en 2017 a permis de mettre en avant les pratiques acquises et celles à continuer d'accompagner pour aider les changements de comportements des habitants.

PRATIQUES ACQUISES PAR TOUS OU PRESQUE		
	% Le fait déjà	Les +
Utiliser des chiffons/torchons/serpillières plutôt que des essuie-tout/lingettes	86%	Canton de Nolay (91%) / Femmes (91%)
Faire une liste avant d'aller faire ses courses alimentaires	83%	Femmes (87%) / 65 ans et + (89%) / Retraités (88%) / Foyers de 2 personnes (88%)

PRATIQUES ACQUISES PAR LA MAJORITE MAIS ENCORE A DEVELOPPER		
	% Le fait déjà	Les +
Acheter du fromage ou de la charcuterie à la coupe plutôt que pré-emballé	76%	Canton de Nolay (84%) / Retraités (82%) / Foyers de 2 personnes (83%)
Utiliser de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes/réceptions	76%	-
Privilégier les piles rechargeables ou appareils à batterie aux piles jetables	64%	18 à 24 ans (81%)

PRATIQUES SUSCITANT UNE FORTE RETICENCE		
	% Pas prêt à faire	Les +
Confectionner des produits alimentaires type confiture/pain/yaourt/conserves	30%	Hommes (38%) / 35 à 49 ans (37%)
Acheter des produits d'occasion tels que livres, vêtements, meubles	34%	Hors Beaune (38%) / En maison individuelle avec jardin (38%) / Hommes (38%) / 65 ans et + (49%) / Retraités (45%)
Privilégier la location à l'achat d'outils de bricolage ou de jardinage	55%	Canton de Nolay (71%) / En maison individuelle avec jardin (61%) / Hommes (60%) / Retraités (62%)
Utiliser des changes lavables modernes	39%	Moins de 35 ans (54%) / Foyers de 3 personnes et + (45%)

PRATIQUES ENVISAGEES A L'AVENIR PAR CERTAINS		
	% Prêt à faire	Les +
Privilégier la location à l'achat d'outils de bricolage ou de jardinage	23%	Beaune (27%) / Femmes (26%) / 18 à 24 ans (35%) / Actifs (27%)
Privilégier les piles rechargeables ou appareils à batterie aux piles jetables	19%	25 à 34 ans (28%) / Actifs (23%) / Foyers de 3 personnes et + (27%)
Utiliser des changes lavables modernes	15%	35 à 49 ans (21%) / Foyers d'1 personne (22%)
Acheter des produits d'occasion tels que livres, vêtements, meubles	14%	En immeuble (19%) / Hommes (18%) / Foyers d'1 personne (22%)
Acheter du fromage ou de la charcuterie à la coupe plutôt que pré-emballé	13%	Foyers de 3 personnes et + (17%)
Confectionner des produits alimentaires type confiture/pain/yaourt/conserves	13%	Beaune (16%) / Moins de 35 ans (29%) / Actifs (18%) / Foyers de 3 personnes et + (17%)

Source : Enquête satisfaction et prévention CABCS -2017

Grâce à l'enquête de satisfaction, des leviers d'actions ont été mis en exergue :
- Poursuivre les actions en faveur du compostage
- Favoriser la réduction des emballages et des achats éco-citoyens
- Proposer des solutions « anti-gaspillage alimentaire »
- Favoriser davantage les pratiques de réparations des objets et appareils
- Promouvoir l'achat de produits d'occasion plutôt que neufs
- Développer la location plutôt que l'achat
- Encourager l'usage du Stop Pub

c. *Résultats des caractérisations*

La CABCS a réalisé en 2012 et en 2018 des caractérisations sur les OMR et les DNR produits sur son territoire. Cela a permis de mettre en avant l'impact des actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du 1er PLPOMA et les actions à poursuivre ou à mettre en place pour les gisements d'évitement des OMR.

Entre 2012 et 2018, la répartition des flux de déchets encore présents dans les OMR ont évolué.

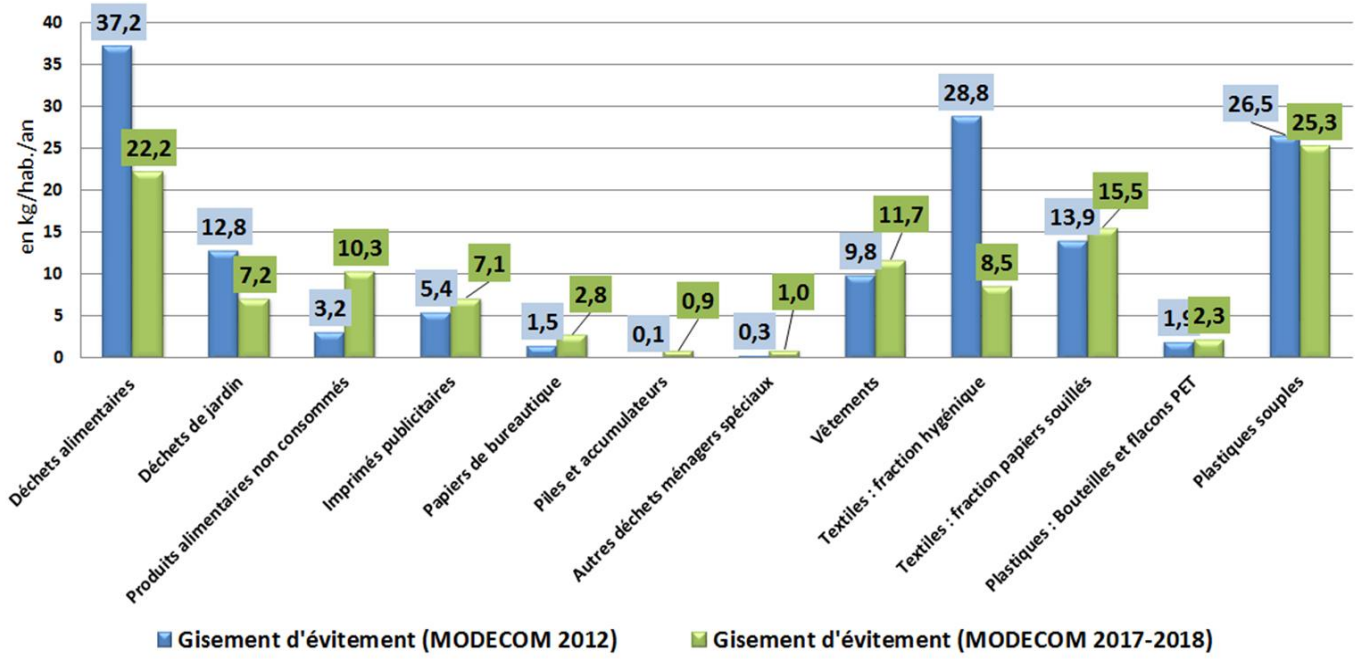

Le MODECOM 2018 permet de mettre en avant les principaux gisements d'évitement des OMR.

Gisement d'évitement		Quantification du gisement (en kg/hab/an)			Actions de prévention
Flux de déchets potentiellement concerné par la prévention	Produits	National	CA Beaune Côte & Sud - MODECOM 2012	CA Beaune Côte & Sud - MODECOM 2017-2018	
Déchets putrescibles	Déchets alimentaires	72,2	37,2	22,2	Compostage
	Déchets de jardin	3,8	12,8	7,2	Compostage
	Produits alimentaires non consommés (sous emballages)	6,9	3,2	10,3	Geste anti-gaspillage
Papiers	Imprimés publicitaires	9,5	5,4	7,1	Stop pub
	Papiers de bureautique	7,0	1,5	2,8	Limiter les impressions
Déchets dangereux	Produits chimiques	1,3	0,0	0,0	Promotion d'alternatives et collecte
	Tubes fluorescents/ampoules BC	0,0	0,0	0,0	Collecte
	Piles et accumulateurs	0,1	0,1	0,9	Piles rechargeables collectes séparatives
	Autres déchets ménagers spéciaux	1,1	0,3	1,0	Collectes séparatives
Total		101,9	60,5	51,4	

D'autres flux potentiellement évitables ont été recensés.

Autres flux de déchets pouvant être évités	Produits	National	CA Beaune Côte & Sud - MODECOM 2012	CA Beaune Côte & Sud - MODECOM 2017-2018	Action de prévention
Textiles	Vêtements	7,3	9,8	11,7	Collecte réemploi
Textiles sanitaires	Textiles : fraction hygénique	19,4	28,8	8,5	Couches lavables
	Textiles : fraction papiers souillés	13,7	13,9	15,5	Alternatives/produits réutilisables
Plastiques	Plastiques : Bouteilles et flacons PET	2,4	1,9	2,3	Promotion de l'eau du robinet/consigne
	Plastiques souples	13,4	26,5	25,3	
Total		56,3	81,0	63,3	

Les caractérisations ont également été réalisées sur les bennes de DNR des déchèteries. Les gisements d'évitements des DNR ont été ciblés car les filières de réemploi existent déjà.

Gisement d'évitement		*Quantification du Gisement Tonnes/an*	Quantification du Gisement Tonnes/an
Flux DNR concernés	**Produits**	*CA Beaune Côte & Sud 2012*	CA Beaune Côte & Sud 2017-2018
Réemploi	Mobilier, Equipements électriques, Outillage, Textiles "propres", ...	*154*	15
Déchets dangereux	Médicaments, Peintures, Produits chimiques, Amiante, ...	*24*	3
TOTAL		***178***	**18**

D'autres ont été proposées si la filière est existante pour les flux présents dans les DNR.

Gisement potentiellement valorisable		*Quantification du Gisement Tonnes/an*	Quantification du Gisement Tonnes/an
Flux DNR concernés	**Produits**	*CA Beaune Côte & Sud 2012*	CA Beaune Côte & Sud 2017-2018
Valorisation matière	Papiers, Cartons, Métaux, Bois catégorie B, Plâtre non souillé	*185*	294
Valorisation énergétique	Bois catégorie A, Plastiques souples et plastiques durs (hors PVC)	*338*	652
TOTAL		***523***	**946**

Grâce à l'ensemble de ces données, les flux présents dans les OMR et les DNR pouvant être réduits ont été compilés dans un document synthétique. Les potentiels de réduction des déchets sont présentés sous la forme d'une note de synthèse.

Ce potentiel de réduction et les objectifs retenus par la CABCS dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA ont été pris en compte afin de hiérarchiser les axes de réflexion.

d. Synthèse des gisements d'évitement prioritaires

Importance du gisement	Analyse des gisements d'évitement	Enjeux dans le PLPDMA
Gisement d'évitement important	- Les **déchets verts** : le gisement de végétaux est de 84, 2 kg /hab./an (77 kg/hab./an sont déposés en déchèterie et 7,2 kg/hab./an sont encore présents dans les OMR). - **Les gravats** : 90kg/hab./an. - **Les DNR** : 44 kg/hab./an. - Les **suremballages** : le gisement est de 25 kg/hab./an dans les OMR. - Les **biodéchets :** le gisement est de 22 kg/hab./an dans les OMR. - 15 kg/hab./an **d'essuie-tout et de serviettes en papiers jetables**. - Les **textiles** (vêtements, chaussures, linges, maroquinerie) : le gisement est de 12 kg/hab./an dans les OMR. - Le gaspillage alimentaire des **produits alimentaires non consommés encore emballés** qui représentent 10 kg/hab./an dans les OMR.	- Réduire les végétaux collectés : développer le compostage et promouvoir le broyage, le paillage. -Réutilisation / réemploi - Sensibilisation, réemploi, Réutilisation. -Sensibiliser et promouvoir les contenants réutilisables, les circuits courts, l'achat en vrac ou en gros contenants. - Promouvoir le compostage, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire. -Promouvoir les produits lavables. - Sensibiliser sur le tri des textiles et sur la localisation des borne le Relais et développer les lieux de collecte. -Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
Gisement d'évitement moyen	- **Les papiers** (9,9 kg/hab./an) dont les imprimés publicitaires non sollicités (7,1 kg/hab./an) et les papiers de bureautique (2,8 kg/hab./an). - Les **textiles hygiéniques** (8,5 kg/hab./an).	-Proposer l'autocollant Stop-Pub. - Sensibiliser au textiles hygiéniques lavables (couches lavables par exemple)
Gisement d'évitement faible	- Piles et accumulateurs (0.9 kg/hab./an). - Autres déchets ménagers spéciaux (1kg/hab./an).	- sensibiliser aux recharges. - Informer aux alternatives moins nocives.

III) Le PLPDMA de la CABCS

La CABCS en tant que pilote du PLPDMA peut être représentée selon la grille AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) ci-dessous.

ATOUTS	FAIBLESSES
Depuis 2010, baisse des tonnages de DMA. Connaissances du territoire Nombreuses actions menées et encrées sur le territoire. Rénovation de 2 déchèteries du territoire (NOLAY et MEURSAULT).	Production importante de gravats Part importante de papiers, textiles, biodéchets dans les OMR. Territoire touristique Production importante de végétaux. Pas de broyeur mobile en régie ou prestation. Hausse de la production de DMA sur le territoire depuis 2016.
OPPORTUNITES	**MENACES**
Bailleurs sont demandeurs d'installation de site de compostage. (Fin des travaux de rénovation des immeubles de CDC habitat). Développement des projets de ventes en vrac (Grandes surfaces, Coopératives, producteurs en directs Agrandissement du magasin Emmaüs à BEAUNE Projet d'insertion et de compostage SDAT – ASCO Contexte médiatique favorable sur la réduction des déchets et la diminution des plastiques Extension des consignes de tri des plastiques en 2022. Création de l'association Zéro Waste à DIJON	Risque de transférer certains flux de déchets en proposant des solutions de collecte et non de prévention. Hausse de la Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes (TGAP).

A) Programme d'action du PLPDMA

a. Axes de la prévention

Le programme d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du PLPDMA a été orienté par la CCES. Les axes de la prévention des déchets sont proposés au niveau national.

L'axe « 0 » a été ajouté afin de réaliser des actions de communication assez générale et globale sur le PLPDMA et la réduction des déchets.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des axes de prévention établie par la CCES.

Ordre	Nbre de voix	Axes de la prévention	Actions à mettre en œuvre
0	-	Communication générale autour du PLPDMA	• Communiquer sur le PLPDMA mis en œuvre par la CABCS. • Sensibiliser et impliquer l'ensemble des acteurs et les usagers du territoire.
1	10	Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention.	• Tri dans les logements touristiques. • Actions auprès des acteurs du tourisme. • Développer le tri avec les bailleurs
2	9	Lutter contre le gaspillage alimentaire.	• Diagnostic gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires. • Développer le Gourmet Bag (dans les restaurants).
3	7	Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.	• Sensibilisation des jeunes générations dans les écoles. • Accompagner toutes les manifestations dans le zéro déchet.

			• Promouvoir les commerçants qui acceptent les contenants réutilisables.
4	7	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité.	• Compostage. • Déploiement massif du compostage en habitat collectif.
5	5	Augmenter le durée de vie des produits	• Consigne verre avec les viticulteurs. • Réparation pour tous et pour tout.
6	5	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets.	• Levier redevance spéciale et tarification incitative (1 partie de la solution pour les air B&B ?). • Principe de pollueur – payeur.
7	3	Réduire les déchets des entreprises.	• Charte commerçant – artisans. • Diagnostic flux. • Charte éco-responsable. • + d'informations sur les sites Internet de la CCI et de la CMA.
8	1	Etre exemplaire en matière de prévention des déchets.	• Réduction de la consommation de papier • Proposer des lieu de tri pour stockage avant évacuation pour réduire les OMR
9	1	Réduire les déchets du BTP.	• Faire appliquer la filière REP pour les déchets du bâtiment.

Les axes de prévention seront divisés en actions. Le planning de déploiement des actions en fonction des axes est proposé ci-dessous.

Le planning d'élaboration du PLPDMA a été perturbé par deux événements majeurs à savoir la crise sanitaire du COVID-19 et les élections municipales. De fait, la période de mars à juillet n'a pas permis de mener les groupes de travail restants et de réunir les membres de la CCES. Le planning du PLPDMA est toutefois maintenu pour 2020, avec le déploiement des actions dès 2021.

Le planning pourra être ajusté en fonction des orientations, des projets en cours sur le territoire de l'agglomération mais également du bilan annuel présentés à la CCES. Certaines thématiques ont été fusionnées (voir p. 79 : tableau des fiches actions proposées dans le cadre du programme).

Axes \ Années	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0	X	X	X	X	X	X
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3		X	X	X	X	X
4	X	X	X	X	X	X
5			X	X	X	X
6			X	X	X	X
7				X	X	X
8				X	X	X
9					X	X

Afin de proposer des actions sur l'ensemble de la durée du programme, des axes ont été définis comme prioritaires.

b. *Groupes de travail*

Afin de poursuivre la réflexion sur le PLPDMA, la CABCS a organisé 10 groupes de travail. Les thématiques des groupes de travail ont été proposés par les membres de la CCES et organisés en fonction de la priorité donnée à chaque action.

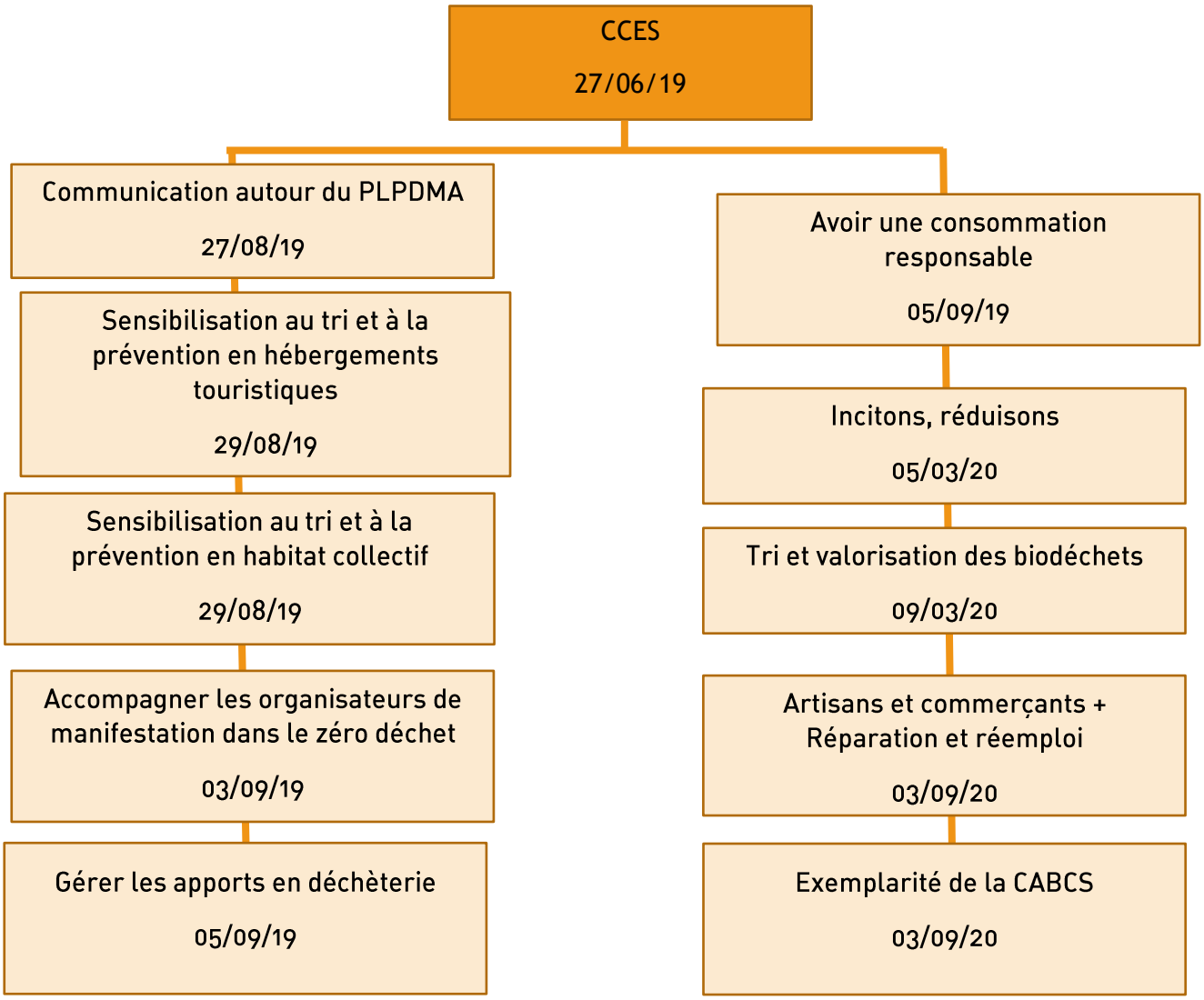
CCES
27/06/19
Communication autour du PLPDMA
27/08/19
Sensibilisation au tri et à la prévention en hébergements touristiques
29/08/19
Sensibilisation au tri et à la prévention en habitat collectif
29/08/19
Accompagner les organisateurs de manifestation dans le zéro déchet
03/09/19
Gérer les apports en déchèterie
05/09/19
Avoir une consommation responsable
05/09/19
Incitons, réduisons
05/03/20
Tri et valorisation des biodéchets
09/03/20
Artisans et commerçants + Réparation et réemploi
03/09/20
Exemplarité de la CABCS
03/09/20

AXE 0 : COMMUNICATION AUTOUR DU PLPDMA
Publics ciblés : Elus + Grand public

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Brainstorming : Kakémonos prévention	1 expert prévention 1 expert communication 1 expert élus + invitation des membres de la CCES	Création des Kakémonos : Expliquer et présenter le PLPDMA aux élus et au grand public.	Affichage dans la salle : Pyramide hiérarchie des modes de traitement des déchets. Cadre réglementaire du PLPDMA. Axes de la prévention. Graphique avec l'évolution des tonnages.	Présentation des kakémonos : - pour les commissions en novembre - au Conseil Communautaire de Décembre
2/ Logo/ Slogan prévention		Créer un visuel pour identifier la prévention.	1 ordinateur + accès Internet.	Liste des outils
3/Outils de communication innovants et engageants		Boite à outils	1 ordinateur + accès Internet.	1 visuel

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets et de la communication. Il a permis de faire émerger plusieurs idées pour communiquer de façon générale sur la prévention des déchets. Les idées qui ont été proposées sont :

- la création de 3 visuels sous forme de kakémonos pour afficher et attirer la curiosité des visiteurs à la prévention des déchets :
  - 1 visuel de présentation du PLPDMA avec les objectifs
  - 1 visuel de présentation des actions du PLPDMA
  - 1 visuel avec les bienfaits de la prévention des déchets avant/ après

- la création de slogans/visuels afin de pouvoir en arrêter un seul et de pouvoir le réutiliser sur les différents outils de communication qui seront développés ultérieurement par l'Agglomération :
  - « Chéri, j'ai réduit la poubelle ! »
  - « On est tous des Z'héros Déchet »
  - « Plus je réduis, mieux on se porte »
  - « J'allège, je protège »
  - « Sérial réducteur »
  - « Tu tries le 1er soir ? »
  - « Voulez-vous trier avec moi ce soir ? »
  - « Idée reçuen°1 : La Plastique, c'est pas fantastique ! »
  - « N'ayez pas le trac, achetez en vrac ! »

- des actions de communication engageantes et innovantes au grand public :
  - Relooker les camions de collecte en « monstre » qui avalent les déchets.
  - Utiliser des supports de mobilier urbain (hors ceux qui sont utilisés pour les déchets).
  - Organiser un concours de dessin en collaboration avec les services Enfance ou les Beaux-Arts.
  - Campagne de communication comparant l'eau du robinet et l'eau en bouteille.
  - Réaliser une toile de ballon de Montgolfière en forme de déchet ou avec un slogan prévention (Réduisez, respirez).
  - Peinture au sol avec des déchets + messages sur la prévention des déchets.

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Un service communication est présent à la CABCS. - Les idées ont été variées.	- Les propositions ont été faites par des personnes sensibilisées à l'Environnement même indirectement. - Période pré-électorale, la communication est très surveillée.
OPPORTUNITE(S)	MENACE(S)
- Accrocher les publics avec de la communication engageante et innovante.	- Non validation des propositions faites par les groupes de travail. - Peur de choquer l'opinion publique.

AXE 1 : SENSIBILISATION DES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PREVENTION

Action n°1 : Sensibilisation au tri et à la prévention en hébergement touristique

Publics ciblés : Hébergeurs + Voyageurs

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Déterminer les outils dont a besoin un voyageur pour trier au mieux et réduire ses déchets. Animation : Dans la peau d'un voyageur.	1 représentant de l'Office du tourisme 1 représentant de camping 1 représentant d'hôtel, maison d'hôtes, gîtes, Air BnB 1 représentant tri-prévention déchets + membres de la CCES	Boîte à outils	Affichage en salle: Carte du territoire : Identifier les campings Lieux touristiques les + fréquentés. Info sur le nb d'hébergement sur la CABCS Nb de restaurants sur la CABCS	Liste des outils
2/ Déterminer les actions pour engager les hébergeurs présents sur la CABCS. Animation : Brainstorming		Boîte à outils	1 ordi + accès Internet	Liste d'actions
3/Communication innovante et engageante		Créer une charte d'éco-hébergeur. Créer un logo ou slogan	1 ordi + accès Internet	1 esquisse de charte 1 visuel

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets, des élus municipaux et des responsables d'hébergement touristiques. Ce groupe de travail a été élaboré de façon à ce que les participants puissent se mettre « dans la peau d'un hébergeur ou d'un voyageur ». Il a permis de faire émerger plusieurs idées pour favoriser le tri au sein des hébergements touristiques et des propositions de communication ont été relevées. Les idées qui ont été proposées sont :

- Plus de produits d'accueil.
- Plus de verre et de collecte pour les professionnels engagés.

- Proposer café dans des dosettes compostables.
- Favoriser le vrac ou les gros conditionnements à la restauration afin de limiter les portions individuelles. Si des portions individuelles existent, essayer de mettre en place un système de consigne avec le fournisseur pour des emballages plus vertueux (ex : pot de confiture individuel en verre).
- Mettre en place un composteur pour le centre-ville de BEAUNE.
- Envisager la mise en place d'un point d'apport volontaire pour les biodéchets.
- Favoriser le choix des produits ménagers (bio, gros conditionnement).
- Documents traduits en anglais.
-Communiquer simplement et de façon pratique.
- Informer sur les jours de collecte.
- Avoir une solution pour trier les biodéchets.
- Proposer des sacs de pré-collecte adaptés pour inciter au tri.
- Proposer des visuels de ce qu'il ne faut pas jeter dans les conteneurs.
- Apposer des autocollants simples sur les bacs (français et anglais).
- Lors de l'accueil des voyageurs : informer sur les consignes et insérer des documents dans le contrat de location.
- Insérer une information au sein d'une newsletter en début de saison pour les hébergeurs.
- Se rapprocher de l'Office du Tourisme pour communiquer auprès des hébergeurs.
- Créer un système de notation (étoile, logo) pour les établissements impliqués.
- Proposer des contenants sécurisés et réaliser des relevés des tonnages par établissement pour réaliser la notation.
- Favoriser la communication via les réseaux sociaux.

Information complémentaire : Se servir des centrales de réservation / 1001 repas.

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de ce groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Nombreuses actions proposées - Offices du tourisme et des antennes sur le territoire. - Office du tourisme connu et en lien avec les hébergeurs.	- Réussir à rentrer en contact avec les Offices du tourisme et les hébergeurs. - Nombreux voyageurs étrangers - Nombreux hébergements loués via Air BnB – Difficulté d'atteindre les propriétaires. - Liste d'hébergeurs pas à jour. - Certaines actions semblent chronophages et compliquées à mettre en place.
OPPORTUNITE(S)	MENACE(S)
- Hébergeurs ouverts et impliqués dans l'obligation du tri et dans la prévention des déchets.	- Valoriser le tri uniquement -Devoir individualiser les outils de communication. - Proposer une solution de dépôt des biodéchets sans impliquer les utilisateurs dans le processus de compostage et les actions techniques à intégrer.

AXE 1 : SENSIBILISATION DES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITE DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PREVENTION

Action n°2 : Sensibilisation au tri et à la prévention en habitat collectif

Publics ciblés : Hébergeurs + habitants

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Actions des habitants pour mieux gérer leurs déchets	1 représentant logeurs 1 habitant en immeuble 1 référent de site de compostage 1 représentant tri-prévention déchets + membres de la CCES	Augmenter la qualité du tri dans les immeubles. Réduire les déchets Boite à outils	Affichage en salle: Carte du territoire avec Les principaux quartiers d'habitat collectif. Les sites de compostage partagés. Les lieux de rencontres : Ecoles Espaces beaunois Info déchèterie mobile Trimix	Liste d'actions
2/ Actions les logeurs pour mieux gérer les déchets		Création d'une charte d'engagement entre logeur et habitant. Aménagement des locaux poubelles	1 ordi + accès Internet	Esquisse d'une charte d'engagement Liste d'outils
3/Communication innovante et engageante		Création d'une manifestation en pied d'immeuble	1 ordi + accès Internet	Imaginer un projet de manifestation en pied d'immeuble.

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets, des représentants de logeurs, des habitants en habitat collectif, et des associations qui œuvrent pour les actions de solidarité et environnementales. Il a permis de faire émerger plusieurs idées pour sensibiliser, réduire et communiquer sur la prévention des déchets. Les idées qui ont été proposées sont :

- Sensibiliser à la prévention dans les écoles.
- Uniformiser les consignes de tri.
- Proposer des réunions dans les immeubles.
- Sensibiliser et communiquer en porte à porte.
- Proposer et installer des sites de compostage en pied d'immeuble, en quartier.
- Réaliser de l'affichage dans les immeubles.
- Affiche de visuels sur les véhicules, à la gare, dans les abris-bus, habitats.
- Valoriser et inciter à acheter en vrac.
- Créer des visuels simples et ludiques.
- Travailler avec des logeurs impliqués et motivés.
- Dédier et libérer de l'espace pour les projets de compostage.
- Recruter des « Familles tests » dans les mêmes quartiers pour avoir des relais et des familles témoins dans un quartier, un immeuble.
- Intégrer des informations sur le tri et le compostage dans les panneaux d'affichage.
-Informer les locataires des outils à disposition dans les contrats de location dans le but d'inciter voire d'obliger les locataires à trier ou composter leurs déchets.
- Le logeur informe les habitants quand des erreurs sont réalisées dans les bacs de tri ou dans le composteur.
- Communiquer sur le devenir des déchets (traçabilité).
- Chiffrer les « économies » liées au compostage et à l'achat de terreau non réalisé grâce à ce geste pour entretenir les fleurs ou les espaces verts des immeubles. Ex : composter = X € économisés pour acheter du terreau = X € utiliser pour fleurs.
- Chiffrer le coût des refus de tri.
- Mettre en avant le bon sens pratique avec différents modes de communication (rencontres, échanges, articles, vidéos…).
- Organiser un moment festif pour favoriser la rencontre et l'échanges entre habitants et logeurs.

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Motivation et implication de tous les acteurs. -Connaissance des quartiers beaunois. - Travail déjà engagé avec les bailleurs Orvitis et CDC Habitat. - 2 bailleurs moteurs sur le territoire. - Connaissance des syndics de gestion de copropriétés. - Service communication au sein de la CABCS. - Nombreuses données générales.	- Perte de motivation et méconnaissance des hébergements collectifs hors BEAUNE. - Difficulté à travailler avec les autres bailleurs du territoire. - Difficulté à impliquer les syndics de gestion de copropriétés. - Certains habitants ne savent pas lire. - Pas de données spécifiques par quartier ou par immeuble. -Implication des habitants.
OPPORTUNITE(S)	MENACE(S)
- Lieu de vie des personnes intégrées dans la vie de la commune. - Impliquer les gérants, les référents de secteurs et les responsables d'agence pour l'embellissement du cadre de vie des locataires. - Association ou centres sociaux présents dans la commune ou sur le territoire.	- Mauvaise interprétation des informations transmises. - Stigmatisation d'un public du territoire. - risque que les bailleurs et syndics se reposent sur la CABCS.

AXE 2 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action n°1 : Accompagner les manifestations dans le zéro déchet

Publics ciblés : Associations / Organisateurs de manifestations / Adhérents

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Association exemplaire	Asso CORPEAU St Vincent 0 déchet 1 représentant d'association 1 représentant du service Sport, Vie de quartier, Vie associative et sportive 1 représentant de l'Office du Sport de BEAUNE 1 représentant tri-prévention déchets + membres de la CCES	Inciter les adhérents des clubs à mieux gérer les déchets produits lors de la pratique	Affichage en salle : Carte du territoire Le guide des associations à BEAUNE Les manifestations les plus connues sur le territoire La liste du matériel + échantillons de matériel qui peut être prêté par la CABCS lors de manifestation	Création d'une charte d'engagement
2/ Manifestation exemplaire		Réduire les quantités de déchets déposés dans les OMR lors des manifestations	1 ordi + accès Internet	Création d'une charte d'engagement pour les organisateurs de manifestation.
3/Communication innovante et engageante		Boite à outils	1 ordi + accès Internet	Liste d'outils

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets, des personnes en charge de l'organisation de manifestations et des bénévoles d'associations du territoire ainsi qu'un représentant de la Ligue Régionale de Rugby. Il a permis de faire émerger plusieurs idées pour sensibiliser, réduire et communiquer sur la prévention des déchets. Les idées qui ont été proposées sont :

- Mise en place de gobelets avec consigne (achat puis remboursement).
- Diminution des supports papiers remplacés par la dématérialisation des informations
- Diffusion de la publicité autrement (écran, banderole)
- Inciter à personnaliser les équipements (ex : gourdes, sacs à dos…).
- Fourniture des récipients par l'association ou apport volontaire par les participants.
- Gestion des mégots dans les lieux ou centre de manifestation.
- Labelliser la manifestation et sensibiliser sur l'environnement.
- Revoir les conditionnements des ravitaillements : marchandises en gros.
- Favoriser l'éco responsabilité de chacun : respect de la réglementation au moyen de supports vidéos ou autres.

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Clubs sportifs et manifestations reconnues. - Nombreuses associations sur le territoire. - Des associations sont déjà équipées en gobelets réutilisables, elles peuvent être des témoins vers les autres. - Service communication à la CABCS.	- Les associations n'ont pas toutes des locaux pour stocker le matériel. - Les associations n'ont pas les moyens matériel et financier pour investir dans des gobelets. - Réticence concernant l'hygiène et la réutilisation des gobelets. - Labéliser une manifestation demande un suivi régulier. - Les gros conditionnements ne sont pas proposés par tous.
OPPORTUNITE(S)	MENACE(S)
- Mouvement dans l'aire du temps - Créer du lien entre la CABCS et les associations. - Intégrer une clause d'éco responsabilité dans les réglementes. - Associer l'Ecole des Beaux –Arts et les Ateliers du cinéma pour le projet.	- Effet de mode qui s'essouffle. - Difficulté de toucher les structures plus petites et moins connues. - Proposer un label qui ne sera pas reconnu. - Essoufflement de l'action par l'augmentation du temps passé sur les actions de réduction des déchets. Ex : Acheter en gros conditionnement implique de couper un cake en part alors que les portions individuelles sont déjà prêtes à l'emploi et se garde plus.

AXE 2 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action n°2 : Gérer au mieux les apports en déchèterie

Publics ciblés : Usagers des déchèteries + Elus + Prestataire en gestion et traitement des déchets + Associations du territoire

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Diminution de l'enfouissement des gravats	Bureau d'études en charge des travaux en déchèterie. Emmaüs BR 1 représentant tri-prévention déchets + membres de la CCES	Idées d'actions pour réduire les quantités	Objectifs PRPGD Ratio supérieurs aux moyennes	Liste d'actions
2/ Réduction des quantités des végétaux traités		Réduction du traitement des végétaux	1 ordi + accès Internet	Actions
3/Sensibilisation des usagers en déchèterie pour réduire les apports		Communiquer et réduire	1 ordi + accès Internet	Outils de communication à mettre en place / à créer

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets et des élus communautaires. Il a permis de faire émerger plusieurs idées afin de réduire l'apport de 2 flux principaux en déchèterie : les végétaux et les gravats mais également afin de communiquer sur la prévention des déchets. Les idées qui ont été proposées sont :

- Pour les végétaux :
    - Création de plateformes relais pour le broyage dans chaque commune.
    - Mise à disposition de broyeur pour les particuliers (marché public ?).
    - Mise en place d'une plateforme de broyage sur les déchèteries (période broyage).
    - Mise en place d'une benne pour les communes.
    - Formations aux agents communales pour réutiliser les végétaux produits.
    - Refuser la tonte en déchèterie (favoriser le mulching).
    - Accompagner les nouveaux habitants sur le choix de haies à croissance lente.
    - Communiquer dans les jardineries (avant achat).
    - Communiquer sur l'impact environnemental des trajets en déchèterie.
    - Proposer des après-midis à thème. Ex : compostage et mulching.
    - Communiquer sur le sujet dans les écoles.
    - Profiter de la semaine du compostage de proximité les actions de sensibilisation.

- Pour les gravats :
  - Réaliser des audits des apports des professionnels : Quantifier le pourcentage des provenances et des origines.
  - Supprimer le mètre cube gratuit pour les professionnels.
  - Limiter les créneaux d'ouverture pour les professionnels.
  - Promotion de la déchèterie professionnelle et dépêcher le nombre de passage en déchèterie.
  - Matériauthèque / Don (sous forme de « Bon coin »).
  - Guide de tri avec les avis de permis de construire.
  - Attestation avec déclaration de fin de travaux pour certifier que les déchets ont été traités.
  - Don aux communes si besoin de remblais.
  - Tri de la terre.
  - Inciter les acteurs locaux à proposer des solutions de valorisation.
  - Bon dimensionnement : Calcul lors des achats pour les travaux.

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Les professionnels du traitement des déchets est présent sur le territoire de la CABCS. - Connaissance des gisements produits par déchèterie. -Présence d'une déchèterie professionnelle sur le territoire de la CABCS gérée par un professionnel. - Associations d'insertion sociale qui œuvrent dans les projets de réutilisation et de réemploi.	- Territoire semi-rurale. Les besoins sont divergents d'une commune à une autre. - Difficultés de faire changer les mentalités. - Trouver des intervenants et des professionnels capables de valoriser des pratiques. - Disponibilité des exutoires pour certains déchets.
OPPORTUNITE(S)	**MENACE(S)**
- Motivation de certaines communes pour des projets et des expérimentations. - Intégrer les projets de travaux en déchèterie actuels. - Des semaines thématiques nationales et internationales sont organisées chaque année. - Intervention des ambassadeurs tri-prévention dans les écoles.	- Achat de matériel par la collectivités et engagement de sa responsabilité en cas de problèmes technique et humain lors de l'utilisation du matériel. - Utilisation du matériel uniquement à des fins communal ou professionnel et non pour les habitants. - Apports mal dimensionnés. - Difficultés de gestion des apports, du broyat produit. - Achat, manipulation du matériel à la charge de la CABCS sans avoir d'agent agréé à cette tâche.

AXE 2 : METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Action n°3 : Promouvoir consommation responsable

Publics ciblés : Responsables des structures + GMS + Associations

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Produits locaux et circuits courts	Coop des sources Maraichers 1 représentant des grandes surfaces Associations Phoenix (lutte contre gaspillage alimentaire en GMS) Pays beaunois / CCI Foyer rural Bouilland Service Développement Economique 1 représentant tri-prévention déchets Référents prévention des déchets des communes + membres de la CCES	Promotion du « manger local »	Affichage en salle : Liste des endroits où l'on peut trouver des produits locaux	Carte du territoire pour présenter les endroits où l'on peut trouver des produits locaux
2/ Gaspillage alimentaire		Développer les applications anti-gaspillage alimentaire	1 ordi + accès Internet	Organisation d'une réunion avec les commerçants pour présenter les applications
3/Valorisation des acteurs du territoire		Recueillir les actions de prévention des déchets et les valoriser (exemple vrac, utilisation de nos propres contenants).	1 ordi + accès Internet	Création du déroulé ou programme d'un temps de rencontre et d'échanges sur le territoire.

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets, de nombreux conseillers municipaux ou élus identifiés comme référents prévention des déchets ainsi que des professionnels de l'anti-gaspillage alimentaire. Il a permis de faire émerger plusieurs idées pour communiquer de façon générale sur la prévention des déchets. Les idées qui ont été proposées sont :

- Inciter à consommer des produits issus des circuits courts :
    - Communiquer via le site Internet « Bourgogne Producteurs » - critère AB.
    - Être exemplaire au moment des rassemblement (pots, cérémonies).
    - Communiquer sur les producteurs locaux. Ex : M. ROINE David producteur depuis 2 ans à Bouze-lès-Beaune.
    - Proposer des marchés locaux.
    - Recenser les artisans.
    - Définir les cibles : restaurateurs, épiceries....
    - Recenser les initiatives déjà existantes.
    - Inciter/sensibiliser dans les écoles, en hôpital, les collectivités et les services d'aides à la personne.

- Réduire le gaspillage alimentaire :
    - Pour les particuliers :
        - Apprendre aux particuliers à cuisiner (y compris les restes) : Ateliers, livres de recettes, trucs et astuces, faire connaitre les applications.)
        - Soutenir les initiatives d'achat en vrac.
        - Développer des actions de communication innovantes pour donner des idées aux gens (tutos, familles Zéro Gaspi Zéro Déchet).
        - Développer les composteurs collectifs.
    - Pour la restauration collective :
        - Eduquer au goût, aux aliments variés.
        - Gestion des repas à la cantine : que les enfants se servent eux-mêmes, servir moins de pain, mettre en place la pesée.
        - Servir des repas de qualité à la cantine.
        - Réutiliser les restes du repas du midi pour le goûter (pain, fruits, laitage).
    - Pour les professionnels : restaurateurs, commerçants, grandes et moyennes surfaces (GMS) :
        - Installation de composteurs collectifs en ville.
        - Proposer aux restaurateurs et hôteliers de développer et utiliser les applications type « Too good to go » pour vendre à moindre coût et éviter le gaspillage des invendus.
        - Accompagner les professionnels dans la gestion des approvisionnements et des stocks.

- Communiquer et valoriser :
    - Réaliser de la pédagogie auprès des enfants (écoles, collèges, lycées).
    - Organiser une journée citoyenne.
    - Onglet spécifique sur le site Internet de chaque commune.
    - Affiches (communes, écoles, office du tourisme).
    - Flyers.
    - Réseaux sociaux.
    - Bus itinérant.
    - Sensibilisation ponctuelle (physiquement) lors de manifestations.
    - Information par l'intermédiaire des bulletins municipaux.

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Territoire dynamique - Elus ou conseillers municipaux impliqués dans les démarches de prévention des déchets. - Acteurs du territoire qui ont déjà réfléchi sur certains axes de réflexions comme les producteurs locaux. - Service communication CABCS.	- Actions parfois chronophage. - Manque de moyen humain pour le démarchage. - Manque de connaissance du territoire. - Manque de transversalité entre les acteurs du territoire. - Manque de terrain disponible. - Manque de volonté pour permettre l'installation de certains de producteurs locaux. - Peu de place en centre-ville pour développer certains projets.
OPPORTUNITE(S)	MENACE(S)
- Territoire ou très peu d'initiative. - Nombreux producteurs de biodéchets sur le territoire.	- Répartition des responsabilités si un problème survient. - Ne pas compromettre et empiéter sur les missions de l'action sociale, de l'action de santé des communes.

L'ensemble des groupes de travail a permis de rencontrer des acteurs locaux dans divers domaines d'intervention. Cela met en avant la transversalité des actions à construire autour de la prévention avec les entreprises, les associations, les différents publics.
Chaque année des groupes de travail seront organisés afin de pouvoir développer des actions sur le territoire communautaire.

AXE 7 : REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES

Action n°1 : Incitons – Réduisons

Publics ciblés : Particuliers, Professionnels et Administrations publiques

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Brainstorming	CMA CCI CDC Habitat SMET 71 Ambassadeur tri - prévention Responsable régie de collecte Service Développement Economique	Recueillir des idées d'actions à mettre en place sur le territoire	Affichage en salle : Liste des endroits où l'on peut trouver des produits locaux	Carte du territoire pour présenter les endroits où l'on peut trouver des produits locaux
2/ Pour chaque public, et pour chaque flux de déchets, proposer des actions et des outils pour la mise en oeuvre		Recueillir des actions et des outils de mises en place	1 ordi + accès Internet	Besoin de communication et de visibilité des actions menées. Charte, label, visites. Matériauthèque Actions liées à l'incitatif

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets, des logeurs et des représentants des chambres consulaires. Les idées qui ont été proposées sont recensées dans le tableau suivant :

PUBLIC	FLUX DE DECHETS	ACTIONS	OUTILS
Particuliers	OMR	Réduire les biodéchets	Poules
		Réseau de commerçants qui acceptent les contenants	Lien Internet Logo Articles
		Réduction de la fréquence de collecte (en s'appuyant sur les chiffres des contrôles de suivi)	Articles Réunion publique
		Opercule sur les abris bacs ou les couvercles pour limiter la taille des dépôts et de fait certains indésirables (Habitat collectif)	Modification des couvercles. Informations aux habitants.
		Informations grand public	Articles dans les bulletins communaux
		Campagne de communication sur le don et le réemploi des textiles	Campagne de communication. Augmentation des points de collecte des vêtements. Visite de l'établissement Le Relais Bourgogne à Chalon/Saône ? Relayer les informations de vide-grenier, bourses aux vêtements et boutique de 2nde main.
	Collectes sélectives (emballages, papiers et verre)	Obligation des GMS de +2 500 m² de proposer des plateformes de désemballages.	Faire appliquer la loi Grenelle 2, impose que les plateformes soient mises en place au 1er/07/2011.
		Promouvoir l'achat de gourdes pour les entreprises, les administrations.	Achats groupés, subvention.
		Opercule sur les abris bacs ou les couvercles pour limiter la taille des dépôts et de fait certains indésirables (Habitat collectif)	Modification des couvercles. Informations aux habitants.
	Déchèteries	Atelier de réparation mensuel.	S'appuyer sur les associations existantes.
		Développer une action sur la filière des polystyrène pour les métiers de bouche + poissonneries.	Sensibilisation et information sur les filières de valorisation existantes.
		Limiter le nombre de passage / an	Via la carte d'accès
	OMR	Inciter les restaurateurs à proposer des repas de tailles différentes (S, M, L).	Label Charte Logo
		Redevance incitative	Contenants pucés, véhicules de collecte équipés, logiciel interne, refonte du service de gestion des déchets
		Placette de compostage spéciale professionnels et administration	Formation Matériels

Professionnels et Administration			Articles et reportages de communication
	OMR + Collectes sélectives (emballages, papiers et verre)	Défi 0 déchet en entreprise / administration	Ateliers Articles Reportages Témoignages
		Sensibilisation des salariés	Via une personne en service civique
		Action CCI « Être écoresponsable au bureau »	Moyens humains et techniques de la CCI Recrutement de volontaires Partenariat
	Déchèteries	Proposer des matériaux de construction , de bureau et du matériel informatique de 2nde main	Matériauthèque
		Contraindre les artisans du bâtiment de reprendre leurs déchets	
		Gestion des gardiens de déchèterie en régie	Gestion des moyens humains
		Supprimer le m^3 gratuit	Règlement
		Inciter les professionnels à aller en déchèterie	Règlement Communication
		Limiter les passages en déchèteries	Via la carte d'accès

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Territoire dynamique - Elus ou conseillers municipaux impliqués dans les démarches de prévention des déchets. - Il y a déjà eu un défi pour les particuliers mis en place. - Service communication CABCS.	- Actions parfois chronophage. - Manque de moyen humain pour quelques partenaires - L'acceptation des projets par les usagers du service
OPPORTUNITE(S)	**MENACE(S)**
- Les mentalités qui évoluent vers un environnement plus sain.	- La conjoncture économique qui n'est pas favorable aux activités économique et qui doivent se concentrer sur les bénéfices. -Risques liés au COVID-19 - Incertitude de devoir annuler les actions à cause de la situation sanitaire qui varie.

AXE 4 : EVITER LE PRODUCTION DE DECHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

Action n°1 : Tri et valorisation des biodéchets !

Publics ciblés : Professionnels et les particuliers

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Quels sont pour vous les avantages et les freins de la mise en place du tri à la source des biodéchets par le compostage ou en collecte ?	Elus de la CABCS SMET 71 Conseil Départemental de la Côte d'Or Etablissements scolaires Hôpital de Beaune Bourgogne Recyclage Pays beaunois Services Communication, Déchets de la CABCS	Mettre en avant les avantages et les inconvénients des pratiques	1 ordi + accès Internet	Communication sur les actions mises en place. Promotion du compostage Proposer expérimentation de la collecte des biodéchets.
2/ Pour chaque type de déchet et de public, proposer des actions et des outils de mise en œuvre.		Recueillir des actions et des outils de mises en place		Faire émerger des idées nouvelles pour l'ensemble des publics

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets, des logeurs et des représentants des chambres consulaires. Les idées qui ont été proposées sont recensées dans le tableau suivant :

SOLUTIONS PROPOSEES	AVANTAGES	FREINS
COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF	Réduction des déchets de toutes sortes (emballages)	En milieu urbain (centre-ville) manque de place pour installer un composteur
	Inciter le compostage	
	Compostage (particuliers) – volume réduit des OMR – Moins d'odeurs	Nouvelles consignes à expliquer aux équipes de restauration collective ou des agents de services de nettoyage.
	Apporte du sens pour les équipes des établissements de restauration collective	Nouvelle contrainte de tri (pour les particuliers)
	Consignes de tri (pour les particuliers)	Regrouper les contenants vers un unique point (pour les particuliers)
	Maitrise des impacts environnementaux puisque le tri et la valorisation sont réalisés sur place. (pas de collecte ni de transport pour le traitement)	Surveillance obligatoire des tables de tri installées en restauration collective
	Diminution des odeurs dans les OMR	Surveillance du tri effectué par les élèves
	Diminuer les OMR (pour les particuliers)	
	Changer les comportements	
	Profiter d'une réorganisation globale (pour les collectivités)	
	Les élèves sont demandeurs d'actions pour préserver l'environnement	
	Maitriser le budget de la gestion de la collecte et du traitement des déchets à long terme	
COLLECTE DES BIODECHETS	Passer en C 0, 5 (réduction de la fréquence de collecte des OMR une fois tous les 15 jours)	Manque de place pour le stockage de contenants supplémentaires si collecte de biodéchets.
	Meilleure qualité du biodéchets à traiter	Collecte supplémentaire (professionnels)
	Augmenter le taux de valorisation	Coûts supplémentaire du déconditionnement des déchets alimentaires encore emballés pour la séparation du biodéchets et de l'emballage (ex : yaourt = pot + matière
	Eviter que les déchets valorisables finissent en enfouissement	Contrainte de tri et coût supplémentaire pour mes professionnels
COLLECTE DES BIODECHETS	Une solution de tri et de valorisation des biodéchets pour les établissements et les professionnels qui ne peuvent pas composter sur place	Coûts d'installation et de collecte des biodéchets dans le milieu urbain (points d'apport volontaire)
		Maitriser le budget de la collectivité
		Protéger l'outil de valorisation des OMR
		Flux supplémentaire de déchet à collecter
		Coûts en interne : conditionnement, place, manutention, le tri et en externe : collecte + traitement
		Une poubelle de plus chez le particulier
		Contenant supplémentaire dans le local poubelle
		Accès pour la collecte
		Temps de stockage des biodéchets très limité chez le particulier = déplacements fréquents

PUBLIC	FLUX DE DECHETS	ACTIONS	OUTILS
Particuliers	Déchets alimentaires	Réduire les conditionnements et acheter en juste quantité	Vrac
		Sensibilisation sur les modes de consommation	Ateliers Articles Témoignages
		Réduction de la fréquence de collecte (en s'appuyant sur les chiffres des contrôles de suivi)	Articles Réunion publique
		Réduire la TEOM si les particuliers acceptent de réduire la taille de la poubelle des OMR	Financier Bonus matériel
		Valoriser les personnes qui ont une démarche volontaire pour réduire leurs déchets (compostage, faits maison…)	Proposer un bonus aux foyers s'engageant volontairement dans la réduction des déchets (yaourtière, cours de cuisine, impact sur la TEOM ?…)
	Végétaux	Accompagner la location de matériel de mulching ou de broyage aux particuliers	Groupement de commande
		Sensibiliser au jardinage au naturel	Ateliers, manifestations, stands d'information, formation.
		Inciter les particuliers à planter des haies d'arbustes à croissances lentes.	PLU Permis de construire
Professionnels et Administration	Déchets alimentaires	Collecte très fréquente des conteneurs pour combler le manque de place de stockage	Multiplication des collectes
		Mutualisation avec d'autres établissements produisant de petits volumes (collège, lycée, EHPAD, entreprises)	Groupement de commande
	Végétaux		

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Régie de collecte et professionnel de la gestion des déchets présent sur le territoire de la CABCS – Agents de collecte qui remarques de plus en plus de sacs ou bacs remplis de biodéchets. - Réglementation qui oblige le tri et la valorisation des biodéchets à tous les producteurs en 2023. - Service communication CABCS.	- Coût financier. - Besoin en moyen humain - Les modalités de mises en place du projet
OPPORTUNITE(S)	MENACE(S)
- Prise en compte de la quantité de biodéchets produits par les usagers du service.	- les problèmes liés au règlement sanitaire.

AXE 8 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS
Action n°1 : Exemplarité des services de l'Agglomération

Publics ciblés : Les services communautaires

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Recensement des déchets produits par les services	Directeurs ou représentants des services de l'Agglomération	Recenser les déchets des services. Proposer des alternatives aux déchets produits. Recenser les contraintes	1 tableau à compléter envoyé par mail en amont de la réunion	Communication sur les actions mises en place. Promotion du compostage Proposer expérimentation de la collecte des biodéchets.
2/ Echanges en binôme : 1 catégorie de déchet		Recueillir des actions et des outils de mises en place	1 Feuille et 1 marqueur	Faire émerger des idées nouvelles pour l'ensemble des publics

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets, des logeurs et des représentants des chambres consulaires. Les idées qui ont été proposées sont recensées dans le tableau suivant :

CATEGORIE DE DECHETS	**ALTERNATIVES ET MOYENS**
Déchets spécifiques (déchets dangereux, solvants, périmés, pharmaceutiques, instruments d'écriture, piles…)	• Contenant spécifique pour les piles, stylos • Communiquer /Sensibiliser le personnel • Réparer les vêtements de travail • Réflexion sur la nocivité des produits et les alternatives plus saines/naturelles • Penser aux stylos rechargeables en lieu et place des stylos jetables • Recenser et relancer les espaces de récupération des instruments d'écritures via Terracycle. • Remplacer les piles jetables par des piles rechargeables avec chargeur • Eviter le surplus de produit en achetant le minimum nécessaire • Faire reprendre l'ensemble des cartouches par le fournisseur. • Faire reprendre les textiles par le fournisseur ou installer un point de collecte aux services techniques
Cartons de livraison	• Intégrer dans les marchés publics une demande spécifique sur la limitation des emballages et leur reprise par le prestataire • Avoir une alternative réutilisable • Proposer les cartons de service à un autre service (ex : Bon coin gratuit en interne à la CABCS).
Papiers de bureau	• Imprimer moins, imprimer en recto/verso • Définir des quotas • Sensibiliser les utilisateurs • Former les utilisateurs les moins à l'aise avec les outils informatiques • Dématérialiser certaines procédures administratives (fiches de paie, ordre de mission, formulaires divers…) • Réutiliser les versos non imprimés des papiers (service Reprographie peut créer des blocs de feuilles à partir de brouillons) • Acheter des Phablette ou tablette pour les actions sur le terrain • Equiper un double écran pour les PC.
Emballages ménagers recyclables	• Boire l'eau du robinet (système adoucisseur ou carafe filtrante ?) • Fontaine d'eau avec verre lavable pour certains services • Contenants plus gros (éviter l'individuel) • Favoriser des bidons consignés (ex : produits ménagers, mobilier adapté à la recharge directement pour le savon pour les mains par exemple) • Achat des gourdes réutilisables • Favoriser les bouteilles en verre consignées.
Déchets alimentaires	• Mettre en place des composteurs dans les établissement dotés d'espaces verts. • Si compostage des déchets, autoriser les agents des communes à utiliser le compost mûr dans la commune • Informer/sensibiliser les agents • Trouver un exutoire • Achat des poules en périscolaire • Partager les denrées non consommées • Faire reprendre les produits alimentaires non ouverts par les fournisseurs (ex : les boissons).
OMRs et suremballages	• Créer une mini-déchetterie pour trier les déchets collecter par les services municipaux dans les communes • Tri dès l'arrivée des marchandises, avec reprise par le fournisseur • Communiquer

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Agents conscients de devoir réduire les déchets produits dans les services. – Réglementation en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire. - Service communication CABCS.	- Implication des agents. - Manque de moyen humain. - Moyens financiers. - Manque de place. - Spécificité des services.
OPPORTUNITE(S)	MENACE(S)
- Sujet dans l'air du temps au cœur des débats politiques.	- Manque de respect des consignes - Manque de respect des lieux et matériel mis en place. - Garder un esthétisme et la propreté de l'espace et des contenants.

AXES TRANSVERSAUX 3-5-7 : METTRE EN PLAC OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE / AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS / REDUIRE LES DECHETS DES ENTREPRISES

Action n°1 : Mes achats responsables, quelles actions pour les particuliers et les professionnels de la CABCS ?

Publics ciblés : Particuliers et professionnels

ATELIERS	PERSONNES	OBJECTIFS	OUTILS	RESULTATS ATTENDUS
1/ Brainstorming	Associations Habitants Professionnels de la réparation	Recenser les déchets subis et produits par la consommation	1 tableau à compléter envoyé par mail en amont de la réunion	Communication sur les actions mises en place. Promotion du compostage Proposer expérimentation de la collecte des biodéchets.
2/ Les leviers et les freins à la réduction des déchets		Recueil d'actions en faveur de l'allongement de la durée de vie des objets. Recueil d'actions en faveur de la réduction des déchets dans les actions de consommation	1 Feuille et 1 marqueur	Actions et des moyens d'intervention

Ce groupe de travail a réuni des professionnels de la gestion des déchets, des logeurs et des représentants des chambres consulaires. Les idées qui ont été proposées sont recensées dans le tableau suivant :

QUESTION	REPONSES
Quels sont les déchets produits ou subis que vous souhaiteriez voir disparaitre ?	• Cartons, polystyrène en chips, • Calages plastiques, • Plastique des emballages sous vides, • Barquettes, • Godets et pots pour les plantes, • Papiers de boucherie, • Serviettes en papier, • Essuie tout, • Lingettes, • Masques, • Couches • Protections hygiéniques jetables

Catégorie Contenants, Emballages et suremballages :

LEVIERS	FREINS
• Acheter en vrac • Apporter son contenant • Consigner les contenants • Préparer sa liste de course • Cuisiner plus • Faire soi-même • Afficher sur les vitrines un logo spécifique indiquant que les contenants personnels sont acceptés. • Garder ses sacs en papier kraft pour les réutiliser au marché. • Eviter les achats par correspondance. • Laisser les emballages au magasin. • S'équiper en contenants durables. • Acheter en grosse quantité pour éviter les petits emballages. • Dire pourquoi on apporte ses contenants. • Refuser les emballages. • Ne pas acheter. • Acronyme BISOU (B–Besoin, I– Immédiat, S-Similaire, O-Origine, U-Utile). • Proposer des visites de sites aux autres associations, bailleurs. • Faire évoluer les techniques de valorisation des emballages, • Informer et sensibiliser.	• Industriels • Manque d'intérêt • Achat facilité sur Internet • Réglementation • Supprimer les publicités

Prolonger la durée de vie des objets : Favoriser le réemploi et la réparation

LEVIERS	FREINS
• Renseigner le consommateur • Apprendre à choisir et à réparer ses objets, vêtements • Former des personnes à la réparation • Donner, vendre • Emprunter ou partager (via les réseaux sociaux) • Acheter d'occasion • Acheter local • Fabrication éthique • Communiquer et s'informer • Proposer des ateliers de réparation • Acheter des produits de qualité • Tarif des pièces détachées • Visibilité du réseau des réparateur et la mise à jour du fichier.	• Délais d'intervention qui semble parfois longs pour la réparation • Contraintes administratives pour la proposition de pièces d'occasion (tenir un registre) • Tarif de la pièce détachée • Pas d'atelier de réparation dans les écoles • L'évolution des méthodes de fabrication qui contraignent à la réparation soi-même. • Pas de fourniture des pièces de rechanges pour les équipements dits « bons marchés ».

Le tableau AFOM présente les atouts, faiblesses, opportunités et menaces du groupe de travail. Il permet de mettre en avant les points forts et les points faibles qui ont été mis en avant lors de ce groupe de travail.

ATOUT(S)	FAIBLESSE(S)
- Demande des habitants – Réglementation en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire. - Service communication CABCS.	- Crise sanitaire COVID – 19 qui fait la part belle au plastique à usage unique. - Moyens humains. - Implication des professionnels
OPPORTUNITE(S)	MENACE(S)
- Sujet dans l'air du temps au cœur des débats politiques.	- Peu de soutien des Chambres consulaires pour la mise en place (moyens humains).

L'ensemble des groupes de travail a permis de rencontrer des acteurs locaux dans divers domaines d'intervention. Cela met en avant la transversalité des actions à construire autour de la prévention avec les entreprises, les associations, les différents publics.
Chaque année des groupes de travail seront organisés afin de pouvoir développer des actions sur le territoire communautaire.

B) La sensibilisation et les partenaires sur le territoire

a. Sensibilisation

Les campagnes de sensibilisation à la prévention des déchets seront réalisées chaque année dans le but de ne pas avoir de fracture et de perte d'information. Pour cela, des actions de communication, des ateliers en faveur de la prévention des déchets seront réalisés dès que possible par la Communauté d'Agglomération.
Les semaines emblématiques présentées ci-dessous permettent de visualiser les campagnes de communication annuelles.

Items	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Semaine du jardinage dans les écoles												
Semaines du compostage de proximité : Tous au compost !												
Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)												
Fête de l'Environnement												
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)												

Ces semaines spécifiques et la Fête de l'Environnement permettent de réaliser des actions de communications sur le territoire. Cependant, la communication est réalisée toute l'année grâce aux interventions de l'équipe projet par les interventions scolaires et hors scolaires qui sont réalisés, les ateliers qui sont proposés.

La CABCS doit développer les partenariats sur le territoire pour développer les actions de prévention des déchets. Divers partenaires peuvent être identifiés afin de pouvoir proposer des actions ayant un impact sur la réduction des déchets produits, collectés et traités par la CABCS.

b. Partenaires - acteurs

La Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud a recensé différents acteurs dans le cadre de la mise en œuvre de son PLPDMA. Elle devra poursuivre les partenariats déjà engagés et en créer de nouveaux.

Partenaires - Acteurs	Rôle
Communes du territoire	- Référents prévention des déchets : diffuser les informations sur la prévention auprès des habitants. - Relais terrain pour la gestion des déchets et les projets dans la commune.
Services communautaires	- Exemplarité des services de la CABCS - Mise en place d'actions de réduction des déchets. - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
Pays Beaunois	- Mise en place du Programme Alimentaire Territorial (PAT) - Circuits courts et producteurs locaux
Institutions (ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental)	- Mettre en cohérence les actions proposées sur le territoire au regard des actions proposées aux niveaux national, régional et départemental.

Structures d'accueil du jeunes public scolaires et hors scolaires (établissements scolaires, périscolaires)	- Sensibilisation, réalisation de diagnostic et mise en place d'actions. Implication dans les projets de réduction des déchets dans les lieux de vie ou dans les lieux de restauration collectives (loi sur la valorisation et le tri des biodéchets à la source, interventions scolaires…). - Interventions en milieux scolaires
Etablissements sociaux et médico-sociaux (EHPAD, Maison de retraite, Foyer d'accueil de jour,…)	Sensibilisation des publics âgés et dépendants habitants sur le territoire de la CABCS. Diagnostic des établissements pour proposer des actions en faveur de la réduction des déchets. En complément des actions du CD21 et en complément.
Etablissements de l'Economie Sociale et Solidaire (SDAT ASCO , Emmaüs, La Croix Rouge, Les Restos du Cœur,…)	Sensibilisation au réemploi. Compostage Lutte contre le gaspillage alimentaire
Logeurs (syndic de copropriétés et bailleurs : Orvitis – agence Sud Côte d'Or, Habellis, CDC Habitat)	Sensibilisation et mise en place de site de compostage. Relais envers les habitants. Lien entre la CABCS et le lieu de vie
Structures privées (entreprises)	Sensibilisation des publics ayant une vie professionnelle sur le territoire de la CABCS. La production des déchets des travailleurs peut avoir un impact sur la gestion des déchets. Développement du compostage en entreprise.
Associations (sportives, environnementales, culturelles…)	-Promouvoir le réutilisable -Développer le geste de tri.

Le PLPDMA s'inscrit dans diverses politiques publiques transversales portées par d'autres collectivité publiques, EPCI ou service communautaire.

La CABCS est également engagée dans un PCAET mis en place en 2015 et qui est actuellement en phase de bilan et d'actualisation afin d'orienter les actions au printemps 2021.

Le programme d'action a été élaboré en 2015. Il comprend 7 orientations, déclinées en 19 fiches actions. Les actions en lien avec le PLPDMA sont présentées ci-dessous :

Orientations	Actions opérationnelles en lien avec le PLPDMA
Filières de production plus durables	• Soutenir les filières économiques vers des pratiques exemplaires : Réduction des déchets. • Promouvoir les actions d'économie circulaire sur le territoire : Développer une ressourcerie.
Promouvoir une mobilité sobre en carbone	
Aménager durablement le territoire	• Sensibilisation et accompagner les ménages à la maitrise de l'énergie : Proposer une opération de sensibilisation aux économies d'énergies à des ménages volontaires « Familles des Branchés ».
Investir dans les énergies renouvelables et inciter les porteurs de projets (publics, privés)	• Relancer une réflexion opérationnelle pour le développement d'une unité de méthanisation : Réaliser une étude d'opportunité de développement d'unité de méthanisation.
Adapter le territoire aux effets du changement climatique	

Accompagner les communes dans leur démarche énergie – climat	
Renforcer l'exemplarité de la collectivité	• Promouvoir l'éco responsabilité au sein de l'administration : Maintenir une dynamique interne pour sensibiliser aux éco-gestes. • Encourager le soutien aux compétences communautaires vertueuses : Optimiser la gestion et la valorisation énergétique des déchets

c. Objectifs globaux

Le PLPDMA de la CABCS s'inscrit dans le PNPD 2014 – 2020, mais également dans le cadre du PRPGD. Les objectifs du PLPDMA sont en lien avec les objectifs de réduction prévues dans les lois TEPCV (2015) et AGEC (2020).

Il s'agit donc, dans un premier temps, de réduire les quantités de DMA produits sur le territoire de la CABCS entre 2021 et 2027. Puis, il faudra réduire la nocivité des déchets produits en sensibilisant les utilisateurs en les orientant vers des alternatives plus saines et naturelles. Durant la 6 années du PLPDMA, il faudra que la CABCS développe des partenariats avec d'autres acteurs du territoire pour que la réduction des déchets soit une thématique visible par tous.

Pour atteindre ses objectifs, il faudrait que la CABCS réduise de 2,25 % le ratio de DMA par an entre 2021 et 2025 et/ ou de – 1,5% le ratio de DMA entre 2021 et 2031.

d. Suivi et évaluation du PLPDMA

L'Agglomération devra suivre la mise en place du programme et l'évaluer. Les indicateurs de suivi et d'évaluation, permettra de mesurer l'état d'avancement du programme, d'ajuster les actions et de mettre en avant les objectifs atteints et ceux qu'il faudra réévaluer.

Les indicateurs d'activités et d'impacts sont attribués :
- aux ratios de déchets produits
- aux tonnages collectés
- au budget alloué au programme
- au nombre équivalent temps plein
- au nombre de partenaires impliqués dans la prévention des déchets
-aux moyens alloués aux actions (humain, matériel, financiers, temps)
- aux quantités (nombre de participants, nombre d'animations, d'interventions)
- aux quantités évitées (poids des déchets détournés des OMR)

C) Fiches actions du PLPDMA

Ces groupes de travail, couplés aux actions transversales de la CABCS ont permis d'établir la structure du PLPDMA organisée en 10 axes principaux, déclinés en actions présentées dans le tableau ci-après.

N° de l'axe et action	Action	Flux concernés
0 - Communiquer autour du PLPDMA		
0.1	Création d'un logo ou d'un slogan	Tous
0.2	Création de kakémonos sur le PLPDMA	Tous
0.3	Publication, presse, reportage photos	Tous
1 - Sensibilisation des publics		
1.1	Sensibilisation au tri et à la prévention en hébergement touristique	Tous
1.2	Sensibilisation au tri et à la prévention en habitat collectif	Tous
1.3	Interventions scolaires et périsco - extrascolaires	Tous
1.4	Programme annuel des actions de sensibilisation	Tous
2 - Lutte contre le gaspillage alimentaire		
2.1	Organiser des opérations anti-gaspillage en restauration collective	OMR
2.2	Organiser des opérations anti-gaspillage grand public	OMR
2.3	Inciter les restaurateurs à proposer le Gourmet Bag	OMR
3 - Actions emblématiques favorisant la consommation responsable		
3.1	Accompagner les organisateurs de manifestation dans le zéro déchet	Tous
3.2	Promouvoir la consommation responsable	Tous
3.3	Accompagner les Familles vers le zéro déchet	Tous
4 - Gérer les apports en déchèterie		
4.1	Compostage	Végétaux
4.2	Paillage et mulching	Végétaux
4.3	Broyage	Végétaux
4.4	Matériautèque / Ressourcerie	Gravats, DNR
5 - Don et réemploi		
5.1	Organiser une bourse d'occasion ou gratiféria	DNR, textiles
5.2	Organiser le Village de la réparation	DNR
6 - Réduire les déchets des entreprises		
6.1	Action artisans, commerçants engagés relance et suivi	OMR
6.2	Apports déchets professionnels en déchèterie	Gravats, DNR , Végétaux
6.3	Tri et valorisation des biodéchets	OMR, Végétaux
6.4	Modification des conditions de facturation des professionnels (redevance spéciale, déchèterie)	OMR, Gravats, Végétaux, DNR
7 - Exemplarité de la CABCS		
7.1	Service Achats	Tous
7.2	Service urbanisme	Végétaux
7.3	Réceptions et réunions	OMR + CS
7.4	Consommation de papier	OMR
7.5	Réceptions et réunions	OMR
7.6	Installation d'un point de tri et de stockage des déchets	OMA + Déchets spécifiques

Axe 0 : Communication autour du PLPDMA

0.1 Création d'un logo ou d'un slogan	
Objectif	Capter l'attention des habitants et des élus du territoire. Sensibiliser et informer à la prévention des déchets.
Description de l'action	Création d'outils de communication pour diffuser les informations et aide aux changements de comportements en favorisant la réduction des déchets.
Cible	Grand public + élus
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes, Services de la CABCS
Coût	2 500 €/ an
Indicateurs	Nombre d'outils créés / Nombre de personnes sensibilisées / Budget / Nombre d'heures passées.

0.2 Création de kakémonos sur le PLPDMA	
Objectif	Capter l'attention du grand public et diffuser les informations primordiales du PLDPMA
Description de l'action	Création de plusieurs visuels au format kakémonos facilement transportables.
Cible	Grand public + élus
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Service Communication de la CABCS + communes
Coût	1500 € / an
Indicateurs	Nombre de kakémonos / Nombres de personnes sensibilisées / Budget

0.3 Publications Internet, presse, reportages photos	
Objectif	Diffuser les informations et informer sur les actions de prévention des déchets.
Description de l'action	Réalisation d'articles, de reportages photos, interview vidéo et de retour sur les ateliers proposés par la CABCS
Cible	Grand public
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS , publication presse locale + Internet
Partenaires	Services de la CABCS + communes
Coût	2 000 €
Indicateurs	Nombre de publications réalisées / nombre de personnes sensibilisées / budget / heures passées.

Axe 1 : Sensibilisation des publics

1.1 Sensibilisation au tri et à la prévention en hébergement touristique	
Objectif	Réduction de la quantité de déchets produits dans les hébergements touristiques et amélioration au tri des déchets.
Description de l'action	Proposer des outils de communication aux hébergeurs. Aider à la mise en place du tri et d'action de prévention.
Cible	Les hébergeurs touristiques
Période	Toutes l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes
Coût	1 000 € /an
Indicateurs	Nombre d'hébergements équipés d'outils / Budget / Heures passées / Nombres de lieux d'hébergement touristiques collectifs engagés

1.2 Sensibilisation au tri et à la prévention en habitat collectif	
Objectif	Réduction de la quantité de déchets produits dans les hébergements collectifs et amélioration au tri des déchets.
Description de l'action	Proposer des outils de communication aux logeurs. Aider à la mise en place du tri et d'action de prévention.
Cible	Bailleurs et syndic de copropriété
Période	Toutes l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes + ambassadeurs du tri – prévention
Coût	1 000 € / an
Indicateurs	Budget / Heures passées / Nombres de personnes sensibilisées / Nombre d'actions de sensibilisation en habitat collectif réalisées / Nombre d'animations

1.3 Interventions scolaires et extra scolaires	
Objectif	Interventions dans les écoles du territoire
Description de l'action	Intéresser et sensibiliser le public jeune à la thématique prévention. Diminuer les erreurs de tri et réduire les déchets produits à l'école.
Cible	Jeune public
Période	Toute l'année
Lieu	Etablissements scolaires du territoire de la CABCS
Partenaires	Communes + Etablissements scolaires + accueil périsco et extrascolaires de la CABCS
Coût	1 500 € / an
Indicateurs	Nombre d'interventions par an / Nombre d'élèves sensibilisés / Nombres d'élèves connaissant au moins un geste de prévention.

1.4 Programme annuel des actions de sensibilisation	
Objectif	Organisation d'ateliers, de visites et de stands
Description de l'action	Sensibiliser et faciliter les gestes de prévention des déchets via : 5 ateliers + 5 visites annuels sur une thématique précise. Communication en amont
Cible	Tous publics
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS et Nord Est
Partenaires	Associations, communes, services CABCS, professionnels du déchets, acteurs du réemploi
Coût	3000 €/an
Indicateurs	Nombre d'animations réalisées / Budget Annuel/ Nombre de prêt des outils de communication /Nombre de personnes pratiquant au moins un geste de prévention / Taux de personnes connaissant au moins un geste de prévention.

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

2.1 Organiser des opérations anti-gaspi en restauration collective	
Objectif	Réduire les déchets alimentaires en restauration collective.
Description de l'action	Développer les actions de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire via des stands, des ateliers et des outils de communication. Travailler avec les établissements de restauration collective pour réduire les déchets de repas.
Cible	Restauration collective (scolaire)
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes, service enfance de la CABCS, Lycées et collèges, prestataire de restauration dans les établissements.
Coût	2 000 € / an
Indicateurs	Nombre d'ateliers / Nombre de personnes sensibilisées / Quantité des déchets produits

2.2 Organiser des opérations anti-gaspi grand public	
Objectif	Réduire les tonnages de déchets alimentaires consommés et encore emballés présents dans les OMR. Changer les comportements des familles du territoire.
Description de l'action	Développer les actions de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire via des stands, des ateliers et des outils de communication.
Cible	Grand public + GMS collectées par la CABCS
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes
Coût	1 000 € /an
Indicateurs	Quantité de déchets alimentaires et produits non consommés encore emballés dans les OMR / Nombre d'heures annuel / Budget annuel / Nombre de personnes sensibilisées / Nombre d'animations

2.3 Inciter les restaurateurs à proposer le Gourmet Bag	
Objectif	Réduire les déchets alimentaires des restaurateurs
Description de l'action	Communiquer sur le droit à rapporter les restes de repas par les clients des restaurants(Achat de kits et mise en valeur des restaurateurs intégrés dans la démarche).
Cible	Grand public + Restaurateurs
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes + restaurateurs
Coût	1 500 € / an
Indicateurs	Nombre de restaurateurs proposants le Gourmet Bag / Nombre d'heures annuel

Axe 3 : Actions favorisant la consommation responsable

3.1 Accompagner les organisateurs de manifestations vers le zéro déchet	
Objectif	Réduire les quantités de déchets produits lors de manifestations.
Description de l'action	Mise à disposition de matériel de tri et de gobelets réutilisables pour les manifestations. Aider à la réflexion des organisateurs de manifestations vers le zéro déchet.
Cible	Organisateurs de manifestations (communes, associations)
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes
Coût	1 500 € /an
Indicateurs	Nombre de prêt de matériel aux associations / Quantité de gobelets réutilisables prêtés / Nombre d'associations intégrant une clause sur le tri et la réduction des déchets dans leur règlement.

3.2 Promouvoir la consommation responsable	
Objectif	Réduire les quantités d'OMR collectés. Réduire les suremballages et les emballages. Sensibiliser à la localisation de matériel et l'achat d'occasion
Description de l'action	Sensibilisation et information des populations de l'achat moins emballés et de l'achat en vrac. Organisation d'ateliers sur le changement de comportement.
Cible	Tout public
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes + Associations
Coût	1 000 € /an
Indicateurs	Quantité d'OMR collectés / Quantité d'emballages collectés / Nombre de personnes sensibilisées / Budget / Heures passées / Nombre d'ateliers réalisés.

3.3 Accompagner les Familles vers le zéro déchet	
Objectif	Développement des bonnes pratiques dans le zéro déchet / Inciter les habitants du territoire à une prévention qualitatif et quantitatif de leurs déchets, favoriser l'éco-consommation.
Description de l'action	Proposer des ateliers aux habitants du territoire pour les inciter à produire moins de déchets. Proposer un programme de création de produits cosmétiques et de produits d'entretien.
Cible	Grand public
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes
Coût	5 000 € /an
Indicateurs	Nombre d'ateliers proposés / Nombre de participants / Budget annuel / Nombre d'heures / Nombre d'usagers connaissant au moins un geste de prévention.

Axe 4 : Gérer les apports en déchèterie

4.1 Compostage	
Objectif	Réduire les tonnages d'OMR et de déchets de jardin apportés en déchèteries, favoriser l'utilisation des produits alternatifs aux engrais chimiques, encourager l'utilisation des ressources disponibles dans un jardin.
Description de l'action	Développer la pratique du compostage et l'utilisation du compostage en habitat individuel et collectif. Proposer une formation au compostage aux foyers (1h), une par trimestre. Recruter un maitre composteur.
Cible	Grand public
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes, foyers utilisateurs
Coût	35 000 € /an (achat composteurs individuels et collectifs) + formation
Indicateurs	Nombre de personnes formées / nombre de formation / nombre de composteurs mis à disposition / Nombre de foyers compostent en collectif.

4.2 Paillage et mulching	
Objectif	Réduire l'apport des déchets de jardin en déchèterie, diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires.
Description de l'action	Sensibiliser et accompagner les habitants du territoire à utiliser leurs déchets de jardin sur place pour le paillage et le mulching
Cible	Habitants du territoire + Communes
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes
Coût	2 000 € / an
Indicateurs	Nombre de personnes sensibilisées / Nombre d'animations mise en place à ce sujet / Quantité des végétaux déposés en déchèterie/ Budget annuel / Nombre d'heures annuel.

4.3 Broyage	
Objectif	Développer le broyage des végétaux sur le territoire de la CABCS et augmenter l'utilisation du broyat de branches.
Description de l'action	Proposer plusieurs sessions de broyage de végétaux en déchèterie mais également sur les communes du territoire afin de proposer une solution alternative à l'apport en déchèterie des branchages des habitants et des communes. Former les utilisateurs du broyeur à l'utilisation du broyat.
Cible	Public Adulte et communes
Période	Toute l'année
Lieu	Communes et les déchèteries de la CABCS
Partenaires	Communes
Coût	10 000 € par an
Indicateurs	Nombre de sessions de broyage organisées / Nombre de personnes utilisatrices du broyeur / Quantité de branchages broyées, quantité de broyat produit / Quantité de broyat récupéré par les utilisateurs / Nombre d'heures annuelles de broyage / nombre de communes utilisatrices / Budget annuel.

4.4 Matériauthèque/Ressourcerie	
Objectif	Mettre en place un lieu de dépôt et de don de matériaux de construction en déchèterie.
Description de l'action	Création d'espace de don en libre-service dans les déchèteries afin de déposer et/ou reprendre du matériel et des matériaux de construction et de bricolage. Faire évoluer l'offre actuellement proposée.
Cible	Usagers du territoire
Période	Ponctuellement puis toute l'année
Lieu	Déchèteries de la CABCS ayant un espace disponible
Partenaires	NALDEO, Bourgogne Recyclage, Communes de la CABCS
Coût	2 500 €/ an
Indicateurs	Nombre de dépôts / Nombre d'heures annuels passés / Quantité déposée /Quantité récupérée / Nombre d'usagers utilisateurs

Axe 5 : Don et réemploi

5.1 : Organiser une bourse d'occasion ou gratiféria	
Objectif	Favoriser le don et l'échange d'objets.
Description de l'action	Proposer des manifestations à but social sur le don et l'échange afin de démocratiser l'achat d'occasion et l'utilisation de produits de 2nde main.
Cible	Tout public
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes, associations caritatives
Coût	1 000 € /an
Indicateurs	Nombre de manifestations organisées / Nombre de participants

5.2 : Organiser un Village de la réparation	
Objectif	Organisation d'une ½ journée mettant en avant des réparateurs du territoire. Limiter les apports en déchèterie.
Description de l'action	Sensibiliser les habitants du territoire à la réparation. Organiser des ateliers réparations
Cible	Tout public
Période	2ème trimestre
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Communes + CMA + Réparateurs du territoire
Coût	500 € / an
Indicateurs	Nombre de réparateurs présents / Nombre de participants /Nombre d'heures passées / Nombre d'objets réparés / Nombre d'ateliers réalisés.

Axe 6 : Réduire les déchets des entreprises

6.1 : Opération Artisan, commerçant, je m'engage, c'est ma nature !	
Objectif	Réduire les quantités et la typologie des déchets produits par les professionnels. Communiquer sur la prévention des déchets et changer les modes de consommation.
Description de l'action	Réalisation d'un diagnostic / Présentation d'éco-gestes à mettre en place / Choix de 2 éco-gestes par le professionnel / signature d'une charte d'engagement / Remise d'une vitrophanie / visite 1 fois par an + visites inopinée possible / communication
Cible	Artisans et commerçants
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	CMA21 et CCI 21
Coût	1 000 € /an
Indicateurs	Nombre total annuel d'heures / Nombre de professionnels engagés

6.2 : Action avec professionnels utilisateurs des déchèteries	
Objectif	Faire appliquer la reprise des matériaux par les metteurs sur le marché.
Description de l'action	Communiquer et informer les professionnels de la réglementation en vigueur et des lieux de dépôts pour les déchets du BTP et les produits de la viticulture.
Cible	Professionnels du territoire
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Fédération des entreprises du bâtiment CAPEB, Bourgogne Recyclage,
Coût	1 000 € /an
Indicateurs	Quantité de déchets du BTP déposés en déchèterie par les professionnels dans les déchèteries de la CABCS / Nombre d'entreprises accueillies sur les déchèteries de la CABCS/ Quantité de déchets déposés par les entreprises du territoire directement chez Bourgogne Recyclage / Nombre d'entreprises du territoire accueillies par Bourgogne Recyclage en déchèterie professionnelle / Nombre d'entreprises engagées dans la reprise des matériaux professionnels

6.3 : Tri et valorisation des biodéchets	
Objectif	Faire appliquer la réglementation avec l'objectif de trier et de valoriser les biodéchets de tous les producteurs d'ici fin 2023.
Description de l'action	Communiquer sur la réglementation et accompagner les usagers du service au tri à la source et à la valorisation des biodéchets. Mise en place d'une collecte de biodéchets.
Cible	Professionnels du territoire
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Unions commerciales, CCI et CMA, communes, services de l'Agglomération.
Coût	2000 € /an ou plus projet 100 000 € si mise en place collecte de biodéchets
Indicateurs	Quantité de biodéchets collectés en OMR par la CABCS / Nombre de points de collecte sur le territoire de la CABCS/

6.4. : Modification des conditions de facturation des professionnels (redevance spéciale, déchèterie)	
Objectif	Faire évoluer la tarification des DMA produits par les professionnels utilisateurs du service public de gestion des déchets.
Description de l'action	Faire appliquer les réglementations en vigueur, modifier les seuils de la redevance spéciale, la réglementation des dépôts en déchèterie.
Cible	Professionnels du territoire
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Unions commerciales, CCI et CMA, Fédérations des métiers de chaque corps professionnel, communes, services de l'Agglomération.
Coût	1 000 €/an
Indicateurs	Quantité de biodéchets collectés en OMR par la CABCS / Nombre de points de collecte sur le territoire de la CABCS/

Axe 7 : Exemplarité de la CABCS

7.1 : Service achats	
Objectif	Intégrer dans les achats publics la notion de recyclage.
Description de l'action	Utilisation de produits recyclés (papiers recyclés pour les courriers : feuille et enveloppes, les sanitaires, retrait des distributeurs de papiers dans les endroits stratégiques) + communication + mise en place de critères environnementaux dans les marchés publics.
Cible	Agents de la CABCS et les usagers des services
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS + dans les structures
Partenaires	Services de la CABCS
Coût	500 € /an
Indicateurs	Nombre de ramettes de papiers recyclés commandés / nombre de carton d'enveloppes en papier recyclé commandés / Nombre de distributeurs à papiers dans les sanitaires retirés.

7.2 : Service urbanisme	
Objectif	Intégrer dans les PLU une information voire l'interdiction de planter des haies de lauriers ou de thuyas.
Description de l'action	Intégrer une mention interdisant la plantation de haies d'espèces génératrices de végétaux en favorisant les plantations de haies à partir d'essences d'arbustes à croissance lente. + Communication
Cible	Habitants de la CABCS + entreprises + administrations
Période	Toute l'année
Lieu	Territoire de la CABCS
Partenaires	Services Urbanisme
Coût	500 € /an
Indicateurs	Nombre de PLU incluant l'interdiction ou l'information / Nombre d'aménagement incluant des haies à croissance lente.

7.3 : Réceptions et réunions	
Objectif	Intégrer l'utilisation du matériel lavable et réutilisable lors des réception ou rencontre dans les espaces communautaires
Description de l'action	Mise à disposition d'un kit réception composé de gobelets réutilisables, tasses et verres lavables, couverts lavables, carafes, cafetière , bouilloire, nappes lavables, plats réutilisables… + communication aux agents
Cible	L'ensemble des utilisateurs des salles de réunions et des hôtes dans les espaces communautaires ou lors de manifestations communautaires.
Période	Toute l'année
Lieu	Structures de la CABCS
Partenaires	Services de la CABCS
Coût	2 000 € / an
Indicateurs	Nombre d'utilisation du kit par les organisateurs de réunion / Nombre de structures utilisatrices

7.4 : Entretien des bâtiments	
Objectif	Intégrer l'utilisation de produits alternatifs et plus naturels pour l'entretien des bâtiments communautaires.
Description de l'action	Proposer des ateliers aux agents de service afin de leur permettre de changer leur comportements face à l'utilisation des produits dangereux pour l'entretien des locaux.
Cible	Les agents d'entretien de la CABCS + agents
Période	Toute l'année
Lieu	Structures de la CABCS
Partenaires	Services de la CABCS
Coût	1 500 € /an
Indicateurs	Nombre d'ateliers réalisés / Nombre d'agents ayant participés / Quantité de produits alternatifs commandés / Quantité de produits d'entretien dangereux commandés.

7.5 : Consommation des papiers	
Objectif	Diminuer la consommation de papiers dans les structures de la CABCS
Description de l'action	Communiquer sur les impressions en recto-verso, en noir et blanc, uniquement si nécessaire. Création de bloc-notes à partir des papiers de brouillon par le service reprographie.
Cible	Agents de la CABCS
Période	Toutes l'année
Lieu	Structures de la CABCS
Partenaires	Services de la CABCS
Coût	500 € /an
Indicateurs	Quantité de ramettes de papiers commandées / Quantité de papiers imprimés par service.

7.6 : Mise en place d'un point tri au service technique dans les communes	
Objectif	Diminuer les quantités de déchets traités en enfouissement. Augmenter le tri des déchets pour une meilleure valorisation des matières.
Description de l'action	Identification du lieux, mise en place des contenants, diffusion de la communication, mise en œuvre des partenariats pour certains flux de déchets, implication des agents publics pour la gestion des déchets entre le point de tri et la déchèterie.
Cible	Agents de la CABCS
Période	Toutes l'année
Lieu	Structures de la CABCS
Partenaires	Services de la CABCS / Communes et services municipaux
Coût	5000 €la 1ère année puis 1000 € /an
Indicateurs	Quantité de ramettes de papiers commandées / Quantité de papiers imprimés par service.

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des DMA, l'Agglomération doit mettre en place un plan d'actions. De nombreuses actions qui ont été proposées lors des groupes de travail organisés à l'occasion de l'élaboration du PLPDMA, ont été présentées, hiérarchisées et validées par les membres de CCES.

555 Kg/habitant, c'est le ratio que doit atteindre la CABCS pour valider son objectif. Bien évidemment, l'ensemble des producteurs doivent être impactés par les actions à mener. La pluralité des flux de déchets à réduire est également très intéressante puisque chaque habitant sera touché par les projets à mettre en place et les possibilités d'approches sont variées.

L'Agglomération, pour se conformer aux exigences nationales et régionales, devra se donner les moyens humains, budgétaires et financiers, afin de mettre en œuvre les actions pour une période de 6 ans renouvelables.

GLOSSAIRE

A3P : Animateurs Plans et Programmes de Prévention
ABPE : Association Beaunoise pour la Protection de l'Enfance
ADEME: Agence De L'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AFOM: Atout – Faiblesse – Opportunité – Menace
AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire
BFC : Bourgogne Franche Comté
BTP : Bâtiment Travaux Publics
BTS : Brevet Technique Supérieur
CABCS: Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud
CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CCI : Chambre du Commerce et de l'Industrie
CD 21 : Conseil Départemental de la Côte d'Or
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CS : Collecte Sélective
CSP : Catégorie Socio-Professionnelles
CSR: Combustibles Solides de Récupération
DAE : Déchets d'Activités Economiques
DBTP : Déchets du Bâtiment Travaux Publics
DCE : Dossier de Consultation des Entreprises
DD : Déchets Dangereux
DDM : Date de Durée Minimale
DDT : Direction Départementale des Territoires
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DG FIP : Direction Générale des Finances Publiques
DLUO : Date Limite d'Utilisation Optimale
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DND : Déchets Non Dangereux
DNR : Déchets Non Recyclables
EHPAD : Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes
EIT : Ecologie Industrielle Territoriale
EMR: Emballages Ménagers Recyclables
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
OMA: Ordures Ménagères et Assimilées
OMR: Ordures Ménagères Résiduelles
PAP : Porte à Porte
PAT : Programme Alimentaire territorial
PCAET : Plan climat Air Energie Territorial
PEP21 : Pupilles de l'Enseignement Public de Côte d'Or
PDEC : Programme Départemental d'Economie Circulaire
PLPDMA: Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PLPOMA : Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères et Assimilées
PNPD : Plan National de Prévention des Déchets
PRPGD: Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SDAT – ASCO : Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail – Action Spécialisée Sud Côte d'Or)
SIRTOM: syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
SIVOM: Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SMET: Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des Déchets
SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain
TEPCV: Transition Energétique Pour la Croissance Verte
TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TLC : Textiles Linges Chaussures